Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

11ème Année — Jeudi, 15 Septembre 1892 — No 33

JOURNAL

Des Campagnes

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.

Strictement payable d'avance

THS. CHAPAIS,

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

LÉGER BROUSSEAU,

— ÉDITEUR —

11 & 13, RUE BUADE, H.-V., QUÉBEC

RELIGIEUSES FRANCISCAINES

Plaine-Haute, France, 21 août 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Le 6 mai dernier, cinq religieuses Franciscaines, Missionnaires de Marie, disaient adieu à la France pour aller fonder une maison de le leur Ordre à la Baie Saint-Paul, dans le diocèse de Chicoutimi. (1)

Votre excellente *Semaine Religieuse* n'a pas manqué de signaler l'arrivée de ces bonnes sœurs et de faire connaître en quelques mots l'œuvre qu'elles sont allées accomplir au Canada.

J'ai pensé, néanmoins, que je serais peut-être agréable à plusieurs de vos lecteurs en vous communiquant, pour la publier, une notice un peu plus complète sur l'Institut des Missonnaires de Marie.

Cet Institut s'est fondé aux Indes Orientales vers le milieu de ce siècle, grâce au zèle et à l'initiative de quelques femmes pieuses, la plupart de haute naissance, qui résolurent de se grouper et de mettre en commun leurs efforts pour aider les missionnaires dans la conversion des infidèles.

Comme toutes les œuvres providentielles, disent ses annales, celle-ci eût son début marqué par la croix. Néanmoins, en dépit des épreuves, le grain de senevé devint bientôt un arbre magnifique qui étendit au loin ses rameaux.

En 1877, la Mère Fondatrice et trois de ses compagnes, venues à Rome, obtinrent du Souverain Pontife la permission de transférer leur noviciat en Europe, pour favoriser le recrutement et la formation de leurs sujets.

En 1890, le Saint-Siège approuva définitivement les constitutions de l'institut et joignit à cette approbation les lettres les plus élogieuses. " Dès le principe, lisons-nous dans une notice sur l'Institut, les fondatrices désirèrent s'appuyer sur un grand Ordre religieux, afin de se donner au ciel une famille de saints, et sur la terre cette sève monastique qui garantit les œuvres nouvelles en leur donnant une large part à la stabilité et à l'esprit évangélique des Anciens Ordres. Le choix des Missionnaires de Marie se fixa sur le Séraphique *François*. Trois cardinaux consultés approuvèrent leur détermination, et le Souverain Pontife lui-même leur fit répondre : " *Niente dimeglio*, rien de mieux, je bénis la mère et les filles. "

La bénédiction du Saint-Père porta ses fruits, car il eût pour effet d'augmenter considérablement le nombre déjà prodigieux de jeunes filles éprises du désir de leur propre sanctification, qui, depuis plusieurs années accouraient de toute part pour échanger leurs habits mondains et leurs riches parures contre la pauvreté Fransiscaine et le blanc voile des Missionnaires de Marie.

Aujourd'hui l'Institut comprend cinq provinces et compte dix-neuf maisons, dont une à Rome, quatre en France, une en Belgique, une en Angleterre, une en Suisse, une au Canada, une à Carthage, deux à Ceylan, trois aux Indes et quatre en Chine.

Il n'y a pas, en dehors de France de noviciat proprement dit. Toutes les aspirantes sont donc tenues de passer une couple d'années au naviciat de Saint Brieuc, en Bretagne, afin qu'ayant reçu la même formation, elles soient toutes pénétrées du même esprit évangélique, du même respect pour les traditions franciscaines. Cette mesure, outre qu'elle assure l'unité de vues et d'action dans l'Ordre, offre encore aux novices le précieux avantage de se connaître, de s'apprécier mutuellement, de nouer des relations qui dureront toute la vie et d'apprendre les principales langues européennes. Ainsi, à l'heure qu'il est, il y a au noviciat des Françiscaines, des Allemandes, des Italiennes, des Anglaises, même des Indiennes. Or toutes, ou presque toutes, parlent avec grande facilité au moins trois langues, françaises, anglaises et italiennes.

" Les Missionnaires de Marie se vouent à l'*expiation* et à l'*apostolat*, s'offrant en victimes pour l'Eglise et les âmes. L'adoration du très Saint Sacrement, surtout dans les pays infidèles, est le soutien de leur vie immolée et missionnaire.

Dès le noviciat, on les prépare à toutes les œuvres qui peuvent les rendre plus tard des auxilliaires précieuses et dévouées pour les prêtres apôtres dans les missions (1).

Les principales œuvres adoptées par les Constitutions de l'Institut sont : les *Catéchuménats*, *les Hôpitaux* et les *Réfuges*, les *Dispensaires*, les *Congrégations* et les *Retraites*.

La vocation des Franciscaines missionnaires de Marie réclame donc, comme l'indiquent leurs Constitutions, des âmes généreuses et énergiques, au caractère franc et ouvert, sincèrement pieuses, propres à la vie mixte de contemplation et d'action, Expiation et Apostolat : ces deux mots résument l'esprit et le but de l'œuvre. De là l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement dans toutes les maisons Franciscaines, l'obligation pour toutes les sœurs, sans distinction aucune, de se livrer à certaines heures de la journée, aux travaux manuels les plus pénibles et de s'accoutumer par avance à tous les dévouements, à tous les sacrifices qu'impose la vie des missions.

La pauvreté franciscaine est pratiquée rigoureusement.

Nous avons eu l'honneur, mes compagnons de voyage et moi, d'être invités à visiter le noviciat : nous en sommes revenus aussi étonnés qu'édifiés. Dans les cellules, pour tout mobilier une simple chaise et une mauvaise paillasse en guise de lit. Les détenus, dans nos prisons du Canada, sont infiniment mieux couchés Entrant au réfectoire, nous apercevons deux longues rangées de tables d'un bois une assiette en terre cuite, composent à peu près tout le service de table. On ne fait usage de viande que trois fois la semaine ; les mardi, jeudi, et dimanche, à midi. Dans les salles et cellules, les murs n'ont d'autre ornement que le crucifix, comme pour rappeler aux religieuses que, suivant la parole même de Notre-Seigneur, on ne peut aller à Lui que par le dépouillement et par la Croix. Jamais de feu dans les cellules, même durant l'hiver, qui, comme vous le savez, est très froid en Bretagne, et ces jeunes filles, dont la plupart ont connu dans leur enfance et dans leur jeunesse tout le confort, toutes les douceurs que peuvent procurer la richesse et le bien être, sont non seulement résignées, mais gaies, contentes, portant manifestement sur leur visage épanoui, avec les signes de la santé, l'empreinte d'un bonheur qu'elles seules et les anges du ciel connaissent.

Durant les récréations elles s'amusent comme des enfants.

Quand j'étais à Rome, la Supérieure Générale et Fondatrice me disait : " il y a cela de particulièrement consolant dans notre *Institut* que toutes celles qui y entrent, se trouvent *chez elles* dès les premiers jours, qu'elles s'y sont à l'aise et que la gaieté qu'elles manifestent tout d'abord ne les quitte plus."

Quoique le but principal de l'Ordre soit d'aider les prêtres missionnaires dans leur œuvre apostolique, néanmoins ne vont dans les missions que celles qui le demandent formellement. Mais il arrive qu'on est loin de pouvoir satisfaire au désir de toutes celles qui brûlent de l'amour des âmes. Celles qui partent pour les pays lointains sont considérées par celles qui restent comme des élues et des privilégiées.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'une communauté dont les sujets sont ainsi disposées et reçoivent une telle formation, accomplisse une somme de bien incalculable, non-seulement dans les pays infidèles, mais partout où elle a des missions. Aussi la S. C. de la Propagande, dont elle relève immédiatement et qui l'a sous sa protection, a-t-elle manifesté hautement le plaisir qu'elle éprouvait de la voir fonder une maison au Canada, dans l'espoir qu'elle y recrutera de nombreuses ouvrières pour la vigne du Seigneur.

Les communautés religieuses ne manquent pas au Canada ; on peut même dire que leur nombre va toujours croissant. Ni les pauvres, ni les infirmes, ni les orphelins, ni les parents chrétiens qui tiennent à procurer à leurs enfants une solide et saine éducation n'ont encore songé à s'en plaindre. Eh ! grand Dieu quand on a vu de ses yeux les tristes fruits de la laïcisation en Europe, quelles actions de grâces ne rend-on pas à la divine Providence de ce qu'Elle n'a pas permis jusqu'à ce jour, que nos hôpitaux et nos hautes maisons d'éducation fussent envahies par ce fléau ! Le but et les constitutions même de l'Institut des Missionnaires de Marie montre qu'un vaste champ est réservé à la ferveur de leur zèle. Le Canada comme la France est, eu égard à sa population, une pépinière de missionnaires. Déjà il envoie un bon nombre de ses enfants travailler à la conquête des âmes, non seulement dans toute l'Amérique du Nord, mais encore sur les plages lointaines de l'Orient. Or, " si dans les missions, comme ailleurs, le premier rôle et le plus nécessaire n'appartient pas à la femme, le plus pratique et le plus efficace lui est peut-être réservé. Sans la religieuse, la famille chrétienne pourra difficilement se constituer dans les pays idolâtres, car la femme seule peut avoir un accès très facile et constant auprès des personnes de son sexe." (1)

" Les Missionnaires de Marie, écrivait Monseigneur Bouché, évêque de Saint-Brieuc, à la S. C. de la Propagande, ont résolu d'introduire dans les missions un élément nouveau, qui jusqu'ici a fait défaut partout. Par les missionnaires femmes et Religieuses, elles veulent arriver à pénétrer plus intimement dans la famille paienne, elles veulent relever la femme de sa dégradation séculaire en lui inspirant les fortes vertus du christianisme. L'expérience que mes nombreux voyages dans toutes les parties du monde m'ont donnée des missions, m'amène à croire qu'il y a une grande et féconde pensée dans la fondation de l'Institut des Franciscains missionnaires de Marie."

Grâce à Dieu, cet *élément nouveau* existe en partie au Canada. Personne n'ignore, en effet que nos congrégations religieuses ont étendu le cercle de leur action bienfaisante, d'un côté jusqu'au Labrador et de l'autre jusques dans les prairies les plus reculées du Nord-Ouest mais qui ne sait aussi que le nombre de ces précieuses auxiliaires est loin d'être suffisant et que, du reste, leur règlement de vie, les limites dans lesquelles leur action est circonscrite, ne leur permettent pas d'accomplir toutes les œuvres qui sont le propre de la femme *missionnaire* !

Or voici un Institut dont le but principal est l'œuvre des missions et dont les sujets, par une préparation spéciale, sont éminemment aptes à exécuter tous les travaux que cette œuvre nécessite. Quelle impulsion nouvelle ne donneront-elles pas à nos missions lointaines ! J'ajoute que par sa vie mixte de contemplation et d'action, par sa division en trois branches ou catégories distinctes de religieuses : les *Mères* les *Sœurs* et les *Tertiaires*, par la diversité de ses œuvres, l'Institut Franciscain favorisera grandement les vocations au Canada en ouvrant ses portes à toutes les personnes que Notre-Seigneur attire à Lui par l'attrait religieux quelque soient leurs aptitudes et leur degré d'instruction. Comme vous avez pu le remarquer par l'énumération ci-dessus des œuvres Franciscaines, l'Institut n'est étranger à aucun genre d'occupations, du moment qu'elles fournissent l'occasion d'être utile au prochain et de procurer la gloire de Dieu. En dehors des missions où les œuvres sont multiples, dans les pays comme le nôtre, on donne l'instruction aux jeunes filles, instruction supérieure ou élémentaire, suivant les besoins du lieu où l'on se trouve. Comme on a des sujets de toutes les nationalités, les langues étrangères surtout y sont enseignées avec un succès qui ne peut être surpassé. On soigne les malades et les infirmes, on recueille les orphelins, etc., etc.

Je me souviens que la Très-Révéren-

(1) Depuis que cette lettre a été écrite, il a été décidé de faire cette fondation à Québec et non à la Baie Saint-Paul. (N. D. L. R.)

(1) Notice sur l'Institut.

(1) Notice sur l'Institut.

de Mère Générale me disait un jour : " un des rêves que je caresse depuis longtemps, est la fondation d'un Orphelinat agricole de jeunes filles. "

Cette bonne mère Générale, femme d'un esprit vraiment supérieur et dont le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, n'est égalé que par la prudence et la persévérance énergique avec laquelle elle entreprend et poursuit la réalisation de ses projets, et qui n'a d'autre ambition que de faire le bien sous quelque forme que ce soit, ses œuvres le témoignent assez, comprend, comme tous ceux qui suivent attentivement le mouvement social économique de notre époque, que pour rétablir l'équilibre entre les diverses classes de la société qui menace de se dissoudre, il faut par tous les moyens possibles diminuer le nombre des ouvriers et des ouvrières des villes dont la gêne, causée par le manque de travail et des habitudes en tout point condamnables, est, en partie du moins, la source première de toutes ces convulsions qui mettent le monde en péril, et pour cela, enrayer l'émigration rurale, en remettant en honneur chez la femme les travaux de la ferme, en lui apprenant l'économie domestique et en lui assurant autant que possible, un avenir honorable à la campagne.

Je me suis demandé depuis, si, envisagé à ce point de vue, un orphelinat agricole pour les jeunes filles n'aurait pas son utilité dans notre pays.—Vous n'ignorez pas qu'il a déjà été question d'établir une maison de ce genre pour les garçons dans un de nos principaux districts ruraux. Mais comme pour cela il faudrait l'aide du gouvernement, et que les gouvernements, suivant le proverbe italien : *Chi va piano va sano*, ne sont jamais pressés dans ces sortes d'affaires, il est à craindre que ce projet ne soit pas accompli de sitôt. Un tel orphelinat pour les filles serait bien plus facilement réalisable.

Et quel bien cela ne ferait-il pas ?

Nos législateurs s'évertuent, sans beaucoup de résultat, à faire des lois pour arrêter le courant de l'émigration aux Etats-Unis et favoriser le repatriement de nos compatriotes. Jamais nos évêques, aidés de leur clergé n'ont travaillé avec autant de zèle à entraîner dans nos forêts encore incultes l'excédant de population de nos vieilles paroisses et à rendre l'agriculture prospère. Malgré tous ces efforts réunis, la colonisation marche à pas de tortue, nos campagnes s'appauvrissent et l'émigration suit son cours.

Les causes de ce mal devenu chronique sont multiples. On est cependant unanime à en reconnaître deux principales : un dégoût de plus en plus prononcé pour le travail pénible des champs et surtout du défrichement, et les habitudes du luxe qui envahit notre classe agricole dans une proportion alarmante. Les fils de nos cultivateurs ne travaillent presque plus. Vous savez ce qui se passe : le temps des semailles et de la moisson écoulé, le reste de l'année est trop souvent, dans plus d'un endroit, en partie consacré à la promenade, aux *piques-niques*, aux réunions de plaisir.

L'habitude du *far niente* amène naturellement l'amour de la toilette et d'un confort extravagant. —Inutile d'ajouter que la femme, dans tout cela comme dans tout le reste, a sa grande part de responsabilité. Combien de fois n'a-t-on pas répété que nos jeunes filles, au sortir du couvent, ne savent plus que *pianoter* et faire de la dentelle ? Cette accusation, dans sa généralité, est injuste. Mais enfin, il est permis de croire que s'il y avait moins de pianos et d'harmoniums dans les maisons de nos braves cultivateurs, il y y aurait peut-être plus de blé dans leurs greniers, et plus d'écus sonnants dans leurs bourses, par suite moins de ruines financières, hélas ! que tout le monde déplore, moins d'émigration dans les grandes villes.— La première fois qu'on parcourt les campagnes de l'Europe on n'est pas peu étonné de voir autant de femmes que d'hommes occupés aux travaux des champs. Le premier mouvement de surprise passé, on se dit qu'après tout nos mères en faisaient autant que les femmes de ces pays, et que si là-bas les temps sont changés, la fortune privée aussi a changé, et, avec la fortune privée, la prospérité nationale. Et alors on se prend à regretter le bon vieux temps.

Eh bien, il me semble qu'une institution qui aurait pour objet de recueillir tant de petites orphelines que l'abandon et le manque de protection expose à mener une vie misérable dans les villes, de leur enseigner spécialement et d'une manière pratique l'économie domestique et le travail de la ferme tout en leur donnant une éducation proportionnée à l'état auquel on on les destine, en un mot d'en faire des femmes capables d'aider efficacement le colon et le cultivateur à rendre aussi fructueux que possible son pénible labeur de chaque jour, rendrait d'éminents services à notre pays.

Je m'aperçois, Monsieur le Rédacteur, que je me suis étendu sur ce sujet beaucoup plus que je ne me l'étais proposé— Mais c'est fait ; et je ne le regrette pas.

Puissent ces considérations contribuer à faire connaître et apprécier comme elles le méritent les bonnes Religieuses Franciscaines ; puissent-elles surtout inspirer à quelques âmes vraiment pieuses, aimant Dieu et le prochain, le désir d'entrer dans cette armée d'héroïques missionnaires que le Saint-Père encourage et protège avec une paternelle sollicitude et que le bon Dieu bénit visiblement en donnant à leurs œuvres un accroissement prodigieux.

L'abbé E. LAPOINTE.

LA COMMISSION SUR LES LIQUEURS

Temoignage du Maire Fremont, Dr Mckay, chevalier Vincellette

Diminution de l'ivrognerie

Opinion generale contre la prohibition

La commission sur le trafic des liqueurs a continué son enquête ce matin à 10.30 hrs.

Comme il en avait été convenu hier, le Dr McKay a été entendu le premier. Il est propriétaire du *Belmont Retreat*. Environ 400 patients visitent son établissement tous les ans. A peu près 25 reviennent souvent la même année, ce sont des incorrigibles.

Il y une échelle régulière de prix : $7 à $8 par semaine pour les uns, et $10 à $12 pour les autres. Il reçoit $490 par année du gouvernement et à part cela, $122 par patient envoyé par le gouvernement.

La plupart des alcooliques qui viennent à son établissement sont âgés de 35 à 45 ans et de 18 à 20 ans. Il est d'opinion que l'ivrognerie chez les parents prédisposent les enfants à ce vice. Ordinairement, les alcooliques qui viennent chez lui y sont 4 mois et il peut citer plusieurs cas de personnes qui, une fois guéries, n'ont jamais pris un verre de boisson. Il est d'opinion aussi qu'il est beaucoup mieux d'envoyer les ivrognes dans une maison où ils peuvent recevoir tous les soins nécessaires que de les envoyer en prison.

Il croit qu'une législation prohibitive serait désirable mais il ne pense point qu'elle pourrait être mise en force efficacement.

W. Rae, de la compagnie Allan, Rae & Cie, se déclare incompétent à parler sur ce sujet. Il n'a jamais vu aucun des hommes à son emploi sous l'influence de la boisson.

Il est opposé à toute loi prohibant d'une façon générale, la vente des liqueurs.

Depuis 31 ans qu'il réside à Québec, il n'a pas remarqué de différence dans l'usage des boissons ni en moins ni en plus.

Son Honneur le Maire Frémont—dit que depuis un certain temps, il a remarqué un sentiment croissant en faveur de la tempérance et il l'attribue à l'influence religieuse et sociale.

Il est contre toute loi, du genre de la loi Scott. Il y a injustice à priver tout citoyen honnête de l'usage modéré de liqueurs. Il a voyagé beaucoup et, là où la loi Scott est en force, il a vu plus d'ivrognerie qu'ailleurs.

Le chevalier VINCELETTE, de l'asile de Beauport, a remarqué, ici comme ailleurs, une augmentation dans le nombre des aliénés mais il ne sait pas s'il faut l'attribuer entièrement à l'abus des liqueurs. Il ne sait pas combien il y a de cas d'alcoolisés chez lui.

La prohibition est une utopie, mais il est en faveur d'une loi qui restreindrait le nombre des licences.

Traverse en brique de ciment

Les ouvriers de la corporation travaillaient hier à une traverse en brique de ciment au coin des rues Dalhousie et Sous-le-Fort.

Séance d'hier après-midi

Le premier témoin entendu, hier après-midi a été l'hon. Juge Andrews.

Il déclare que la loi prohibitive ne serait ni juste, ni politique, ni applicable. Une loi violée à tout instant diminue le respect pour toutes les autres lois. La loi actuelle des licences n'est pas appliquée aussi sévèrement qu'elle devrait l'être, à cause du manque d'officiers du revenu provincial.

M. CHATEAUVERT, président du bureau de commerce dit qu'il n'a point étudié assez attentivement cette question pour donner un témoignage. Il dit qu'il exige que ses employés soient sobres parcequ'ils remplissent mieux leurs devoirs.

M. JONCAS, M. P. dit que dans le comté de Gaspé, il n'y a point de licence, excepté dans une municipalité. Il y a moins d'ivrognerie qu'auparavant, mais il attribue cette diminution à l'influence du clergé. Le sentiment public dans son comté n'est pas en faveur de la prohibition, il est en faveur des licences élevées pour les liqueurs fortes et d'une licence minime pour les vins légers et la bière. Une grande partie de la population de Gaspé se compose de pêcheurs et quand ils reviennent de la mer, transis de froid, fatigués, après des jours de privations, il leur faut des liqueurs et ils en prennent en quantité modérée. Il est d'opinion que la prohibition a eu un mauvais effet dans son comté, en ce qu'elle a augmenté le nombre de personnes qui vendent sans licences.

J. M. LEMOINE, inspecteur du revenu de l'intérieur à Québec, décrit le système de distillation illégale qui se pratique dans le pays. La distillation illégale n'est point considérable mais le produit est de la pire qualité. Le grand mal dans le bas de la province est la contrebande qui se pratique en grand. Le montant payée pour la liqueur distillée en cette province, a été de $322,000 représentant 322,000 gallons en 1882 ; $238,000 représentant 186,000 gallons en 1886 ; $324,000 représentant 242,000 gallons en 1890, et $246,000 représentant 164,000 gallons en 1892. En 1882 le droit était de $1 par gallon mais il est monté ensuite à $1.50. il attribue cette diminution à l'augmentation de la contrebande ; il sait qu'il y a eu diminution dans l'habitude des liqueurs mais il attribue cela à l'influence morale et religieuse et non aux lois de prohibition. Il a vu à l'œuvre, la loi de prohibition de l'Etat du Maine et il déclare que c'est un fiasco complet. Il raconte comment cette loi est violée en certains cas, ce qui fait rire la commission.

L'hon. M. JOLY sympathise avec ceux qui font tous leurs efforts pour diminuer l'ivrognerie mais il ne croit pas que l'on puisse arriver à ce but par la prohibition.

Une loi de prohibition ne pourrait être passée sans indemniser les distillateurs d'Ontario qui contribuent si largement au revenu de la Puissance et qui ont des droits acquis. Dans les campagnes où il n'y a pas de licence on vient à la ville chercher de la boisson mais l'ivrognerie est bien moindre qu'ailleurs. Il y a amélioration. Il verrait avec plaisir une loi à taux élevés pour la vente des liqueurs fortes et à taux minimes pour la vente des vins légers.

M A. BROSMAN, controleur, du revenu provincial dit que malgré l'augmentation dans le prix des licences, le nombre émis en 1892 était de 1 par 606 habitants tandis qu'en 1871, il était de 1 par 536. Le revenu qui était en 1871 de $87,879 est, cette année de $595,927. Il y a dans la province 210 paroisses qui ont passé des règlements prohibitifs et il n'a été émis de licence spéciale que dans 27 de ces paroisses.

M. BEAUCHAMP du secrétariat provincial produit une statistique montrant le nombre de crimes et leur cause dans la province. Puis la commission s'ajourne à 10 heures ce matin.

Les théories d'un prohibitionniste

Déposition du Révd M. Bélanger

La loi n'est pas exécutée

(Séance de ce matin.)

M. Edmond Giroux, président de la commission du Hâvre de Québec. La commission à une cinquantaine d'employés à son service. Il ne peut dire s'il y a beaucoup d'ivrognerie parmi eux. La commission controle la corporation des pilotes, et, à sa connaissance, les cas d'ivrognerie ont été peu nombreux depuis 10 ans. Il ne peut dire si l'ivrognerie a augmenté ou diminué depuis 10 ans. Il ne croit pas désirable une loi de prohibition par ce qu'elle ne pourrait être mise en force efficacement. A Québec, les pharmaciens ne vendent point de liqueurs. M. Giroux dit que l'alcool rectifié est beaucoup moins nuisible à la santé que celui qui ne l'est point. Il croit que l'usage du vin est nécessaire à certaines personnes.

M.P.Bazin, de la maison Turcotte & Cie. La plus grande partie de la boisson que cette maison vend, est de fabrication canadienne. Il se fait beaucoup de contrebande. La boisson saisie est vendue à l'encan et achetée par des distillateurs, pas toujours cependant, qui la rectifient. La quantité de boisson importée en contrebande est énorme et des saisies, qui se font aujourd'hui, prouvent qu'il s'en fait depuis longtemps.

Les marchands de gros ont pétitionné le gouvernement fédéral pour discontinuer la vente de la boisson saisie, parce que cela fait dommage à leur commerce. Le gouvernement, d'ailleurs, ne retire pas plus de revenus de cette façon qu'il en retirait des droits sur la boisson achetée par les marchands de gros.

Il est naturel de croire que l'augmentation de droits sur la boisson a augmenté la contrebande. Il croit que l'habitude des municipalités de refuser des licences n'a pas pour effet de diminuer l'usage des boissons ; c'est du moins le sentiment général. Il ne croit pas qu'il y ait beaucoup de vente illicite de boissons dans la ville de Québec. Ce serait l'intérêt des débitants de liqueurs de faire respecter la loi.

THOMAS DAVIDSON, de la maison John Ross & Co, marchands épiciers en gros, croit qu'il y a beaucoup moins d'ivrognerie à Québec, que par le passé. Il ne sait pas qui achète la boisson de contrebande qui n'est point saisie. Les trafiquants de liqueurs munis d'une licence courent beaucoup moins de risques de se faire découvrir s'ils achètent de la boisson de contrebande, que ceux qui vendent sans licence, et c'est son impression que la grande partie de la boisson de contrebande s'écoule chez les marchands licenciés.

A St-Raymond, paroisse du comté de Portneuf, où il n'est pas émis de licence, tout va bien. Il y a bien peu de vente illicite de boisson dans cette paroisse et il n'y en a pas plus qu'avant la passation des règlements prohibitifs.

M. Davidson est en faveur d'un loi de prohibition et il croit qu'elle pourrait être mise en force facilement. Ce que vient de faire la population du Nord-Ouest en votant en masse pour la prohibition, en est une preuve. Il est vrai que dans plusieurs comtés d'Ontario, la loi Scott a été rappelée, mais c'est parce qu'elle n'a pas été mise en force, efficacement.

La prohibition diminuerait le revenu de 6 à 8 millions. Cette diminution pourrait être recouverte par une diminution générale du tarif qui produirait une augmentation dans le revenu, en augmentant les importations. Il croit qu'un tarif de 20 pour cent n'aurait point pour effet de nuire aux manufactures. Si avec 20 pour cent, elles ne pouvaient subsister, il les laisserait disparaître. En politique il est libre échangiste.

Etant donnée une loi de prohibition, il faudrait une escouade d'employés payés par le gouvernement fédéral pour surveiller la frontière sur tous les points, et une autre escouade payée par les municipalités pour surveiller à l'intérieur, en cas de contrebande à la frontière.

Le trafic des liqueurs nuit au commerce en général, en ce qu'un marchand, surtout à la campagne, qui commence à vendre des liqueurs devient un buveur néglige ses affaires et tombe en faillite. Il connaît plusieurs cas de faillite dûs à cela. Il est d'opinion qu'une loi prohibitive serait mise en force beaucoup plus aisément que la loi actuelle des licences.

Le revenu de la province perdrait $500,000 à $600,000 par année, et s'il n'y avait pas d'autre moyen, il remplacerait cette diminution par la taxe directe.

Révd. M. F. X. Bélanger, curé de St Roch, a toujours demeuré à Québec.

La loi actuelle des licences lui parait bonne mais on ne l'exécute point.

Il y a trop de licence et, ensuite, on punit comme première offence des violations qui devraient être punies comme quatrième, cinquième ou sixième offence.

Quelquefois, les amendes ne se paient point ou se paient à la volonté des condamnés. M. le curé est en faveur de la loi actuelle, mais l'exécution n'en est pas assez sévère. Il y a beaucoup trop de licences et elles sont accordées trop facilement.

Il attire l'attention de la commission sur le fait que pour la paroisse de St-Roch, comprenant 20,000 âmes, et 1 mille carré, il y a au moins 100 trafiquants de boisson.

Une loi de prohibition n'a jamais arrivé à rien de bon.

Dans son opinion, l'ivrognerie a considérablement augmenté à Québec : c'est la plaie de la ville. Il croit qu'une loi semblable à celle de France augmentant les droits sur les liqueurs fortes et les diminuant beaucoup sur les vins, aurait de bons effets.

Tous les maux de la société, en général, viennent de l'ivrognerie.

Révérend Verry Norman, G. V. de la cathédrale anglaise est d'opinion que l'usage des vins légers est de beaucoup préférable à l'usage des boissons fortes. Il est en faveur de la nomination d'un inspecteur de boissons, car il s'en vend de très mauvaise pour la santé. Il n'est pas en faveur de la prohibition parce qu'elle ne pourrait être mise à effet. L'éducation religieuse fera beaucoup plus que tout cela.

LE CHOLÉRA

TERRIBLES RAVAGES EN PERSE

Les émigrants du " Cremon "

Hambourg, 8—702 nouveaux cas de choléra ont éclaté été et 333 sont morts, hier.

Paris, 8—Le préfet de police a commencé à émettre les bulletins donnant le nombre de cas nouveaux et de morts de choléra. Lundi il y eu 89 cas nouveaux et 47 morts et hier 41 cas et 26 morts ont été rapportés.

Londres, 8.— Le correspondant du *Times* à Teherau dit : L'épidémie du choléra, ici, a pris fin et les affaires recommancent. On estime le nombre de morts, pour la ville, à 13,000, et pour toute la Perse à 30,000.

St Pétersbourg, 8—Les statistiques du choléra pour la journée du 4 Septembre sont de 4,778 cas de nouveau et 2,073 morts une augmentation de 483 cas nouveaux. A St-Pétersbourg, 138 cas nouveaux, et 34 morts ont été rapportés. Ceci est une augmentation de 35 cas.

Port Huron, Mich, 8—70 émigrants passagers du *Cremon*, se rendant aux Etats-Unis par voie du Grand Tronc, sont retenus en Quarantaine ici parce qu'ils n'ont pu montrer des certificats suffisants d'inspection, Il n'y a aucun cas de maladie parmi eux.

Détroit, Mich, 8—Le Bureau de santé a déclaré une quarantaine de vingt jours contre les émigrants venant du Canada et suspects de choléra.

CHANGEMENTS A SAINT-SULPICE

M. le Supérieur de St-Sulpice a fait les changements suivants au Collége de Montréal : M. l'abbé R. Labelle, est nommé professeur de musique et de chant.

M. l'abbé Régaudie nouvellement arrivé de Paris, professeur de syntaxe.

M. S. Tranchemontagne, préfet de discipline chez les grands.

M. l'abbé Latraverse revient à Notre-Dame et s'occupe du ministère actif dans cette paroisse.

Les changements dans les autres maisons n'ont pas encore été faits.

Mort d'un orateur

Philadelphie, 7.—Daniel Dougarty, le célèbre orateur américain, est mort avant-hier, à Philadelphie. C'était un homme d'un grand talent et d'une éloquence remarquable. Il jouissait d'une réputation très enviable et bien méritée.

Les Catholiques le réclamaient avec orgueil comme un des leurs et il prit une large part au mouvement religieux aux Etats-Unis. Au congrès catholique de Baltimore, il y a quelques années, il fut l'un des orateurs les plus remarqués.

L'ERMITAGE DE CAEN

Une grande école de vertus

L'Ermitage de Québec

En l'an de grâce 1640 le Père Bagot, jésuite, remplissait les fonctions de directeur de la Congrégation de la sainte Vierge établie parmi les écoliers du Collège de La Flèche, institution déjà remarquable par l'abondance de sujets pieux et instruits qu'elle avait fournis au clergé de France.

Un jour que ce saint religieux avait fait une exhortation plus pathétique qu'à l'ordinaire sur l'importance des conférences spirituelles, il inspira à un certain nombre de ses jeunes et enthousiastes auditeurs, l'idée de se réunir une fois par semaine pour s'instruire des choses de Dieu et stimuler le zèle de chacun pour sa glorification. Ce projet fut bientôt mis à exécution, et le bien qui en résulta devint si évident, que l'on vit se former des associations semblables dans tous les collèges tenus par les éminents disciples de saint Ignace. Le Collège de Paris fut de ce nombre. Parmi les élèves qui à cette époque fréquentaient les classes de cette institution, il s'en trouvaient de fort distingués par la naissance et de remarquables par la pratique des vertus chrétiennes. Tels étaient François de Montmorency-Laval, futur évêque de Québec; les deux frères Ango de Maizerets, dont l'un fut carme déchaussé, et l'autre supérieur du Séminaire de Québec ; Fermanès et de Meurs, deux des fondateurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris ; Pallu, qui devint évêque d'Héliopolis ; Chevreuil, futur vicaire-apostolique à la Chine ; Boudon, archidiacre d'Evreux ; Gautier, archidiacre et grand-vicaire à Dijon.

Ces jeunes serviteurs de Dieu faisaient déjà pressentir sur les bancs du collège ce qu'ils seraient plus tard dans l'état où la Providence devait les appeler. Les jours de congé ils se réunissaient au faubourg Saint-Marceau, dans un jardin appartenant à l'un d'eux, et ils s'y récréaient fort innocemment. D'autres fois, ces pieux élèves allaient visiter les prisons et les hôpitaux, ou faisaient des pèlerinages aux principaux sanctuaires de Paris. Le jeudi-saint ils lavaient les pieds à quarante personnes, leur donnaient ensuite à dîner et les servaient à table. Avant de se séparer ce jour-là, ils s'embrassaient en disant, à l'instar des chrétiens de la primitive Eglise : *Cor unum et anima una.*

***

En 1651, M. de Meurs réunissait à ses côtés une vingtaine de ses jeunes compagnons formés comme lui à l'exercice des bonnes œuvres, et ils résolurent d'un commun accord de s'ériger en communauté. Dans ce but ils louèrent une maison dans le faubourg St-Marceau et s'y installèrent le 25 septembre de la même année. L'ordre le plus parfait ne cessa de régner au sein de cette petite famille que le Père Bagot entourait de sa plus tendre sollicitude ! Malgré toutes les bonnes dispositions de cette jeunesse vertueuse, le religieux crut prudent de l'assujettir à un règlement de vie, comme cela se pratique dans toute association sérieuse. Chacun fut invité à dresser un projet de sa façon, et Pallu les étudia tous pour en dresser un autre qui obtint l'approbation générale.

Les guerres civiles de 1652 forcèrent ces bons jeunes gens à se séparer momentanément. Plusieurs se réfugièrent à Argentan, en Normandie, chez les parents des de Maizerets, qui jouissaient des biens de la fortune. Ils y séjournèrent pendant trois ou quatre mois, consacrant une partie de leur temps à l'oraison, à la récitation du bréviaire en commun, au soin des églises des campagnes environnantes, et enfin à la garde nocturne du très Saint-Sacrement. Un jour ils firent le pèlerinage à Notre-Dame de la Délivrance, à quinze lieues d'Argentan. C'est à cette occasion qu'ils lièrent connaissance avec le célèbre Père Eudes, frère de Mézerai, historien de France,et surtout avec M. de Bernières Louvigni, trésorier de la généralité de Caen.

***

Jean de Bernières, Seigneur de Louvigni, près Caen, avait été trésorier de France dans cette ville ayant démissionné, il se confina dans un petit ermitage attenant au couvent des Ursulines que dirigeait sa Sœur. Plusieurs historiens affirment que Madame de la Peltrie devenue veuve, se voyant en butte aux obsessions de son père qui voulait qu'elle se remariât, s'y déroba en simulant un mariage avec M. de Bernières. Quoi qu'il en soit de ce pseudo-mariage, il est certain que M. de Bernières ne prêta son nom qu'en vue du bien qui pourrait en résulter pour les œuvres de madame de la Peltrie, femme d'une vertu suréminente et d'un zèle infatigable pour le bien.

C'était bien un ermitage que cet asile ouvert par M. de Bernières. Il y avait réuni plusieurs jeunes gens qui y vivaient comme des solitaires, se livrant aux exercices de la vie intérieures, en conformité des maximes répandues dans les livres mystiques qu'il avait composés. L'un d'entre eux, le *Chrestien intérieur* bien oublié aujourd'hui, n'eut pas moins de douze éditions et se vendit à plus de 30,000 exemplaires. M. de Bernières était un saint homme, qui consacrait tout son temps à former des saints.

M. Ango de Maizerets ne put résister longtemps à la fascimation de cet apôtre de Dieu, et au lieu de retourner à Argentan avec ses condisciples, il résolut de faire à l'ermitage une retraite de huit jours. Quand il revint chez ses parents et plus tard à Paris, il appartenait de cœur et d'âme à la communauté de M. de Bernières. En effet il s'y retira en 1653, et François de Laval le suivit bientôt dans sa nouvelle retraite. D'autres les y rejoignirent ensuite, et parmi ceux-là citons M. Dudouyt, l'un des futurs piliers du Séminaire de Québec, et M. de Mésy, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France. Henri de Bernières, l'une des gloires du séminaire, devait bientôt grossir ce noyau d'hommes d'élite qui portèrent en Canada l'esprit de mortification et de désintéressement dont ils avaient donné tant de preuves durant leur séjour à l'Ermitage de Caen. Qu'on n'oublie pas leurs noms. François de Laval, Louis Ango de Maizerets, Jean Dudouyt, Henri de Bernières, et le plus humble entre tous, Denis Roberge, " élève et domestique de M. de Bernières, qui plein de l'esprit de son maître, alla par zèle au Canada se donner à M. de Laval, et le servit jusqu'à sa mort. " (1) C'est ce petit groupe qui devait plus tard former l'*Ermitage de Québec.* Malheureusement Dieu ne permit pas que M. de Bernières assistât aux premiers développements de l'Eglise du Canada, sous la direction du plus brillant de ses élèves. Il eut cependant la consolation d'apprendre la nomination de François de Laval comme vicaire apostolique de la Nouvelle-France, et il traça des avis particuliers pour le guider dans ses fonctions.

***

M. de Bernières mourut l'année même que Mgr de Laval, devenu évêque de Pétrée, partait pour le Canada(1659). M. de la Tour nous fait connaître les derniers moments de cette existence précieuse : " Il avait communié le matin, comme il le faisait tous les jours, gagné l'indulgence dans l'église du Croisic, et assisté à la Congrégation. Il parut tout à coup d'une gaieté extraordinaire. Quelqu'un lui en demanda la raison. *Ah ! dit-il, ma joie serait bien plus grande,si je n'avais pas d'amour-propre.* Il fut à la récréation et à la prière du soir à l'ordinaire. A peine fut-il retiré dans sa chambre pour se coucher, que son valet se mit à crier ; on y accourut, on le trouva assis à terre près de son lit, les yeux levés vers le Ciel, et rendant les derniers soupirs. "

Aprés la mort de M. de Bernières, les élèves continuèrent à vivre à l'Ermitage de la vie du maitre, c'est-à-dire dans la plus grande communion d'idées avec Rome, sans avoir le moindre rapport avec les Jansénistes, qu'on appelait les ennemis de Jésus-Christ. Afin de mieux marquer son antipathie pour la secte. M. de Bernières s'était fait fabriquer un cachet représentant un crucifix autour duquel étaient gravés ces mots :*Dieu est mort pour tous.* Avant de mourir, M. de Bernières avait recommandé à ses ermites de ne jamais rien céder devant le parti janséniste, quand même ils seraient pour cela persécutés, et il leur prédit qu'ils auraient à souffrir pour la vérité. L'occasion ne devait pas manquer de s'offrir bientôt.

M. Dudouyt étant tombé dangereusement malade, il avait refusé de recevoir le saint Viatique de la main du curé que l'on soupçonnait d'être janséniste. Ce fut le commencement de la persécution et nos jeunes gens crurent qu'ils l'apaiseraient en se livrant à des démonstrations hostiles qui ne servirent qu'à leur attirer le courroux d'une partie du clergé de Caen. La justice dut intervenir et les condamna à se disperser, après leur avoir imposé une légère amende.

Quatre se refugièrent chez les parents de l'un d'eux, à Silli, au millieu de la forêt de Gouffern, à une lieue et demie d'Argentan. Ils y continuèrent leurs pieux exercices, à l'abri des séductions mondaines. Les autres se rendirent à Paris où le Père Bagot les accueillit et les hébergea, rue Coupeau d'abord, et plus tard rue Saint-Dominique.

***

Sur ces entrefaites, le fameux théologal de Séez, Jean Le Noir, vint prêcher le carême dans l'église de Saint-Germain d'Argentan. Cet éminent prédicateur brillait par le savoir, mais il était suspect de tendances jansénistes. Ses sermons ne furent pas accueillis avec toute la faveur qu'il attendait. Des jeunes gens conçurent alors le projet de s'amuser à ses dépens. Ils placèrent au-dessus du portail principal de l'église, une statue de la sainte Vierge foulant aux pieds un serpent *noir*, (par allusion au nom du théologal) ,avec cette légende : *Flagellum jansenistarum,ora pro nobis.* Le soir, la populace se rendait aux pieds de la statue, sous prétexte de réciter les litanies de la Vierge, mais en réalité pour répéter à hauts cris le verset nouveau. Thomas Prouverre, qui raconte ce fait (1), dit que le curé de la paroisse, Messire René Mahot, tolérait, s'ils ne les encourageait pas, ces scènes scandaleuses. L'official de Séez ordonna l'enlèvement de l'inscription, mais quand l'appariteur voulut se mettre à l'œuvre, il fut hué et presque lapidé.

Les esprits étaient assez surchauffés, mais la crise n'était pas encore arrivée à son paroxysme. Prouverre rapporte que, vers la fête de l'Ascension de la même année, quatre jeunes ecclésiastiques allèrent trouver les solitaires de Silli, dans le but évident de comploter quelque coup d'éclat pour ridiculiser les jansénistes. Ils passent quelques jour ensemble, et le vendredi avant la Pentecôte, ils se rendent processionnellement au nombre de sept jusqu'à Argentan. D'autres personnes, des femmes entre autres,viennent grossir leurs rangs, et rendus dans la ville,ils en parcourent les rues en criant à honte voix " *Suivez Jésus-Christ ; la foi se retire de la France ; allons au Canada* ! " Puis ils s'en retournent à Silli, sans avoir bu ni mangé, sans avoir parlé à personne, épuisés de fatigue. Le lendemain ils repartent dans le même ordre pour Séez, la ville épiscopale, ils recommencent leurs mêmes cris que "Jésus-Christ n'est plus en France et qu'il faut aller le chercher en Canada. " Grand scandale ; ordonnance du lieutenant civil et criminel du bailli d'Alençon pour la vicomté d'Argentan et d'Exmes, défendant à toute personne " de quelque qualité et condition qu'elle soit..... de faire aucune écriture du mot Janséniste, de faire aucune conventicule et assemblée, à peine de punition corporelle et d'être poursuivi comme perturbateur du repos public.....; arrestation des sept imprudents apôtres ; sentence de la cour ecclésiastique qui les condamne à une légère pénitence publique devant le crucifix de l'église Saint-Germain et à des excuses envers le théologal ; retour des solitaires plus exaltés qu'auparavant à leurs austérités les plus rudes et les plus excessives. Mais finalement, après des controverses et des résistances opiniâtres, ils se soumettent à l'autorité ecclésiastique, et rentrent dans le rang. Ils menèrent tous, dit Prouverre, une vie exemplaire, ce qui dissipa tous les doutes sur la pureté de leurs intentions.

***

Les disciples de M. de Bernières que Dieu destinait aux missions de la Nouvelle-France,dirigèrent bientôt leur course vers ce pays. Après Mgr de Laval, ce fut M. de Bernières, neveu du fondateur de l'Ermitage de Caen, et puis M. de Maizerets, M. Dudouyt, et probablement aussi M. Thomas Morel. Dans l'intervalle de cette dispersion, les autres s'étaient réunis de nouveau dans une maison située à Saint-Etienne des Grès, à Paris, et ils y avaient fondé le Séminaire des Missions Etrangères, dont celui de Québec releva pendant de longues années. Un carme déchaussé le Père Bernard de Sainte-Thérèse, leur donna bientôt l'emplacement et la maison qu'il possédait rue du Bac, faubourg Saint-Germain ; des personnes charitables vouèrent une partie de leur fortune à cette œuvre sublime de la conversion des infidèles. Bientôt ce séminaire devint l'un des plus florissants de France, et il n'a pas cessé depuis sa fondation, de former des ouvriers pour la vigne du Seigneur.

***

Le clergé séculier qui entoura Mgr de Laval au début de son épiscopat, avait donc été formé à l'école du Père Bagot et de M. de Bernières. Avec de tels maîtres, tous deux très avancés dans la spiritualité, il va sans dire que les élèves marchèrent rapidement dans la voie de la perfection. Il fallait aussi beaucoup de vertus à ces prêtres pour résister aux difficultés propres à une Eglise naissante, pour lutter contre les rigueurs du climat, contre la pauvreté, contre les inconvénients de toutes sortes résultant du manque de chemin, d'églises, de presbytères, etc. Chacun d'eux mériterait un éloge à part, et voilà pourquoi je ne terminerai pas cette petite étude sans citer M. de la Tour au sujet de deux d'entre eux :

" M. de Bernières, dit-il, est un des plus saints prêtres qui aient été au Canada."

" M. Dudouyt est un des plus grands ecclésiastiques que M. de Laval ait employés au Canada."

" M. Dudouyt, homme de premier mérite.

Quant à M. de Maizerets,il s'appliqua pendant 50 ans à former la jeunesse au Séminaire dont il fut supérieur pendant 31 ans.

Des hommes d'un pareil dévouement n'ont pas besoin d'autre éloge.

N. E. DIONNE.

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval.* Liv. 1 p. 32.

(1) *Note historique sur l'Abbaye royale de Sainte-Claire d'Argentan.* Argentan, Barbier, 1857, in-12, p. 121 et suiv.

UN GRAND EVENEMENT

A propos de boxe

L'Amérique a tressailli d'un bout à l'autre de son immense étendue !

Le fil électrique a porté la joie ou la consternation à des milliers de cœurs dévorés d'angoisse ! Les grands journaux ont mis en réquisition leur plus gros caractères, et leurs titres à sensation ! Des sommes énormes, des fortunes ont été perdues ou gagnées ! Des familles sont dans la désolation de la ruine ou dans l'exultation du gain !

Pourquoi ?...

Parce que deux homme se sont donnés des coups de poings, devant dix milles personnes, avant-hier, à la Nouvelle-Orléans ! ! ! !

C'est cette glorieuse partie de boxe qui a fait battre tant de cœurs et changer de gousset tant de dollars.

Et maintenant, ô moralistes, écrivez sur la barbarie des civilisations antiques qui allaient voir s'égorger les gladiateurs dans l'amphithéâtre.

Nos races civilisées du 19ième siècle s'étouffent pour aller voir des boxeurs se casser les dents et se mettre le corps en marmelade. Hurrah pour le champion du monde !

La nature humaine a des côtés bien originaux !

PROJET D'UN CHEMIN DE FER ÉLEVÉ A QUEBEC

L'electricité choisie comme moteur

Le tracé de ce chemin

Il se fait en ce moment un mouvement pour doter la ville de Québec d'un chemin de fer élevé construit sur un plan à peu près semblable à celui de New-York. Nous croyons savoir que M. Mohr, de la compagnie de lumière électrique et M. Boswell, ingénieur de la Commission du hâvre s'occupent activement de l'affaire.

Les voitures seraient mues par l'électricité absolument d'après le plan soumis par le gouvernement provincial pendant la session de 1890 et dont nous avons déjà parlé. L'électricité fixe pour ainsi dire les roues des chars aux rails et les empêche de glisser, ce qui permet aux chars de monter et de descendre les côtes sans aucune difficulté. De plus, ce genre de locomotion est excessivement rapide.

La nouvelle voie projetée partirait du Château Frontenac sur la Terrasse, descendrait la Côte Lamontagne jusqu'à la rue Dalhousie qu'elle pacourrait pour tourner ensuite à gauche dans la rue St-André passant au-dessus de l'ancienne propriété Boswell jusqu'à la gare du Pacifique. De là, elle passerait rue St-Joseph, dans le sens de sa longueur jusqu'à la rue St-Valier et de là enfilerait la rue de l'Aqueduc monterait la Côte pour revenir au Château Frontenac par la rue Grande Allée ou la rue St-Jean. Ce serait le tour complet de la ville de Québec.

La différence avec le système en usage à New-York consiste simplement dans la manière qu'est posée la voie. Au lieu de poteaux de chaque côté des rues, on n'en posera qu'un dans le milieu de la rue. Des stations seront établies à différents endroits.

Plusieurs conseillers municipaux ont pris connaissance du plan et ne semblent pas devoir s'y opposer, lorsque l'affaire sera soumise aux délibérations de nos édiles, probablement mercredi soir.

La compagnie demande une exemption de taxe pendant un certain nombre d'années, mais la ville partagera les profits avec elle.

Les poteaux seront posés de façon à ne pas gêner la circulation des voitures dans les rues.

La question est maintenant de savoir si la Cie des chars urbains actuels ne s'opposera pas au projet en vertu de sa charte.

L'affaire viendra devant le conseil.

La salpareille d'Ayer guérira votre catarrhe, et vous délivrera de cette odeur écœurante de l'haleine.

La lumiere électrique a Lévis

Projet de la maison Carrier Laine & Cie

Lévis nous paraît entrer pour de bon dans la voie du progrès. Voici qu'on parle ni plus ni moins que d'avoir un système d'éclairage à l'électricité. Ce n'est pas sans besoin, car l'éclairage de notre voisine, est des plus primitifs : l'huile de pétrole.

Le projet vient de la maison Carrier, Laîné & Cie, et nous croyons qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, le projet sera réalisé. M. Laîné de la maison Carrier, Laîné & Cie est en pourparlers avec des compagnies de Montréal et si les choses sont comme il le désire, avant deux mois, Lévis pourra être éclairé comme Québec.

Plusieurs maisons importantes de Lévis, entre autres, les MM. King, ont déjà informé M. Laîné qu'ils prendraient plusieurs lampes et, la corporation donnera un coup de main.

L'église, le collège, le couvent prendraient plusieurs lampes. Bien qu'il soit très défectueux, le système d'éclairage actuel à Lévis, coûte $3,000 par année ; cela ne coûterait pas beaucoup plus pour l'électricité.

Dans les maisons privées, une lampe incandescente coûterait entre $5 à $6, mais le prix serait beaucoup moindre en prenant plusieurs lampes. D'ici à peu de jours on aura la certitude si le projet doit réussir ou non.

Attaque injuste

Le *Canadien* d'hier, parlant de l'élection de Chicoutimi, dit :

L'officier-rapporteur Gosselin, *n'eut jamais dû prendre connaissance des bulletins* contenus dans l'espèce de boîte envoyée de la Pointe-aux-Esquimaux.

Il est employé du gouvernement !

Le *Canadien* devrait savoir que l'officier-rapporteur *ne prend pas connaissance* des bulletins.

M. Gosselin a pris connaissance du relevé du sous-officier-rapporteur. Voilà tout.

Il n'avait pas de discrétion à exercer.

EVASION D'UN FORÇAT

Du pénitencier de Saint-Vincent de Paul

Après avoir subi les deux tiers de sa condamnation, Samuel Gauthier, forçat au pénitencier de St-Vincent de Paul, s'est évadé samedi après-midi dans les circonstances suivantes :

Il travaillait sur la ferme avec plusieurs autres détenus, lorsque profitant du moment où l'attention du gardien était attirée ailleurs, il s'éloigna peu à peu de ses compagnons, et, à une certaine distance, il franchit l'enceinte et s'enfuit dans les champs. L'alarme fut immédiatement donnée, et tous les autres forçats furent reconduits à leurs cellules. Les gardes se mirent alors à la poursuite du fugitif, mais ne réussirent pas à le rejoindre.

Gauthier appartenait à une très bonne famille, et malgré les bons conseils de ses parents, il entra de bonne heure dans la carrière du vice ; il passa plusieurs années à l'école de réforme, et devenant de plus en plus incorrigible, il fut condamné au pénitencier pour trois ans. Il n'avait plus qu'un an à faire pour expier sa peine.

EXPLOITS D'UN REPRIS DE JUSTICE

Un ex-forçat de Saint-Vincent de Paul arrêté pour tentative de meurtre et vol à Woodstock

Le détective Cullen a reçu hier de M. John Cameron, de Woodstock, la photographie d'un montréalais, James Kelley, arrêté il y a trois semaines, pour avoir pénétré durant la nuit dans la maison d'un riche marchand de Woodstock qu'il dévalisait consciencieusement lorsque le marchand s'éveilla sautant à bas du lit, engagea une lutte avec le voleur.

Kelley tira trois coups de feu sur son adversaire dont deux l'atteignirent. La femme du marchand se porta au secours de son mari, mais au même moment le voleur tira un quatrième coup de revolvel sur son ennemi. Mais la courageuse femme armée d'un bâton, asséna un coup si violent sur la tête du voleur qu'il tomba par terre.

Une petite fille qui s'était éveillée au bruit, alla chercher une corde, et la mère et l'enfant lièrent les pieds et les mains du malfaiteur qui ne pouvait plus faire un mouvement. Puis on courut chercher la police et Kelley est maintenant sous les verrous.

Le marchand est en bonne voie de guérison.

Le chef Cullen a constaté la ressemblance parfaite du portrait avec un ancien repris de justice qui a séjourné longtemps au pénitencier de St-Vincent de Paul et qui a disparu de la ville depuis assez longtemps. Il a commis plusieurs grands vols ici, et son nom n'est pas Kelly.

Le prisonnier est âgé d'environ 28 ans, et il appartient à une très bonne famille.

Son procès aura lieu au prochain terme de la cour d'Assises.

LE "MONDE"

NOUVEAU REGIME

Le *Monde* est passé en des mains nouvelles. Il l'annonce hier en ces termes :

La propriété du journal LE MONDE et du FOYER CANADIEN, son édition hebdomadaire, vient d'être acquise par MM. Sénécal et Poitras, qui en prennent possession dès aujourd'hui.

Sous sa nouvelle direction, avec une rédaction et une administration complètement réorganisées dans tous les départements, le MONDE, fidèle aux principes conservateurs, sera un journal essentiellement indépendant, n'ayant en vue que le progrès et la prospérité du Canada en général, et de ses compatriotes Canadiens-français, en particulier.

L'affaire Ouellette

Le jury dans l'affaire Ouellet, qui poursuivait la Cie d'Assurance à laquelle sa maison était assurée, a rendu un verdict en faveur de Ouellette, lui accordant $2,500.

Une mesure rigoureuse

L'IMMIGRATION INTERDITE

La guerre au choléra

Le bureau central d'hygiène, nommé par le gouvernement provincial la semaine dernière, s'étant réuni à Montréal et ayant adopté certaines résolutions relatives à l'immigration, les ministres provinciaux ont décidé d'émettre sans retard une proclamation nouvelle pour mettre en force ces résolutions.

Voici ce document qui a été publié hier dans un *extra* de la *Gazette Officielle* :

Canada
Province de Québec. } A. R. ANGERS

PROCLAMATION

Th. Chase Casgrain } VICTORIA, par
Proc. Général } la Grâce de
Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.,

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner.

SALUT :

Attendu que par notre proclamation en date du trente et un août mil huit cent quatre-vingt-douze, le titre sept, chapitre trois, section deux des statuts refondus de la province de Québec a été déclaré être en force dans Notre dite province.

Et attendu qu'après la dite publication de la dite proclamation, par un arrêté en conseil en date du 5 septembre courant, il Nous a plu de créer en vertu de la dite section des statuts refondus de la province, un conseil central d'hygiène, composé des membres suivants : MM. E. P. Lachapelle, président, Elzéar Pelletier, secrétaire, H. R. Gray, de la cité de Montréal ; Charles Eusèbe Lemieux, et Laurent Catelier, de la cité de Québec, Robert Craik et J. A. Beaudry, de la cité de Montéral, J. J. T. Frémont, en sa qualité de maire de la cité de Québec, Michel Fiset en sa qualité de président du bureau de santé de la cité de Québec, l'honorable James McShane, en sa qualité de maire de la cité de Montréal et Alexandre Germain, en sa qualité de président du bureau de santé de la cité de Montréal.

Et attendu que le dit Conseil Central d'hygiène en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la susdite section des statuts refondus de la province, a, à une séance tenue à Montréal, le six du courant, établi certains règlements qu'il croit propre à prévenir le terrible fléau du choléra dont nous sommes menacés ;

Et attendu que, par un arrêté en Conseil en date du sept septembre courant, il nous a plu de sanctionner les dits règlements ;

Et attendu qu'il convient de publier les dits règlements dans la *Gazette officielle* de Québec et de les proclamer en force :

A ces causes, par et de l'avis et du consentement du Conseil Exécutif de Notre dite province, Nous déclarons les règlements susdits établis comme susdit, par le dit Conseil Central d'hygiène et par Nous approuvés comme susdit, être les suivants savoir :

" Jusqu'à nouvel ordre il est défendu d'amener par terre ou par eau, des immigrants ou d'effets d'immigrants dans les limites de la Province de Québec.

" Il est défendu à tout vaisseau venant d'un port infecté, ou réputé infecté de choléra, d'aborder à aucun endroit de la Province de Québec, ou d'y débarquer quoique ce soit, passager, équipage, effets ou marchandises.

" Il est défendu à tout vaisseau, ayant eu à bord, durant la traversée un ou des cas de choléra, d'aborder à aucun endroit dans la Province de Québec, ou d'y débarquer quoique ce soit, passagers, équipage, effets ou marchandises.

" Il est du devoir des conseils municipaux de la province de Québec, de faire exécuter les présents règlements.

" Pour toutes les fins de la loi, Titre 7, ch. 3, section 2. S. R. P. Q., tous les bureaux locaux d'hygiène établis sous l'autorité de l'article 3063 de la 54 Victoria, chap. 27, sont les conseils locaux d'hygiène visés par la loi titre 7, chap. 3 sect. 2, S. R. Q., et chargés de l'exécution de tous les règlements faits par le conseil central d'hygiène.

" Jusqu'à nouvel ordre, les règlements actuels du conseil d'hygiène de la Province de Québec, faits sous l'autorité de la section 1 du chap. 3 titre 7 S. R. P. Q. sont les règlements du conseil central d'hygiène sous l'autorité de la section 2, chap. 3, titre 7 des S. R. P. Q."

Et nous avons réglé et ordonné, et par les présents réglons et ordonnons que les susdits règlements, actuellement, publiés dans la *Gazette officielle* de Québec sont en force dans notre province de Québec.

De tout ce que dessus, tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres-Patentes à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre province de Québec ; Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Auguste Réal Angers, Lieutenant-Gouverneur de la dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre cité de Québec, dans Notre dite province de Québec, ce septième jour de septembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Notre Règne la cinquante-sixième.

LOUIS P. PELLETIER,
Secrétaire Provincial.

Comme on le voit, cette proclamation décrète la prohibition absolue de toute immigration, de quelque endroit qu'elle vienne. C'est un pas de plus que l'interdiction des Etats-Unis qui ne concerne que les immigrants du continent européen, et permet l'immigration venant des ports anglais et scandinaves.

La proclamation interdit aussi l'accès de la province à tout navire venant d'un port infecté, ou ayant eu, durant la traversée, un ou plusieurs cas de choléra à bord.

Ce sont là des dispositions d'une extrême rigueur. Mais en présence de l'insuffisance de la Quarantaine, il fallait avoir recours à des moyens extraordinaires. Puisque la Quarantaine est incapable d'enrayer le fléau s'il y arrive, il faut empêcher le fléau d'arriver à la Quarantaine. Quelque violente, et peut-être irrégulière, que soit la mesure adoptée, nous lui donnons notre approbation.

Echos de l'affaire Morrissette

Enquête au Parlement

Nos lecteurs n'ont pas encore, sans doute, oublié l'affaire Morrissette qui a causé une si grande sensation à Québec le printemps dernier. On se rappelle qu'il s'agissait là de faux chèques pour des sommes considérables échangés par le courtier Morrissette et qu'en rapport avec cette affaire, le nom de plusieurs employés publics a été mentionné, entre autres MM. Woods et Lepage. Ces derniers, humiliés de voir leurs noms traînés devant le public, après avoir perdu momentanément leur emploi, ont demandé qu'une enquête fût faite devant la commission du service civil.

Ils ont obtenu cette faveur. La commission du service civil qui se compose de tous les sous-chefs des départements a siégé hier au Parlement et le cas de M. Woods a été entendu. Hier, c'était le tour de M. Lepage. Du résultat de cette enquête dépend leur renvoi ou leur réinstallation dans leur emploi. Tous deux sont parfaitement satisfaits de la manière dont les choses tournent.

M. J. A. Dionne est l'avocat des deux employés. Après l'enquête, les commissaires devront faire rapport au gouvernement, qui rendra un jugement basé sur ce rapport.

Le Rév. PèreAndré, Oblat, missionnaire au Nord-Ouest depuis plus de trente ans, est dangereusement malade à l'hôpital des Sœurs Grises, à Calgarry.

DE "L'EMPIRE" AU "MAIL"

Une exécution de Goldwin Smith

L'article du *Mail* contre l'arrivée aux affaires d'un premier-ministre catholique, a reçu l'accueil qu'il méritait.

L'*Empire* a répondu au journal fanatique par l'article le plus vigoureux et le mieux écrit qui ait paru depuis longtemps dans ses colonnes.

M. Goldwin Smith, l'auteur présumé de l'écrit du *Mail* reçoit une volée de bois vert des mieux conditionnées.

Citons en quelques traits :

Ce doit être un cœur méchant que celui qui inspire une tentative aussi préméditée et soigneusement mûrie de soulever la méfiance et la discorde, et de prêcher une doctrine qui devra naturellement être applaudie par les ennemis de notre pays à l'étranger.

Plus loin l'*Empire* fait ce portrait de Goldwin Smith :

L'ouvrier de cette œuvre maudite est bien choisi. Cela prend un homme qui a fait fiasco dans la vie publique, pour grossir les difficultés de gouverner un pays mixte comme le Canada. Cela prend un homme que le scrupule n'étouffe pas lui-même, pour taxer de vénalité, de dégradation et de bigoterie un peuple en bloc. Cela prend un homme qui a bien peu de prise réelle sur le sentiment public pour peindre les Canadiens comme aveuglés par les préjugés et les animosités religieuses. Nous avons meilleure opinion du peuple Canadien et nous avons au moins un indice certain de sa sagacité et de sa libéralité lorsque nous songeons que l'écrivain du *Mail* n'a pu être élu même gardien de fourrière dans aucune partie du pays, et que ses conseils n'ont jamais été acceptés que par une poignée de sycophantes et un peloton de mécontents.

Si, dans le cours des évènements, un changement de Premier-ministre doit avoir lieu au Canada, les opinions religieuses de l'homme qui pourrait occuper cette position ne sauraient être transformées en une question politique par la bigoterie débile d'un traître et d'un annexionniste avoué, dont la vie est consacrée au démembrement de l'Empire britannique.

On ne peut nier que ce portrait soit brossé de main de maître.

Les paroles suivantes de l'*Empire* sont aussi à citer et à relire :

Le Canada a déjà eu des catholiques romains comme premiers-ministres aussi bien que des protestants, et leur foi religieuse n'est jamais devenue une question politique. Il en sera encore de même aujourd'hui. Même dans Ontario, où un tel cri pourrait naturellement se faire entendre, la mémoire populaire n'a pas oublié que, sous un premier-ministre catholique, les intérêts protestants ont été sauvegardés avec vigilence durant quatre ans, tandis que la déférence pour les réclamations catholiques a été le mot d'ordre du premier ministre protestant qui lui a succédé.

L'*Empire* mérite d'être félicité cordialement pour ce superbe et éloquent article, qui devra produire un bienfaisant effet parmi les masses honnêtes et intelligentes dans la province d'Ontario.

C'est en tenant aux fanatiques ce langage ferme et généreux qu'on parviendra à museler les aboyeurs de l'intolérance civile, qui essaient d'ameuter les passions religieuses et nationales pour ruiner l'avenir de ce grand pays.

QUATRE PERSONNES TUES

Fatal accident dans les mines de Sudbury

Sudbury, Ont., 7—Un terrible accident est arrivé à la mine de nickel Blizzard, vers les quatre heures de l'après-midi, et a causé plusieurs pertes de vie.

Une partie de la toiture s'est écroulée en ensevelissant 20 mineurs dans le fond. Quatre d'entre eux ont été retirés morts et les autres sont sous les soins des médecins de cette ville. Il est impossible d'obtenir les noms des malheureuses victimes.

L'Intercolonial

Le *Moniteur Acadien* s'occupe de la rumeur relative à la vente de l'Intercolonial à une compagnie.

Il se déclare contraire à ce changement de régime. Nous citons son opinion :

Il existe une grande divergence d'opinion sur l'avantage qui résulterait de la cession ou vente de l'Intercolonial par le gouvernement à une compagnie particulière quelconque, fût-elle le Pacifique ou le Grand Tronc. Sous le rapport financier, le budget du trésor y gagnerait peut-être. Mais le public des provinces maritimes serait-il satisfaisamment servi comme il l'a été jusqu'aujourd'hui ? Nous voyons souvent dans la presse de Québec et d'Ontario des plaintes venant des localités servies par le Grand Tronc et le Pacifique. Ces grandes compagnies ont l'habitude d'accorder libéralement les besoins des centres populeux, mais sont d'une mesquinerie vexatoire envers les petites localités. L'Intercolonial n'est pas irréprochable ; tout de même, nous sommes d'avis que notre public y perdrait gros en confort par un changement d'administration.

On voit que dans les provinces maritimes l'opinion serait fort peu favorable au changement.

TENTATIVE DE SUICIDE

Un employé de l'hôpital Général de Montréal se coupe la gorge avec un rasoir

Un nommé A. Porter demeurant au No 1 place Mont Charles, employé depuis plusieurs années à l'hôpital Général à Montréal a tenté de se suicider hier après-midi vers 4 heures en se coupant la gorge avec un rasoir. Il paraîtrait que le malheureux s'était mis à boire, ce qui a occasionné son renvoi par les autorités de l'institution. Pendant l'absence momentanée de sa femme, Porter s'empara d'un rasoir et s'infligea une blessure terrible au cou. Madame Porter arriva sur ces entrefaites et réussit à arracher le rasoir des mains de son mari, non sans difficulté, car elle a été blessée elle-même aux mains et aux bras. Ses cris attirèrent l'attention des voisins qui vinrent à son secours et firent mander l'ambulance de l'Hopital Général. Porter est dans un état critique.

17 CONSPIRATEURS CHINOIS

Arrêtés en passant la frontière américaine

New-York, 7—On vient d'arrêter dix-sept Chinois, au moment où ils s'efforçaient de pénétrer aux Etats-Unis, en traversant la frontière canadienne.

Un des prisonniers portait un morceau de toile couvert de caractères chinois. Ce document une fois déchiffé a été la source d'une importante découverte. On y lit que le 20 janvier 1883, Leong Chow a fondé à San Francisco un club anarchiste appelé le Leong-Jon-How-Tong.

Les frais d'initiation étaient de trois dollars.

On apprend encore par cet étrange document qu'il existe en Chine une association ayant pour but d'assassiner l'empereur.

Cette société se nomme le Yeo-Hing. Keong How en est le président.

Le Chinois, porteur de ce certificat, dit qu'il lui a coûté dix piastres et qu'il a été initié à la conspiration en Chine. Au bas de ce morceau de toile figure une tache rouge. On suppose que cela représente le sang de quelque adepte haut fonctionnaire.

Sentence rigoureuse

Paris, 6—M. Grenier, trouvé coupable d'avoir vendu les secrets d'Etat à Borup, l'attaché militaire de l'ambassade américaine, a été condamné à 20 ans de servitude pénale et à 20 années d'exil, après qu'il aura purgé sa sentence d'emprisonnement.

Chrétiens massacrés

Londres, 7.—Des dépêches reçues de Shanghaï annoncent qu'un missionnaire européen et un grand nombre de convertis ont été massacrés dans la province de Shensi. Les cadavres des victimes ont été horriblement mutilés.

LE FEU A QUEBEC

NOUVELLE CONFLAGRATION

Heddleyville rasé par les flammes

700 Personnes sans abri

PERTES ENORMES

L'origine de l'incendie

BRAVOURE DES MARINS FRANÇAIS ET ANGLAIS

Québec vient d'être visité de nouveau par les flammes. L'élément destructeur semble nous en vouloir énormément. St-Sauveur vient à peine de se relever de ses cendres qu'une autre partie adjacente à la ville disparaît dans un immense brasier. Cette fois, c'est le village de Heddleyville, appelé aussi St-Roch Nord, qui a été visité par l'élément destructeur.

Autant que nous avons pu nous en assurer, voici la cause de l'incendie.

L'origine de l'icendie

Vers trois heures de l'après-midi, des enfants groupés dans un hangar appartenant à M. Bureau, coin des rues Anderson et Hedley s'amusaient à jouer, lorsque l'un d'entre eux, muni d'allumettes s'avisa de faire un petit feu. Le malheureux enfant était loin de soupçonner que son imprudence aurait pour résultat le mal heur que nous déplorons aujourd'hui.

Soudain, le feu se communiqua aux murs et l'instant d'après l'incendie était allumé. En moins d'une demi-heure la maison Bureau n'était plus qu'un amas de décombres et une dizaine de maisons étaient en feu.

Les résidents du village, arrivant de toutes les directions, se trouvèrent bientôt en face d'un énorme feu, dévorant tout sur son passage et menaçant de réduire en cendre tout ce qui s'offrait à lui.

On ne tarda pas à constater que l'incendie était incontrôlable et que tout St-Roch Nord serait annéanti. Toutefois les habitants se mirent courageusement à l'œuvre, faisant la chaîne et tâchant d'éteindre le mieux possible le brasier sans cesse grandissant et sans cesse augmentant d'intensité. Il s'offrit alors à la vue des milliers de personnes présentes

Un spectacle terrifiant

autant qu'il était grandiose. L'espace contenu entre la rue Anderson, à partir de la propriété Pleaut, à l'est, jusqu'au clos, à l'ouest et au sud, jusqu'à la rivière St Charles, comprenant plusieurs maisons sur la rue Anderson, n'était qu'un immense foyer, jetant une chaleur intolérable.

Les malheureux incendiés fous de terreur et voulant sauver du désastre le peu de meubles que des prodiges d'économie leur avaient permis d'ajouter à leur maigre avoir, avaient transporté dans le clos et dans la plaine tout ce qui composait leur mobilier ; mais voilà que soudain sur les cinq heures, le reflux arrivant, les eaux du St-Charles envahirent en quelques minutes la plaine et le clos en question, emportant sans pitié les effets et les meubles amoncelés pêle-mêle à cet endroit.

Les pauvres gens qui s'étaient déjà morfondus à un travail herculéen durent recommencer de nouveau et on vit une multitude d'embarcations, chaloupes, canots sillonner en tous sens les anses du St-Charles à l'est du pont, afin de recueillir et de sauver du naufrage ce que les incendiés avaient déjà une fois réussi à arracher à la ruine. En un mot, il leur a fallu exécuter deux fois le même travail et, chose lamentable, la plupart ont vu se perdre dans la rivière les débris de leur propriété.

Nous devons constater cependant que la majeur partie des meubles ont été sauvés et transportés ailleurs. C'est réellement fort heureux, car sans cela, les malheureux n'avaient plus d'autres asile que la calotte des cieux et pour fortune leur famille.

Les secours

Le canadien est essentiellement charitable ; la foule se montre aussi compatissante qu'elle peut être cruelle suivant les circonstances. Lorsqu'arrive un événement de ce genre où des malheureux requièrent ses services la population de Québec est rendue et hourra les enfants pour nous servir d'une expression employée. Les secours s'organisent et des milliers de bras s'offrent pour travailler. Cela nous l'avons constaté à maintes reprises déjà mais hier nos gens y allaient avec un entrain incroyable.

On travaillait dur et ferme. On sauvait les meubles, on transportait dans des endroits sûrs les femmes et les enfants on tâchait de préserver les maisons en faisant la chaine et en jetant de l'eau sur les devantures des bâtisses que le feu serrait de trop près.

Le travail se faisait de cette façon depuis trois heures et il était environ six heures, lorsque tout à coup retentirent, aux applaudissements de la foule des acclamations aux millieu desquelles on distinguent les cris :

LES FRANÇAIS ! LES FRANÇAIS !

tandis que venant de l'unique quai de l'endroit, ont vit tout à coup déboucher et arriver au pas de courses les braves marins de l'*Aréthuse* et du *Hussard*. L'arrivée des marins releva le courage qui menaçait peut-être de se ralentir et avec une nouvelle ardeur nos gens se remirent à l'œuvre.

Les Français sous la conduite de M. Martel, capitaine de l'*Aréthuse*, une des frégate du port et au nombre d'environ deux cents, comprenant matelots, charpentier, infirmiers munis de remèdes etc, en cas d'accident, s'élancèrent au son du cor vers l'endroit où le foyer était le plus intense, et en un instant le bruit des haches et des piques couvrit les voix. Les marins s'étant attaqués à à une maison et étaient en train de la démolir afin de couper les vivres à l'incendie.

Les éclats de bois volaient à droite et à gauche dans toutes les directions et il ne fallut pas un quart d'heure pour abattre une bâtisse jugée en danger pour le reste du village.

Ce travail achevé, le cor sonna de nouveau et les marins prompts à répondre à l'appel se groupaient dans un autre endroit afin de protéger la propriété Blondeau. Il se fit là un travail de géant. Après la propriété Blondeau, les marins volèrent à un autre endroit où leurs services étaient plus particulièrement requis. Et cela continua ainsi jusqu'à dix heures.

Nous nous joignons à la population de l'endroit pour remercier cordialement les braves marins qui rencontrent les sympathies générales. Ajoutons en justice qu'ils partagent avec

Les marins anglais

et nos compatriotes qui les ont secondés, les honneurs de la journée. Les marins anglais ont été d'un grand secours et ont travaillé ferme avec courage et sans désemparer.

Les matelots du *Blake* sous la direction de M. l'officier Taylor, munis d'une d'une pompe à bras se sont installés à l'ouest du lieu de l'incendie et pendant tout le temps ont prêté leur concours efficaces aux courageux sauveteurs.

Lorsque à dix heures, les marins français sont partis, l'incendie étant fini, la foule a poussé en leur honneur des hourrahs enthousiastes.

Ce ne fut qu'une longue acclamation à partir d'Hedleyville jusqu'à Québec où plusieurs centaines de personnes les ont reconduits.

Nous avons remarqué pendant l'incendie que quelques membres de l'école de cavalerie ont travaillé avec ardeur à circonscrire l'incendie.

Le village incendié

Le village incendié connu généralement sous le nom de Hedleyville ou St-Roch nord porte dans la paroisse de St-Roch, dont il fait parti, le nom de premier village St-Charles.

Dès les premiers temps de la colonie des maisons ont été construites-là. Le village était surtout peuplé d'ouvriers, et chose remarquable, il régnait une véritable ainsance. Certaines des propriétés étaient évaluées à $3,000 et $4,000, mais la moyenne de la valeur des propriétés étaient de $600 ou $700.

Au recensement de 1891, fait par M. le curé de St-Roch, on comptait dans le village 117 familles soit 606 personnes. Depuis quelques familles s'y sont établies.

Les maisons incendiées sont au nombre d'environ 65, réparties dans les différentes rues. Les village entier a été anéanti moins 10 maisons rue Anderson, 2 rue Gulston, soit en tout 12. Il ne reste en conséquence plus que 12 maisons dans le premier village St-Charles. Il est difficile de voir une destruction plus complète que celle-là.

Voici la liste des personnes qui ont souffert de l'incendie.

Rue Hedley.—

John McCarthy, Dame veuve Z. Richard, Thomas Hazer, William Cantin, Gédéon Morelle, C. Gagnon, Jos Morel e. F. X. Paré, Honoré Lachance, Abraham Lagacé, dame Veuve Gonédard, Ferd. Gagné, Aug. Gagné, Jos Hazar, Ferd. Lefrançois, Alexis Rhéaume.

Rue William.—

Dame Veuve Germain Moreau, Jos Verreault, Adolphe Drouin, Philippe Boucher, A. Drouin, F. X. Lavigne, L. Simard, E. Labrecque, N Labrecque, Jos Grégoire, Narcisse Lessard, N. Bertrand, C. Proteau, A. Richard, A. Bibeau, Jean Genest, A. Lachance, Noël Poitevin, Laurent Caron, Delphis Arel, Jos Lizotte, C. Bibeau, J. B. St-Cœur, N. Barrette, W. Gunner.

Rue Gulston.—

F. Desruisseaux, Ernest Trudel, I. Lizotte, Franc Lemaître, Félix Lachance, Gilbert, Fortin, J. Germain employé civil, G. Bisson, ingénieur, Antoine Langevin, T. Rioux, Elzebert, Lapointe, Hubert Talbot, Télesphore, Trudel, Jos Lefrançois, Lucien Bissonnette, P. Julien, Albert Pouliot, Eugène Roy, Edmond Bois.

Rue Wheatley.—François Bouchard, Veuve Jobin, Alphonse Delâge, Louis Bureau, Jos Lessard, Edouard Julien, O. Armand, Eusèbe Richard, Sam Bélanger, Sam Boivin, Jos Proteau, Jos Descroizelles, Alexis Julien, Ls Lizotte, Isaac Flammand.

Rue Anderson.—Robert Hiarding, Richard Coffy, F. X. Poitras, Ferd. Poitras, Auguste Dechêne, John O'Brien, Elzéar Morency, Gaudiose Gagné, André Blais, Olivier Fournier, veuve Cyrille Pichette, Auguste Morin, N. Proteau, F X Richard, H. Gagné, Cyprien Villeneuve, François Drouin, Jos Letellier, Augustin Lessard, Antoine Gagnon Charles Richard, Jos Gagné, Chrysologue Raymond, J. B. Giroux, veuve Pierre Gosselin, Pierre Royer, Onézime, Julien, Achille Ouimet, Jos Corriveau, Alfred Letellier, Joseph Beaulieu, Frederic Dion, Edouard Vézina, Pierre Cantin, William Moore, M. Bureau.

Les pertes

Les pertes sont évaluées à plus de $75,000 et les assurances ne dépassent pas $15,000. M. J. B. Morrissette, agent de la Lancashire perd une dizaine de mille dollars dans cet incendie.

Environ 700 personnes sont aujourd'hui sans abri, c'est-à-dire qu'elles ont été obligées d'avoir recours à la charité publique pour pouvoir se loger. Remarquons en passant que la charité du public leur a été cordialement ouverte. Elles ont été logées à St-Roch et à St-Sauveur.

Les pompiers

Sur l'ordre du maire de Québec, les pompiers se sont rendus à cinq heures sur les lieux de l'incendie et en peu de temps, ils ont dirigé sur le foyer des jets d'eau de façon à pouvoir facilement maîtriser le feu. Deux pompes à vapeur, celle du palais et celle de la Haute-Ville ont lancé de l'eau jusqu'à minuit sur le brasier, sans malheureusement pouvoir l'éteindre.

Le fait est que ce n'était guère possible. Mais les pompiers ont noblement fait leur devoir.

A dix heures, le feu s'arrêta faute d'aliment. Tout le village était détruit. La lueur continua cependant à éclairer le ciel jusqu'à ce matin, lorsque le feu s'éteignit de lui-même, n'ayant plus rien à dévorer.

INCIDENTS

Pendant que les pompiers travaillaient à éteindre le feu, un vieillard de 78 ans, nommé Morrisette s'est fait écraser par une voiture. On le releva sans connaissance.

Le Dr Lavoie fut appelé auprès de lui, ainsi que le révérend M. Guimond, vicaire à St-Roch. Le pauvre diable, après avoir recouvré sa connaissance, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un des marins de l'*Aréthuse* a reçu un fragment de bois en pleine figure et a été blessé à la joue. La blessure n'est pas grave.

***

Le lieutenant colonel Duchesnay a transmis à M. le curé de St-Roch par l'entremise de M. Errol Bouchette, la lettre suivante :

Québec, 9 septembre 1892.

Cher M. Bélanger.

Le col. Duchesnay met 20 tentes à votre disposition ; vous les aurez en les demandant au col. Forrest, quartier-maître.

Votre tout dévoué,

ERROL BOUCHETTE.

D'un autre côté, M. le conseiller Vincent, président du comité des marchés à mis à la disposition de M. le curé les halles Montcalm et St-Pierre afin que les familles dans la détresse pussent se loger confortablement. M. le curé a accepté cette offre cordiale.

***

Remarqués sur les lieux : Son Honneur le maire Frémont, MM. les conseillers Vincent, Parent, Duchaine, MM. les abbés Bélanger, curé de St-Roch, les vicaires de cette paroisse, Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu, etc.

***

M. le maire Frémont en sortant de son bureau vers 4 hrs 30 aperçut les flammes à Hedleyville, il se rendit à la Haute Ville et donna aux pompiers ordre de se rendre en toute hâte sur les lieux de l'incendie. Puis il se dirigea lui-même vers l'endroit où était le feu afin de surveiller les travaux et les secours. Il ne quitta qu'à dix heures le village en détresse alors que tout était achevé.

Nous croyons savoir que, de concert avec M. le curé Bélanger, il s'occupera d'organiser des secours pour les malheureuses victimes. Nous avons constaté avec plaisir qu'il n'a rien négligé afin de venir au secours de ceux qui son aujourd'hui dans le malheur et qu'il a donné l'exemple aux autres citoyens.

Dans la soirée hier, M. J. B. Laliberté, H. A. Bédard, Jos Grenier, notaire Boily, Dr Lavoie, et le conseiller Duchaine se sont réunis chez M. le curé de St-Roch et sont allés avec lui visiter l'endroit incendié ainsi que les halles St Pierre et Montcalm afin de voir ce qu'il y avait de mieux à faire dans les circonstances.

***

Lorsque la ville aura donné sa réponse au sujet de la souscription en faveur des incendiés, M. le curé Bélanger verra s'il y a moyen de grossir les secours d'autres sources.

***

Par suite de l'incendie, la ville de Québec a été plongée dans l'obscurité durant une couple d'heures, les fils électriques communiquant entre le Saut et la ville et passant par Hedleyville, ayant été rompus, des ouvriers furent immédiatement mis à l'œuvre et à 8 hr 30, la lumière nous revenait en ville.

***

Le village d'Heddleyville vient de subir une rude épreuve. Les malheureux qui viennent d'être jetés sur le pavé ont droit à la sympathie de tous.

Il y a aucun doute que les citoyens de Québec se feront un devoir et un honneur de venir en aide à leurs concitoyens d'Heddleyville.

L'EXPOSITION DE SAINT-JEAN

Un grand succès

Un discours de l'honorable M. Beaubien

St Jean, P. Q., 9.—L'exposition agricole et industrielle de cette région a été un vrai succès.

Le premier jour présageait mal. Le temps était menaçant, froid et de fréquentes ondées venaient, de temps à autre, refroidir quelque peu l'enthousiasme des visiteurs.

Cependant, cela n'empêcha pas les salles de s'emplir. Les personnes se sont accordées à dire que sous le rapport des animaux et bêtes à cornes, l'exposition de cette année éclipse toutes les autres. Par contre, les produits manufacturés laissaient à désirer. C'est ce qu'a fait justement remarquer le président de la société, M. Henri Roy, en faisant l'ouverture de l'exposition, mardi.

A deux heures, hier, M. Henri Roy lit une adresse à l'honorable Louis Beaubien, commissaire de l'agriculture qui, dans un discours éminemment pratique, conseille aux cultivateurs d'améliorer sans cesse le mode de culture et de construire des silos. C'est le projet cher au cœur de M. Beaubien qui voudrait voir la poitrine de tous nos bons cultivateurs décorée de la feuille de blé-d'inde.

Puis l'honorable M. Marchand, M. Creig, député de Châteauguay, M. Robert Ness et M. Louis Molleur, s'accordent à louer l'auditoire de son empressement à venir en aussi grand nombre admirer tous les excellents produits qu'on exhibe.

Pour égayer les spectateurs, il y a eu quelques courses de chevaux et certaines exhibitions tout-à-fait intéressantes.

A propos d'un scandale

La "Semaine Religieuse" de Montreal

Les journaux de Montréal ont beaucoup parlé d'un scandale qui a profondément ému la société catholique de cette ville durant les dernières semaines.

Nous connaissions les détails de cette affaire déplorable, mais nous nous sommes obstenus de jeter ce triste aliment en pâture à la curiosité publique.

Voici les réflexions que suggère ce douloureux incident à la *Semaine Religieuse* de Montréal :

Notre ville de Montréal est sous le coup d'une pénible épreuve. Il est question depuis quelques jours d'un scandale qui a jeté l'émoi au sein de nos familles. Tout ce qui se répète est-il hors de doute ? Tous les détails qui se donnent sont-ils absolument certains ? L'autorité diocésaine n'a pas été mise en demeure de porter son jugement là-dessus.

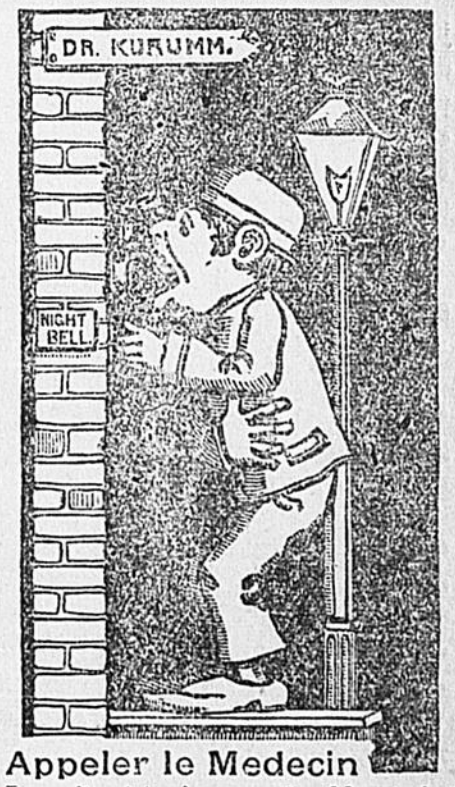
Quoi qu'il en soit, il y a lieu d'être affligé, et le clergé l'est plus profondément que personne.

Il y a du divin, il y a aussi de l'humain dans l'Eglise. Ce n'est pas sur l'homme que nos convictions religieuses reposent, et les erreurs de l'homme ne sauraient nous faire oublier Dieu ni nous éloigner de lui. Les scandales comme les hérésies attristent l'Eglise ; ils ne peuvent rien contre elle, et, à leur manière, ils fournissent des preuves de sa divinité.

A l'heure présente, le devoir qui nous incombe est celui de la prière et de la réparation. Les vrais enfants de l'Eglise ressentiront la douleur de leur mère et y prendront une large part. Ce n'est pas une malheureuse défection qui ébranlera leur foi ; ils étoufferont les scandales au lieu de les rendre plus retentissants par des discours et des écrits, et, comme quelques soit disant catholiques l'ont osé faire, ils ne rendront pas responsable des écarts d'un seul, tout un corps où les fautes sont possibles, sans doute, mais où, grâce à Dieu—c'est le peuple qui l'a proclamé souvent—règne le zèle des âmes, le dévouement et le respect du devoir.

La liste des jurés

La liste des jurés pour le prochain terme de la Cour Criminelle qui siège en octobre à Québec est maintenant prête.



Appeler le Medecin

La nuit est toujours un trouble, et c'est souvent un trouble tout-à-fait inutile, si on a le

Perry Davis'

PAIN KILLER

à la maison. Quelques gouttes de ce vieux remède dans un peu d'eau sucrée ou de lait, procurent un prompt soulagement. *En vente partout.*

Avez-vous vu la Nouvelle

GRANDE BOUTEILLE?

L'ancien Prix, 25 Cents.

NOTRE ECOLE VOLTAIRIENNE

LES DOCTRINES DE LA "CANADA REVUE"

Appel aux honnêtes gens

Il est arrivé à Montréal un de ces horribles scandales, qui révoltent les consciences chrétiennes, et infligent une poignante douleur à tous les cœurs catholiques.

Nous concevons l'indignation ardente, l'horreur que soulève un crime contre les lois divines et humaines comme celui qui a bouleversé la société de notre ville-sœur.

Si tout ce qu'on nous rapporte est authentique, et nous le croyons, le misérable auteur de cette série de forfaits est plus qu'un criminel ordinaire, c'est un monstre de perversité et de corruption.

Nous songeons à la terrible page de Louis Veuillot dans le *Parfum de Rome*, à ce flamboyant chapitre intitulé : *Le vrai infâme* :

Infâme ! nous ne te raillerons pas, toi. Quelle que soit la misère de ton esprit, le crime est dans ton cœur, et ce crime est trop grand, sois maudit pour le crime de ton cœur ! Sois maudit du peuple, sois maudit des prêtres..... Sois maudit, parce que tu trahis la sainte Eglise qui t'a formé lentement et tendrement pour être un prêtre selon son cœur, etc.

Voilà la brûlante indignation du cœur catholique, devant le sacrilège et la trahison de celui qui a pour mission de conduire les âmes au ciel. Une telle scélératesse est ce qu'il y a de pire sous le soleil. *Corruptio optimi pessima.*

Aussi lorsqu'un pareil malheur arrive dans le cours des ans, lorsqu'une défaillance honteuse se produit, lorsqu'un apostat renie sa mère, lorsqu'une âme de boue trahit ses serments, l'Eglise sent son cœur déchiré d'angoisse. Elle maudit le sacrilège, elle gémit sur le scandale, et tous ses enfants se sentent éclaboussés par la honte d'un seul.

Mais que dire des prétendus catholiques qui, en présence de ce deuil de famille, embouchent la trompette pour jeter aux vents du ciel l'infamie qui assombrit le foyer ? Que dire de cette publicité retentissante et persistante, de ces vociférations, de ces clameurs, de ces outrages au corps sacerdotal proférés, non par des feuilles hérétiques, mais par des journaux catholiques ?

Les misérables qui ont entrepris cette abominable campagne méritent d'être marqués au fer rouge.

Hélas ! il y a déjà eu des défections dans les rangs du sacerdoce canadien. Il y a eu des Chiniquy, il y a eu des Normandin, il y a eu des Séguin.

Mais cela n'empêche pas notre clergé d'être digne de respect, dévoué au bien des âmes, régulier, pur et fidèle à ses devoirs. Cela n'empêche pas notre clergé d'être l'une des forces vives de la nation canadienne. Que d'œuvres, que de travaux, que de sacrifices, que d'actes héroïques, nos prêtres n'ont-ils pas accomplis pour nous ! Nous nous agenouillions, il n'y a pas trois mois, sur la tombe d'un ami, d'un jeune prêtre, d'un saint, enlevé à trente-huit ans par la mort, martyr du zèle sacerdotal, de la passion du bien, de l'amour des âmes, du dévouement sans mesure aux misères spirituelles et corporelles de son troupeau. Sa carrière obscure, humble, cachée aux regards des hommes, était une véritable épopée de vertus et d'héroïsme chrétien. Et il y en a sur tous les coins de notre sol de ces épopées inconnues. Ah ! l'erreur fatale, la chûte ignominieuse d'un dévoyé ne sauraient obscurcir tant d'œuvres et de mérites. Et le clergé canadien ne perdra pas son rang parmi nous, parce qu'un malheureux a choppé sur la route.

L'indigne journal qui essaie de profiter de ce scandale pour semer la désaffection et le mépris du clergé, devrait être mis au ban de l'opinion publique.

Car, c'est cela que la *Canada-Revue* a entrepris. C'est à ce but qu'elle vise. Son article intitulé : *Notre clergé*, est calculé pour découronner nos supérieurs ecclésiastiques du prestige dont, jusqu'ici, ils ont joui justement parmi nous.

Enlever au corps sacerdotal la confiance des populations, telle est la fin que poursuit cette poignée de transfuges renforcée d'une demie-douzaine de voltairiens exotiques, échoués ici par hasard, qui méprisent tout ce que nous respectons, admirent tout ce que nous exécrons, et sont absolument réfractaires à notre foi, à nos convictions, à nos traditions les plus sacrées.

Si l'on dit que nous exagérons la perversité de ces hommes, nous citerons encore un passage de l'article auquel nous faisons allusion :

Notre clergé a usé et abusé de tout. Il commande partout : il fait la pluie et le beau temps, à sa guise, à la ville comme à la campagne, chez les rouges comme chez les bleus.... Il semble que cet état de choses a duré trop longtemps dans notre province.

Nous sommes descendants de Français, et, sans les Anglais qui habitent le pays et qui aident à tempérer les violences de notre caractère, un 1792 *ou* 93 POURRAIT BIEN RÉVEILLER UN DE CES MATINS CES TYRANS AUX PETITS PIEDS....

Ici nous nous arrêtons. Ce qui suit est tellement ignoble que notre plume se refuse à le transcrire.

Est-on suffisamment édifié ? Notre clergé,—non pas un malheureux accidentellement déchu,— mais "notre clergé," pris dans son ensemble, est-il assez désigné à la haine populaire, et aux fureurs d'un nouveau 93 ?

A-t-on jamais écrit de semblables choses dans la province de Québec ? Des Canadiens-Français, ou du moins une revue qui leur appartient, disent publiquement que, sans les Anglais du Canada, il y aurait probablement ici un 1793 canadien : c'est-à-dire le massacre des prêtres, la guillotine, la proscription, la persécution sous toutes ses formes !

Et cependant nous avons tous chanté que le Canada est le pays le plus catholique du monde !

Eh bien, il faut écraser cette abominable école de la *Canada-Revue* dans son germe. C'est la guerre à outrance que tout bon canadien doit lui déclarer.

Nous ne nous déroberons pas à cette tâche, et nous faisons appel au concours de tous les honnêtes gens.

M. SHAUGHNESSY A QUEBEC

Une visite d'affaires

L'élévateur

M. Shaughnessy a eu samedi, en cette ville, une entrevue avec notre commission du Hâvre, au sujet de l'érection d'un élévateur, qui devra contenir un million de minots de grain, et aussi relativement aux hangars à farine. On choisi un site sur la jetée Louise.

Le vice président du C. P. R. a aussi visité les travaux de l'hôtel, et les améliorations à la gare du Pacifique.

L'ASILE DE BEAUPORT

PROJET D'ACHAT

Un arbitrage doit avoir lieu bientôt, dit-on, au sujet de l'achat de l'asile de Beauport par le gouvernement local.

M. Peters est l'arbitre du gouvernement, M. Peachy celui des propriétrires, et M. Berlinguet a été nommé par les deux autres.

Les Sœurs de Charité prendront, paraît-il, la direction de cet asile.

Mais rien de définitif n'est décidé encore.

L'OMBRE AU TABLEAU

Scènes dégoûtantes

Voici la suite de l'article de la *Patrie* sur les scènes honteuses qui ont eu lieu durant la réception des marins français à Montréal :

La honte est-elle assez large et assez profonde ?

Bref, l'orgie a été complète et le déshonneur royal.

Quand messieurs les officiers sont descendus du buffet pour offrir un verre de vin ou une glace aux dames, ils n'ont trouvé que des débris de victuailles et des bouteilles vides, dans un gâchis où l'on aurait dit qu'une bande de goujats avaient fait la noce.

Et s'il fallait parler des gens qui se sont faufilés là sans invitation !

Des messieurs qui ont eu l'indélicatesse de passer leur carte personnelle aux premiers venus !

De grossiers personnages qui ont fait le chahut pour pénétrer à bord, cinq ou six personnes avec une seule invitation !

Des gens qui se sont introduits sans permission et presque à quatre pattes jusque dans le salon de l'amiral, où l'on a chipé des rubans et subtilisé des bibelots !

Enfin, nous le répétons, la honte a été parfaite ; rien n'a manqué ; pas même une lettre de polissonneries écrite à l'amiral par un jeune freluquet mal appris dont l'imbécilité n'a d'égale que l'outrecuidance, et qui se donne des airs de représenter le journalisme, parce qu'il fait du découpage dans un journal de loterie.

Eh ! bien, voyons, là, sommes-nous bien fiers de nous et des nôtres ?

Est-ce que ceux qui se chargent d'instruire notre peuple peuvent se vanter du résultat ?

Est-ce qu'il n'est pas temps d'appeler un chat un chat, et une partie de notre population des manants ?

Quant à nous, nous sommes bien déterminés à faire désormais la part du gentilhomme, mais aussi la part des croquants et des cuistres.

Toujours vanter les gens ne mène à rien.

Il faut savoir aussi dire la vérité : car si l'on ne fait jamais de leçon à ceux qui la méritent, il viendra un temps où les visiteurs étrangers n'auront pas besoin de se rendre à Caughnawaga pour voir des sauvages ; ils n'auront qu'à rester à Montréal et à verser du champagne à certaine partie de la population."

Le choléra

Le cimetière d'Hambourg

Le fléau au Hâvre

Vaccine nouvelle

Londres, 12—Un correspondant écrit de Hambourg : Le cimetière de Oblesborf et le chemin qui y conduit étaient un lieu de promenade, les jours fériés. On les fuit maintenant. On n'y voit qu'une procession ininterrompue de corbillards. Déjà 6,000 corps ont été enterrés depuis le commencement du fléau. Deux cents fossoyeurs sont constamment à creuser nuit et jour. Les corps sont enfouis en masse dans des tranchées.

Paris, 12.—On dit que le choléra a éclaté parmi les troupes qui font les manœuvres d'automne près de Bernay.

Paris, 12.—Le professeur Hoffkile, de l'Institut Pasteur, qui a découvert la vaccine anti-cholérique, déclare que des expériences sur lui-même et le Dr Kaweia, de St-Pétersbourg, ont prouvé que ce vaccin est sans danger, et qu'il garantit du choléra au bout de six jours.

Hâvre, 12. — Les chiffres officiels montrent une augmentation du choléra. Jeudi onze nouveaux cas étaient rapportés. Samedi il y en a eu 14.

Hambourg, 12.—Si on peut se fier aux chiffres officiels, le choléra diminue.

600 personnes en danger

Londres, 7. — Le steamer anglais *Mona Isle*, parti de Dublin en route pour Douglass, Ile de Man, a donné sur les rochers près de l'île à minuit, ce matin. Il y avait 600 passagers, et il a failli s'en suivre une panique. C'est grâce aux efforts du capitaine et des officiers si on a pu l'éviter. Des signaux de détresse ont été faits. On est venu au secours des naufragés qui ont été conduits à terre.

Le Choléra

PROGRES ET RECUL

Le fléau n'augmente pas

En France

Londres, 13—Le correspondant du *Times* à Berlin dit : Tous les rapports démontrent un décroissement rapide dans la mortalité à Hambourg, fait qui justifie la prophétie du Dr Kock que l'épidémie disparaitra aussi rapidement qu'elle est apparue.

Paris, 13—34 nouveaux cas, 22 morts.

Hâvre, 13—34 nouveaux cas et huit morts.

Hambourg, 13—400 nouveaux cas et 110 morts. Le total jusqu'au 10, septembre est 13,238 cas, et 5,805 morts.

New-York, 13—Le bulletin du Bureau de Santé n'indique aucun cas de choléra en cette ville.

Quarantaine, 13—Le Dr Jenkins a été informé par le télégraphe que le *Cepheus* est à l'ancre au dock de Fire Island et que 300 hommes armés s'opposent au débarquement des passagers. Le Dr a requis le gouverneur Flower par télégraphe d'appeler la Milice.

Montréal, 43—Une commission de santé de Minneapolis composée du Dr E. S. Kelly de l'échevin H. A. Scharty, de l'échevin J. J. Gray et du greffier Keney, a passé par Montréal en route pour la grosse-Isle, afin de faire une inspection complète de la quarantaine. Ils ont eu une courte conférence avec le Dr Laberge.

LA QUESTION DES ASILES

Opinion de l' "Etendard"

A propos de la rumeur relative à l'achat de l'asile de Beauport par le gouvernement, l'*Etendard* public ce qui suit :

Il était rumeur samedi, à Québec, que le gouvernement provincial avait acheté l'asile de Beauport, mais des renseignements pris à des sources autorisées, contredisent cette rumeur. Le gouvernement n'a pas l'intention de prendre sous ses charges, cet asile ou aucune autre institution de ce genre.

Le voulût-il, qu'il ne le pourrait pas, vu l'état délabré des finances de la province.

Ce que le gouvernement se propose de faire, c'est de diminuer les dépenses du trésor, tout en mettant les asiles sur un meilleur pied, en enlevant le soin des aliénés à des spéculateurs privés pour le donner aux religieuses. Les Sœurs donneront un plus grand soin aux patients à des conditions plus avantageuses pour le trésor.

Le gouvernement veut mettre ainsi fin au système d'affermage des asiles.

UNE LEÇON HUMILIANTE

Le "Morning Chronicle" et la "Canada-Revue"

Nous appelons spécialement l'attention de nos lecteurs sur les nobles paroles du *Morning Chronicle* à l'adresse de la *Canada-Revue.*

C'est un spectacle étrange que celui d'un journal protestant prenant la défense de notre clergé contre un journal catholique :

Nous citons le *Chronicle* :

Il y a plusieurs centaines de prêtres dans cette province dont la vie est un modèle de vertu et de chasteté héroïque. En proportion de leur nombre, les indignes parmi eux sont très rares. Comme règle, il n'y a pas de clergé au monde plus moral que celui de ce pays. C'est donc une infamie, pour la *Revue* en question, de représenter l'inconduite d'un individu comme la conduite ordinaire de tout le corps.....

Des articles comme celui que nous trouvons dans le dernier numéro de la *Revue* sont calculés pour dégrader aux yeux du peuple un corps d'hommes zélés, dévoués, dont la vie est consacrée au service de Dieu, et cela parce que leur habit a couvert pour un temps, et certainement sans qu'ils l'aient su, un des cœurs les plus noirs qui puissent battre dans une poitrine humaine.

Nous remercions le Dr Stewart et le *Morning Chronicle* pour ce magnifique et impartial témoignage rendu à nos prêtres.

La *Canada-Revue* s'est mise dans une position bien enviable.

Recevoir une leçon de convenance et de respect d'un journal protestant.

Quelle humiliation méritée !

LA LUMIERE ELECTRIQUE A LEVIS

Ce que le "Courrier du Canada" a dit

Au sortir d'une conversation avec M. Lainé, de la maison Carrier, Lainé & Cie un de nos rédacteurs a annoncé que cette maison travaillait à la réalisation d'un projet pour éclairer Lévis à l'électricité. Ce que nous avons dit est le résumé exact de la conversation à laquelle a pris part une troisième personne que M. Lainé a prié de demander à la fabrique combien elle prendrait de lumières incondescentes ou autres. Maintenant, un journal quelconque, jaloux de n'avoir pas eu la nouvelle le premier, nous dit que cela n'est point le cas, que c'est un projet en l'air. Que ce projet ne plaise point à certaines personnes de Lévis, les mêmes qui ont tenu la sage conduite que l'on sait à propos du bonus à la manufacture de chaussures, cela est dans l'ordre, car rien n'est bon que ce qui vient d'eux. Mais ce projet nous ayant été communiqué par un des associés de la maison Carrier, Lainé & Cie, à moins que l'on veuille prouver que cette maison n'est point sérieuse, nous croyons que ce projet existe. Dans tous les cas, la source d'où nous venaient nos renseignements était assez certaine pour nous engager à les publier.

A Montréal

Les assurances sur l'hôtel Lotbinière

Mort d'un avocat

Réception des marins anglais

Testament de l'abbé Maréchal

Montréal, 13—Les assurances sur le feu de l'Hôtel de Lotbinière, à Vaudreuil, sont réparties comme suit :

Phœnix, $2,5000 ; Queen's, $2,500 ; Norwich Union, $2,500 ; Scottish, Union $2,600 ; Hartford, $2,500 ; Manchester $4,000 ; Eastern, $1,250 ; Union of England, $1,000.

Total : sur la bâtisse, $17,500 ; sur les meubles, $1,200.

—Nous apprenons la mort d'un des plus anciens membres du Barreau, M. W. A. Bates, décédé hier à sa résidence, rue St Urbain.

Le défunt était âgé de 66 ans et faisait partie de la société légale J. et W. A. Bates, avocats de cette ville.

M. A. Bates a succombé à une maladie de plusieurs mois.

—Le comité chargé de la réception des marins anglais complète son programme.

Demain, mardi, à 10 heures a. m., parade des pompiers, à 11 heures, promenade en voiture et lunch sur la montagne, à 8.30 p. m., demain soir, réception civique à l'hôtel de ville.

Il y aura aussi mercredi après-midi, une excursion à Lachine et à Caughnewaga et saut des rapides.

—Le testament de feu M. l'abbé Maréchal, vicaire-général de Mgr Fabre, a été déposé en cour pour vérification. Le défunt lègue aux Sœurs de Ste-Anne pour le couvent de St-Jacques de l'Achigan $1600 ; à son frère le Rév. P. Théophile Maréchal $2000 pour dépenser en bonnes œuvres suivant les instructions du testateur ; à Mgr Fabre un ouvrage illustré en six volumes, sur le Concile du Vatican ; et le reste de ce qu'il possédait à son frère, M. l'abbé N. Maréchal, curé de N.-D. de Grâce.

—M. Alexandre Clément, secrétaire de l'hon. M. Chapleau, écrit pour expliquer certaines déclarations. Il dit qu'il n'était pas secrétaire particulier de l'honorable M. Mercier quand il reçut $1,500 du Montréal et Sorel. C'est seulement après s'être séparé de la compagnie qu'il est devenu secrétaire de l'ex-premier-ministre.

Bureau de poste de Lévis

Le Département des postes vient d'établir une caisse d'épargne au bureau de poste de N.-D. de Lévis.

LA PROTESTATION

Les collaborateurs de la "Canada-Revue" commencent a se démettre

On lit dans l'*Evénement* d'hier :

Le dernier article du *Canada-Revue* a causé dans le monde catholique une grande sensation. Cet écrit est une charge à fond de train contre le clergé catholique, en rapport avec les scandales qui ont été mis à jour dernièrement, et a été lu par les abonnés québecqois de la revue avec un pénible sentiment.

Le *Matin*, dans un article publié aujourd'hui, demande aux collaborateurs de faire rayer leur nom et c'est ce qui est, dit-on, sur le point d'arriver pour quelques-uns d'entre eux.

Nous avons rencontré ce matin, M. Tarte, directeur du *Canadien* qui nous a informé qu'il s'était quant à lui retiré depuis jeudi dernier. Il nous a raconté que ce jour-là, M. Filiatrault, directeur de la *Revue*, est venu le trouver à son bureau avec un exemplaire du journal avant que les abonnés ne fussent encore servis. Après avoir lu l'article en question, M. Tarte demanda à M. Filiatrault de rayer son nom de la liste des collaborateurs.

Voilà donc un des collaborateurs de la *Canada-Revue* qui se retire de cette œuvre.

Tant mieux !

Nous donnons acte au directeur du *Canadien* de sa démission.

On nous dit que M. Pamphile Lemay a écrit à M. Filiatrault de rayer son nom de la liste des collaborateurs.

Nous espérons que la nouvelle est vraie.

Ce mouvement de protestation et de réprobation va se continuer, nous en sommes sûr.

Faisons notre devoir tous tant que nous sommes, dans l'épreuve douloureuse que nous traversons en ce moment.

Nous nous devons cela à nous-mêmes. Nous devons cela à l'Eglise qui nous a sauvés aux heures des suprêmes désastres et des grands périls.

GARE LE POISON

Les mauvais livres

Nous lisons dans le *Monde* :

"La Bibliothèque Française," qui a laissé de si agréables souvenirs parmi la classe lettrée de notre population, doit reparaître prochainement, considérablement améliorée, revue, corrigée et augmentée, comme l'on dit en termes de prospectus.

Voici ce que la direction nous promet :

Elle publiera tous les mois un volume contenant un grand roman complet d'un des auteurs les plus en renom en France, et reproduira les œuvres des écrivains les plus éminents du siècle.

Tous les ouvrages publiés par *La Bibliothèque Française* seront d'une moralité incontestable et pourront être mis dans toutes les mains.

Si le passé est un présage de l'avenir voilà un nouveau danger pour le public, canadien.

Cette *Bibliothèque française* a publié et jeté dans la circulation une masse d'ouvrages immoraux.

Romans de George Ohnet, d'Octave Feuillet, d'Alphonse Daudet, etc cette publication a vulgarisé tous ces livres dangereux.

La voilà qui reparaît sur la scène. Nous l'attendons à l'œuvre.

Mais, en attendant, nous crions : gare !

MORT DU SENATEUR GIRARD

Winnipeg, 12—Le sénateur Girard est mort ce matin à 9.30 hrs. à sa résidence, à St-Boniface.

Remarque.—Le *Remède* du *Père Mathieu* est, en même temps que *l'antidote de l'alcool*, le plus puissant tonique fortifiant qui ait jamais été employé.

FAUSSES NOUVELLES

Un canard du "Canadien"

Le *Canadien* publiait ces jours-ci une communication de Winnipeg qui se lisait comme suit :

Je suis en position de vous dire que le gouvernement de la Puissance a résolu de tenter de se dérober à ses engagements en se servant du nom et de l'autorité de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface. On va lui demander une lettre par laquelle il déclarerait accepter la situation actuelle. Peut-être la demande est-elle faite à l'heure où je vous écris.

On invoquera auprès de Mgr Taché l'importance d'avoir sir John Thompson comme premier ministre, et on lui dira que sir John n'acceptera la tâche de prendre la direction des affaires que s'il obtient cette déclaration.

En retour, sir John Thompson promettrait de faire nommer un comité pour s'enquérir des circonstances qui ont accompagné la passation de l'Acte de 1870.

Dénoncez sans merci cette intrigue qui n'est que la continuation de celles qui nous ont conduit à l'abîme. Après Manitoba ce sera le tour d'Ontario, si nous cédons. Faites appel aux catholiques et aux Canadiens-français d'abord ; puis à ceux de nos concitoyens anglais qui ne sont pas dominés par le fanatisme étroit contre lequel nous luttons ici. Seuls, nous pouvons peu de chose. Notre situation intéresse le pays entier. Je suggère des pétitions au gouverneur-général en conseil, le priant de se prévaloir de la clause 22 de l'Acte du Manitoba.

Cette nouvelle à sensation paraît être un canard de la plus belle venue.

Sir John Thompson vient de lui donner un démenti formel. Et il n'est pas probable que personne ait été assez hardi pour proposer un pareil trafic à un homme comme l'illustre archevêque de St-Boniface.

Défions-nous des cancans et des fausses nouvelles.

La "Magicienne" à Montréal

LES MARINS A L'EGLISE

Les marins de la frégate anglaise la *Magicienne* actuellement dans le port de Montréal, ont assisté à l'office religieux, dimanche. Nous en avons remarqué quelques-uns dans les églises catholiques, dit l'*Etendard*, mais le gros de l'équipage s'est divisé, une partie allant à la Cathédrale Anglaise, rue Ste-Catherine, et l'autre partie à l'église de la Trinité, rue St-Denis, en face du jardin Viger.

Au retour, les deux détachements se réunirent et défilèrent sur la rue St Denis, musique en tête. Le défilé était assez curieux : de loin on voyait ces chapeaux de paille à forme ronde, couvrant toute la figure, et des bras s'agitant automatiquement, accompagnant la marche militaire. Les marins anglais suivent la cadence aussi bien avec leurs bras qu'avec leur jambes.

Beaucoup de citoyens l'ont fait remarqué, les marins anglais sont plus raides dans leurs allures que les marins français ; ils visent au soldat, tandis que les marins veulent rester marins et en conserver le caractère. Leurs allures sont celles des marins, des vieux loups de mer et non des soldats sur la terre ferme.

Chaque nation a son allure particulière et le défilé des marins anglais, hier, était très intéressant à voir.

COUR D'ECHIQUIER

La Reine vs Larkin Connolly & Cie

Ottawa, 12. — Samedi après-midi, devant M. Audette, régistraire de la Cour de l'Echiquier, une enquête préliminaire a eu lieu dans la cause de la Reine vs Larkin Connolly et Cie. C'est une réclamation du gouvernement contre la société Larkin, Connolly et Cie pour argent obtenu par conspiration à propos de certains contrats avec le gouvernement fédéral, s'élévant à la somme d'environ $140,000. M. N. K. Connolly a été le premier témoin entendu. M. B. Osler et M. Hogg représentaient la Couronne et M. Lash, de Toronto représentaient MM. Connolly. L'enquête a été ajournée à jeudi.

Si nistre a Montreal

Incendie de l'hotel Chambly

TROIS MORTS

PLUSIEURS BLESSES

Montréal, 12—Vers une heure et demie, hier matin, trois cochers de place, Louis Renaud, Joseph Parry et F. Corbell s'aperçurent que la fumée sortait d'un des châssis de l'hôtel de Chambly, place Jacques-Cartier.

Ils notifièrent immédiatement le sergent de police Millette, qui donna l'alarme et défonça les portes de l'hôtel.

Au même moment, on entendit des cris terribles partant des étages supérieurs. Le feu, qui avait pris naissance dans un passage, près de la *bar*, avait envahi avec une rapidité extraordinaire les deux étages situés au-dessus, coupant ainsi tous les moyens de sauvetage aux personnes de la maison.

A l'arrivée des pompiers, la maison était en flammes. Pendant ce temps-là, à l'intérieur de la maison, trois personnes, qui n'avaient pu se sauver, étaient brûlées vives. Du dehors, on entendait des cris de détresse et des hurlements de douleur qui n'avaient plus rien d'humain.

Les pompiers se mirent à l'œuvre promptement et bravement. Ils se précipitèrent dans la maison, mais furent obligés de rebrousser chemin à cause de l'intensité des flammes. On réussit cependant à maîtriser le feu et les pompiers, pénétrant dans l'hôtel, relevèrent une première victime, qui occupait une chambre de l'hôtel.

On reconnut dans le malheureux un agent de machine à coudre du nom de Turcot. Il avait la tête enveloppée dans un pardessus et avait le corps complètement brûlé. Il était entendu par terre, près de la porte de la chambre.

Dans une autre chambre, on découvrit un jeune homme du nom de Honoré Sédillot, brave garçon et garçon d'avenir, qui, nous dit-on, avait l'intention d'embrasser le sacerdoce. Il était de St-Luc, comté de St-Jean, où demeurent ses parents, de bons citoyens que la nouvelle de la mort si lamentable de leur fils a plongé dans le plus profond chagrin. Le défunt avait terminé au collège d'Ottawa des études commencées au collège de Montréal. Il a eu pour professeurs MM. les abbés Bédard, P. S. S., et Chevrier, P. S. S.

Il était mort lorsqu'on le découvrit. La troisième victime était un garçon d'écurie du nom de Goulet, qui est absolument méconnaissable.

M. Huberdeau, propriétaire de l'hôtel était allé faire un voyage à Chambly.

Après les morts, les blessés, M. Maxime Filiatrault, de Valleyfield, employé aux Elévateurs de Grains de St Lawrence, a sauté du 3ème étage sur le trottoir, il a les reins cassés, ainsi que le poignet.

Un nommé N. Pilot de Québec a aussi sauté du troisième étage et s'est cassé la cheville du pied.

Jules Camiré, employé de MM. Corestine, les marchands de fourrures, a été brûlé grièvement ,sinon mortellement. Lui aussi se trouvait au troisième étage ; il essaya de descendre l'escalier mais les flammes lui léchèrent le visage. Il sauta par sa fenêtre et se cassa les chevilles. Dans sa chute, il reçut des blessures internes. Le malheureux perd en outre $200 dans l'incendie.

Madame Huberdeau, femme du propriétaire, a sauté par un chassis du second étage, et s'est demis le poignet.

Lorsque l'incendie se déclara, il y avait neuf personnes dans la maison.

Les pertes s'élèveront à tout près de $3 000.

Le coroner a tenu une enquête cette après midi à 3 heures.

Les insulteurs des prêtres

Beauharnois 13.—L'abbé Lussier, curé, a prononcé hier un remarquable sermon sur le sacerdoce, au cours duquel il a dénoncé les journaux qui profitent de la chute d'un prêtre pour se porter à des attaques inconsidérées contre le clergé.

Il a rappelé et commenté éloquemment ces paroles de l'Ecriture ; *nolite tangere christos meos*, ne touchez pas à mes christs, à mes prêtres !

NOUVELLES RELIGIEUSES

On sait que c'est durant ce mois que se fera à Rome, l'élection du général des Jésuites, en remplacement du Père Anderledy. Il y a trois candidats en présence : un Allemand, un Anglais et un Français.

—Monseigneur L. Z. Moreau, évêque de St Hyacinthe, a annoncé à son clergé qu'il se rendait à Rome cet automne pour assister aux noces d'or épiscopales de Sa Sainteté Léon XIII.

—Les RR. Pères Barolet et Leclerc, de Ste-Anne de Beaupré, étaient de passage à Lévis, samedi, en route pour Ste-Rosalie et plusieurs autres paroisses du comté de Bagot où ils doivent prêcher des retraites.

—Les travaux qui se font en ce moment à l'intérieur de la nouvelle église d'Hochelaga, avancent avec rapidité. On prétend qu'ils seront terminés vers Noël, et qu'à cette occasion la belle et grande paroisse d'Hochelaga sera témoin d'une grande démonstration. Hochelaga qui progresse tous les jours va avoir un des plus beaux temples du pays.

—Les Franciscains de Montréal font en ce moment leur retraite annuelle. Les exercices ont commencé jeudi soir et se continueront jusqu'à samedi, le 17 septembre.

—La paroisse de Saint-Anicet, où il y a 1,600 catholiques, est dans la joie. On vient de rouvrir le couvent de la paroisse fermé depuis nombre d'années. Ce sont les sœurs de la Merci, venues d'Ogdensburg, Etats-Unis, qui en ont la direction.

LE MAIRE MCSHANE

Interrogé par la Commission Royale

Il ne veut pas de la prohibition

La Commission Royale, chargée d'étudier la question de prohibition, a de nouveau siégé hier, à l'Hôtel-de-Ville de Montréal, et a passé la matinée à interroger le maire McShane. Il s'est prononcé contre la prohibition parce que c'est un système impraticable et pour une foule de raisons plausibles qu'il a énoncées.

Il est d'opinion que celui qui veut prendre un verre doit avoir droit de le faire et que ceux qui ne veulent jamais aller dans les vignes n'ont qu'à s'enrôler dans les sociétés de tempérance qui font un bien plus considérable que n'en fera jamais la prohibition totale.

Pour améliorer la condition actuelle qui laisse sans doute à désirer, on n'aurait qu'à faire des lois plus équitables, plus intelligentes et sutout à les mettre en force.

L'EXPOSITION A MONTREAL

L'ouverture aura lieu jeudi de cette semaine

Notre exposition provinciale s'ouvrira jeudi de cette semaine, à Montréal. Un grand nombre d'exposants ont déjà commencé à installer leurs produits et continueront sans doute aujourd'hui et demain. Tout sera prêt pour jeudi. La compagnie s'est engagée à faire des dépenses considérables pour rendre cette exposition aussi attrayante que possible. Les frais de la musique seuls vont s'élever à $3,000.

Vendredi, le 23, c'est-à-dire le lendemain de la clôture, il y aura une grande vente par encan de chevaux, "ponies," voitures de course, etc.

Ces "ponies," venant de l'Ecosse, seront exhibés dans les rues de Montréal à leur arrivée.

La machine à vapeur qui donnera le mouvement au département général des machines est déjà en place et prête à fonctionner. Le pouvoir est très puissant. La compagnie d'électricité "La Royale" a fait placer de nouvelles lampes et l'éclairage du champ d'exposition ne laissera rien à désirer.

L'ouverture de l'exposition aura lieu jeudi, mais les amusements importants ne commenceront que samedi par une grande parade militaire. Tous les bataillons seront présents. Lundi prochain, le 19, sera fête civique, et le programme des amusements promet beaucoup pour ce jour-là.

Greffier de la chambre

On répète encore la rumeur que M. Delorme, greffier de l'Assemblée Législative, va prendre sa retraite, et que M. Desjardins, député fédéral de l'Islet, va être nommé pour remplir cette vacance.

MORT DU DR LARAMEE

La profession médicale vient de perdre un de ses membres les plus distingués dans la personne du Dr J. A. Laramée décédé hier matin, à Montréal, à 2.15 hrs. Il était âgé de 49 ans.

Il a succombé à une maladie qui le minait depuis deux ans.

Le Dr Laramée qui était natif de Montréal a fait ses études classiques au collège des Jesuites où sont actuellement ses deux fils Albert et Arthur. Il a occupé avec beaucoup de talents pendant plusieurs années la chaire de clinique à l'Université Laval. Les funérailles auront lieu jeudi à l'église St Jacques.

UNE AUTRE QUARANTAINE

Le gouvernement s'occupe d'avoir une quarantaine supplémentaire pour les steamers qui sont tout à fait exempts de maladies contagieuses, et de choisir un site plus favorable que celui de la Grosse-Isle.

On mentionne entre autres l'Ile-aux-Coudres, l'Ile au Bic. Ce dernier endroit présenterait, paraît-il, tous les conditions requises.

LES FETES DU JUBILE DE SON EMINENCE

On est à préparer à l'archevêché un compte rendu des fêtes du Jubilé Sacerdotal de S. E. le cardinal Taschereau. Ce travail, aussi complet que possible, paraîtra bientôt sous la forme d'un joli volume que tout le monde aimera à se procurer.

Le champion canadien

Louis Cyr en ce moment à St-Jean de Matha

La récente bataille Sullivan-Corbett, événement fameux dans l'histoire contemporaine, fait demander à nos sports canadiens où est actuellement notre champion Louis Cyr ?

Nous avons pris des renseignements, dit la *Patrie*, et nous sommes en position de dire que le Samson Canadien est tout bonnement au fond du comté de Joliette, dans la jolie paroisse de Saint-Jean de Matha, où il a placé une partie de ses fonds en achat de terrain. Il y réside depuis près d'un mois, respirant à pleins poumons l'air pur et sain de la campagne et employant ses loisirs à la culture de la terre.

Ses vacances achèvent. Il a deux engagements pour ce mois-ci. Le 14 courant, il doit aller à Lucknow, Ont., et les 30 et 31 à Stratford, dans la même province.

Depuis quelques jours, il est question, à Lowell, de faire une démonstration à Louis Cyr, qui est un enfant de cette jolie ville du Massachusetts.

On se propose de le faire venir dans le courant de l'automne et de lui présenter au nom de la population canadienne une médaille-souvenir.

Tonneau gâté

Il devient assez difficile de faire de bonnes digestions dans un estomac altéré et infesté par des germes de fermentations que de tenir ou de faire du bon vin dans un tonneau gâté. Si le tonneau est aigre, par exemple, on n'obtient que du vin aigre. Quelques paquets d'*Amers Indigènes* détruiront ces germes.

M. Gladstone, le grand *old man* est l'homme du jour en Angleterre ; on s'occupe de lui de toutes les façons, politiquement et musicalement.

En effet, dans une conférence sur le diapason, un des professeurs du collège royal de musique de Londres a révélé qu'il avait étudié le débit et la voix du célèbre orateur ; il a constaté ainsi que M. Gladstone commençait tous ses discours en *mi* naturel, et les finissait presque toujours en *si* bémol.

Un demi-ton de plus, il s'arrêterait sur la *dominante*, comme il sied à un homme de gouvernement.

DECES

HUDON.—A la Rivière-Ouelle, le cinq septembre, est décédée à l'âge de quarante-sept ans, Dame Marie Justine Letellier de St-Just, épouse de J.-B. Hudon, Ecr, marchand.

PROULX.—Hier soir, à St-Roch de Québec, à l'âge de 1 mois et 14 jours, Anne Mar Joséphine, enfant de M. Proulx, régistraire Département des Terres de la Couronne.

Le décompte de Chicoutimi

QUESTION LEGALE

Le *Canadien* a attaqué M. le juge Gagné parce que ce magistrat, beau-frère de M. Belley, a siégé dans le décompte des bulletins de Chicoutimi :

Une dépêche spéciale au *Witness*, dit-il, annonce que le décompte, dans l'élection de Chicoutimi, a eu lieu mardi devant le juge Gagné et que M. Belley a été proclamé élu par une majorité de 32 voix. Les votes de la Pointe-aux-Esquimaux, reçus sans les listes électorales, sans instructions de l'officier-rapporteur, ont été comptés par le président du tribunal.

M. le juge Gagné est le beau-frère de M. Belley, et nous regrettons sincèment qu'il n'ait pas compris que la plus élémentaire décense lui faisait un devoir de se récuser.

En justice pour Son Honneur le juge Gagné, nous devons relever cette insinuation.

Le juge du district de Chicoutimi a compris lui-même la délicatesse de sa position, et a voulu se décharger de la tâche que lui imposaient les circonstances.

Voici ce que nous dit le *Progrès du Saguenay* :

Mardi a eu lieu le décompte devant le juge Gagné, qui avait demandé à deux reprises au juge en chef de le remplacer vu la position délicate dans laquelle il se trouvait.

Le juge en chef avait répondu au juge Gagné que lui seul pourrait faire le décompte et qu'il ne pouvait le remplacer.

M. le juge Gagné ne pouvait donc reculer.

Quant au décompte lui-même, voici de quelle manière il a eu lieu :

Il n'y a eu d'objections un peu sérieuses que pour 2 ou 3 polls dont les bulletins ne portaient pas les initiales du sous-officier-rapporteur, et le poll de la Pointe aux Esquimaux dont les bulletins étaient écrits à la main. Le porteur des boîtes n'avait pu se rendre à temps à cet endroit, et le sous-officier-rapporteur avait fait faire une boîte et préparer des bulletins écrits à la main.

Voici ce qui a été décidé par le juge.

1o Décidé, après consultation avec d'autres juges :

Que le juge chargé de faire un nouveau recensement des suffrages donnés à une élection et de faire l'addition finale des votes n'a pas d'autres choses à faire qu'à recompter les bulletins qui lui sont remis par l'officier-rapporteur et en faire une addition finale.

La clause 64 de l'acte des élections fédérales dit en effet que sur l'affidavit d'un témoin digne de foi, le juge fixera un temps dans les quatre jours suivants pour *recompter les suffrages* ou pour en faire l'addition finale suivant le cas..... et il assignera l'officier-rapporteur et son secrétaire d'élection et leur ordonnera *d'apporter les paquets contenant les bulletins employés à cette élection*, ou les relevés originaux des sous-officiers-rapporteurs.

La loi ne donne pas d'autres pouvoirs au juge. Il ne peut pas s'enquérir de la régularité des procédures de l'élection, de la proclamation, etc. Les irrégularités de ces procédures doivent être invoquées par pétition d'élection.

2 Décidé aussi après consultation avec d'autres juges que lorsque tous les bulletins d'un bureau de votation sont écrits à la main mais sont tous semblables ils doivent être comptés, ces bulletins étant contenus dans des paquets cachetés par le sous-officier-rapporteur, et le nombre en étant conforme au relevé du sous-officier-rapporteur.

3. Décidé que lorsque tous les bulletins d'un poll ne portent point les initiales du sous-officier-rapporteur, ils doivent être comptés. L'hon. juge Routhier et plusieurs juges ont décidé dans ce sens. (Voir 13 Q. L. Reports p 64.)

Le juge Routhier s'exprima ainsi : " Cette irrégularité étant commune à " tous sans égard aux candidats différents pour lesquels ils étaient marqués, " je l'ai attribué à l'ignorance du sous-" officier-rapporteur et il ne serait pas " juste de faire payer aux candidats " cette faute d'un officier qu'ils n'ont " pas choisi. J'ai déjà décidé dans le " même sens à Chicoutimi et la même " décision a été rendue par plusieurs " juges d'Ontario."

Cette règle doit s'appliquer, a dit le juge Gagné, aussi bien aux bulletins écrits à la main qu'aux bulletins imprimés.

Les bulletins sans initiales étaient ceux du village de Roberval, de Bersimis et de la Pointe-aux-Esquimaux.

Nous avons donné ces renseignements au long, parce qu'il y a dans cette affaire une question légale assez importante, et que l'honorable M. François Langelier vient de publier dans l'*Electeur* une critique élaborée de la décision du juge de Chicoutimi.

UNE SINGULIERE AFFAIRE

Visite mystérieuse d'un ex-convict aux plaines d'Abraham

Il déterre un trésor enfoui depuis sept ans

Quelques détails au sujet d'une mystérieuse affaire nous sont parvenus aujourd'hui, dans laquelle un ancien forçat joue un rôle aussi singulier qu'intéressant. Cet individu, après avoir passé sept ans au pénitencier est arrivé à Québec hier après-midi. Dans le cours de la soirée, il loua les service sd'un cocher et, armé d'une pelle et d'une pioche, il se rendit aux plaines d'Abraham où, sans cérémonie aucune, il procéda à l'exhumation d'un véritable trésor, consistant en billets de banque et contenus dans une boîte de ferblanc.

La boîte en question, bien qu'enfouie dans une terre sèche est rongée par la rouille, ce qui indique qu'elle a séjourné là assez longtemps.

Muni de ce qu'il cherchait, notre homme prit le chemin de la ville et le cocher ignore ce qu'il est devenu.

Pour expliquer cette affaire, on ne peut que se baser sur des suppositions : Etant donné le séjour qu'a fait l'individu au pénitencier, soit sept ans, on croit qu'après avoir dérobé une certaine somme d'argent, il est allé l'enfouir sur les plaines. Il aurait ensuite été arrêté et condamné à la prison. Sorti du pénitencier, son premier soin a été de venir chercher son trésor qu'il semble avoir retrouvé intact.

Le vol en question n'a pas été commis à Québec, car les détectives n'en ont jamais entendu parler.

Le voleur est un étranger à notre ville Peut-être aussi, le trésor n'est pas le produit d'un méfait commis par notre homme ? On a déjà vu des secrets de ce genre transmis d'un forçat à un autre.

Toujours est-il que cette histoire sera très intrigante tant qu'on n'en aura pas su le dernier mot. C'est un véritable canevas de roman.

COLLISION DE CHEMIN DE FER

8 hommes tués et 3 blessés

Altoona, Pa., 8—Huit hommes ont été tués et trois mortellement blessés dans une collision sur le chemin de fer Clearfield et Cambria, à 6 heures hier soir. Un convoi d'ouvriers est venu en collision avec le convoi régulier des passagers.

L'ingénieur Ferry et le chauffeur Parish furent retirés morts des décombres. Six étrangers ont été tués. Ils sont inconnus. Aucun des passagers n'a été blessés.

On dit que l'ingénieur du convoi d'ouvriers a désobéi à ses ordres.

LA STATUE DE SIR JOHN

MM. Graham, propriétaire du *Star*, et le lieutenant-colonel Henshaw ont été reçus, vendredi, au comité des chemins à Montréal. Ces messieurs représentent l'association des citoyens qui veulent élever un monument à la mémoire de sir John A. Macdonald. Ils ont demandé quel emplacement le comité pourrait recommander au conseil.

Le président M. Préfontaine et les échevins Wilson, Brunet, A. Dubuc, Kennedy et Griffin, après quelques délibérations ont choisi un site très approprié, au Dominion Square, du côté sud, près de la rue Dorchester.

MM. Graham et Henshaw ont exprimé leurs remerciements au comité qui a si volontiers acquiescé à la demande des citoyens. Ce sera, disent-ils, un honneur pour la cité et un digne tribut d'hommages au grand chef d'un parti.

LA CATHEDRALE

Les travaux--L'inauguration--Les visiteurs

Montréal, 10. — Les travaux de la cathédrale avancent rapidement, et un bon nombre d'ouvriers y sont employés.

La voûte et les corniches, la grande coupole, la voûte de l'abside sont peinturées en blanc et ornées de dessins dorés. L'effet est très beau.

Plusieurs tableaux sont terminés et font réellement honneur à leur auteur.

Ceux de la grande coupole représentent les quatre évangélistes avec leurs emblêmes : l'aigle pour Saint Jean ; l'homme ailé pour Saint Mathieu ; le lion ailé pour Saint Marc ; le bœuf ailé pour Saint Luc.

Des anges représentés sont au-dessus des évangélistes ; il y a au-dessous : les clefs de St Pierre ; les armes du Pape Léon XIII ; les armes de Mgr Bourget, 2e évêque de Montréal, qui a commencé cette église ; les armes de Mgr l'archevêque Fabre, sous les auspices duquel cette église est continué.

Les tableaux de la voûte de l'abside représentent, au milieu : le pouvoir des clefs donné à St Pierre ; à droite, la pêche miraculeuse ; à gauche, le Christ rencontrant Saint Pierre sortant de Rome.

Autour de la coupole court une inscription latine dont voici la traduction : " Tu es Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise ; et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume du ciel."

L'inauguration de ce magnifique temple ne pourra pas se faire cet été comme on l'avait espéré. Il est probable qu'elle aura lieu en décembre ou janvier prochain.

Un grand nombre de personnes visitent la cathédrale chaque jour. On leur charge cinq centins chacune. La semaine dernière, il en est venu 1150. La semaine auparavant leur nombre avait été de 1300.

La majorité d'entre eux sont des Américains en excursion au Canada. Ils sont tous unanimes à admirer ce magnifique édifice qui, une fois terminé, ne coûtera pas moins d'un million de piastres.

RUMEURS POLITIQUES

Sir John Abbott

La dépêche suivante de la capitale nous donne des nouvelles politiques intéressantes :

Ottawa, 9 septembre.—Sir John Abbott a été à son bureau la plus grande partie de la journée, jusqu'à quatre heures, et il est alors parti pour Ste-Anne. Durant la journée, il a vu Sir John Thompson, Sir Adolphe Caron, l'hon. John Haggart et d'autres ministres, mais il a refusé de voir d'autres visiteurs ou d'être interviewé par des membres de la presse. La santé de Sir John paraît meilleur que lorsqu'il a quitté Ottawa, il y a quelques semaines, mais il se plaint encore d'une fatigue mentale s'il se livre à quelque travail un peu marqué, bien qu'il se sente mieux sous ce rapport. Il est entendu que Sir John Abbott va bientôt partir pour l'Angleterre, dans l'intérêt des affaires publiques, plusieurs questions importantes actuellement pendantes pourront être règlees par sa présence beaucoup mieux qu'autrement. Il sera absent environ deux ou trois mois, et pendant qu'il sera là-bas il consultera quelques-uns des principaux médecins quant à sa santé. Cela dispose de deux rumeurs qui ont librement circulé dernièrement : la première que Sir John Abbott allait résigner les fonctions de premier-ministre immédiatement, et la seconde qu'il allait y avoir une session d'automne en octobre ou novembre. Il n'y aura pas de résignation et pas de session d'automne.

Cette dépêche, à la tournure quasi-officielle, va mettre fin, pour quelque temps du moins, aux spéculations des nouvellistes.

Dr. Sey,

Pour guérir les indigestions, les crampes et les douleurs de l'estomac, prenez après le repas, une cuillerée à dessert du *Remède du Dr Sey.*

Le Pacifique et Québec

UNE ENTREVUE AVEC M. SHAUGHNESSY

La *Minerve* publie une entrevue d'un de ses reporters avec M. Shaughnessy, vice-président de la compagnie du Pacifique.

Nous empruntons à ce rapport les passages suivants, particulièrement intéressants pour Québec :

—Pouvez-vous nous fournir quelques renseignements au sujet du service de steamers transatlantiques rapides que vous projetez ?

—Nous n'avons jamais perdu de vue l'importance d'un service rapide sur l'Atlantique, d'Europe aux ports canadiens, et nous avons toujours été anxieux de voir ce service s'établir. Beaucoup de personnes semblent croire que la tâche incombe à la compagnie du Pacifique ; mais tant de choses importantes ont occupé notre temps et notre travail depuis deux ans, qu'il nous a été impossible de nous engager dans une telle entreprise. D'un autre côté, nous espérions et croyions toujours que quelqu'une des compagnies de steamers du Saint-Laurent, engagées dans le service transatlantique, trouveraient avantageux de s'occuper de cette affaire. La nécessité d'un service océanique égal aux plus parfaits se fait sentir de jour en jour d'une façon plus pressante. Il est à espérer que l'on y pourvoiera de quelque manière.

—Qu'y a-t-il de vrai dans la rumeur que la compagnie du Pacifique est en négociations avec le gouvernement pour acheter le chemin de fer Intercolonial ?

—Ce sont-là, en grande partie, des négociations imaginées par les journaux. Il est même assez douteux que la compagnie se décide à acquérir une propriété qui, chaque année, rapporte à ceux qui l'exploitent un déficit de plus d'un million.

—Etes-vous satisfaits de l'expérience que vous avez faite d'une ligne de steamers sur l'océan Pacifique ?

—Entièrement satisfaits ; le trafic qu'elle nous apporte dépasse de beaucoup nos espérances. Nos clients sont, en général, contents de notre service. Le fret de la Chine et du Japon consiste principalement en thé, riz, soie, nattes, curiosités, etc. L'exportation est composée de farines, coton et cotonnades, marchandises générales.

—Où en sont rendus vos travaux à Québec ?

—La construction de notre hôtel avance rapidement. Actuellement, on est à poser la brique, et notre intention est de construire le toit cet automne. Nous n'avons pas donné d'ouvrage à l'entreprise ; c'est la compagnie elle-même qui dirige les travaux, afin de les achever plus promptement. Quant aux élévateurs à grains, l'emplacement où l'on doit les construire est pratiquement choisi. Je descends à Québec, vendredi, pour régler les derniers détails de cette affaire.

Sur toute la ligne, nous avons fait des réparations considérables.

—Ne pensez-vous pas que la traverse de Québec et Lévis devrait être mieux organisée, en attendant la construction du pont projeté ?

—Oui, je crois qu'il faudrait améliorer le système actuel et que des bateaux-passeurs devraient faire le service à cet endroit. Mais il faut prendre un peu patience, nous ne pouvons tout faire à la fois ; soyez sûr que chaque chose viendra en temps et lieu. Que l'on nous donne quelques années, et Québec tout entier nous remerciera de ce que nous aurons fait pour lui. Notre ambition est de développer les ressources du pays d'une mer à l'autre.

—Quel est le but du voyage de M. Van Horne en Angleterre et quand revient-il au pays ?

—Je ne crois pas que le président ait eu un but particulier en se rendant à Londres avec M. Augus. Il va là-bas s'occuper de bien des choses en suspens et voir ce qu'il y a à faire pour la réussite de nos projets ultérieurs. Les hommes de chemins de fer ont même besoin d'un peu de repos, quoiqu'ils soient toujours en mouvement, et je suppose que ce besoin compte aussi pour quelque chose dans le voyage de M. Van Horne.

—C'est tout ce que vous avez à me dire, M. Shaughnessy ?

—Je crois que c'est bien assez pour aujourd'hui.

Et notre rédacteur tira sa révérence pour faire place à une douzaine d'autres qui désiraient voir celui qui remplit avec tant de talent les fonctions de vice-président de la compagnie du Pacifique que les journaux libéraux nous disent plus puissante que le gouvernement.

LE CHOLERA

Rotterdam, 10.—Il y a eu deux cas de choléra asiatique à Kralingen, place située à 3 milles de cette ville.

Les deux victimes étaient employées au déchargement des vaisseaux de Hambourg et de Russie. L'une d'elle est morte hier après-midi.

Berlin, 10.—A une assemblée des autorités municipales, hier, le prof. Virchow a annoncé que le directeur de l'hôpital Moabite, M. Merke, avait inventé un appareil à eau chaude devant servir à détruire les germes du choléra chez les malades.

Paris, 10.—Soixante-trois nouveaux cas de choléra et 49 décès se sont déclarés avant-hier, en cette ville. Le premier-ministre Loubet, ayant appris que de nouvelles troupes d'émigrés juifs venus de la Russie, de la Turquie et de la Roumanie attendaient à Marseilles, a ordonné au préfet du département de ne plus laisser les immigrants, venant des pays infestés, prendre terre. Tous les consuls français des pays de l'Est vont recevoir l'ordre d'agir en conséquence.

St-Pétersbourg, 10—Toutes les classes de la société russe ont félicité le Czar et la Czarine de leurs visites dans les hôpitaux destinés aux cholériques. Non seulement le Czar a parlé aux victimes mais même il leur a donné la main. La Czarine a embrassé une sœur de charité qui a été frappée du choléra pendant qu'elle soignait les malades de l'hôpital.

Madrid, 10—Malgré que les autorités anglaises aient déclaré qu'il n'y avait pas un seul cas de choléra dans la Grande-Bretagne, le gouvernement espagnol a ordonné de mettre en quarantaine tous les vaisseaux venant de Londres.

Téhéran, 10—Le nombre quotidien des décès occasionnés par le choléra est actuellement de 21 contre 200, la semaine dernière.

Quarantaine, 10 à 1.30 h. a. m.—Le Dr Jenkins vient de recevoir le télégramme suivant de l'île Hoffman : "Tous les navires sont en bon état, sauf le " Scandia " qui possède 981 passagers d'entrepont. Ce navire est bondé de cholériques. Durant la traversée, il y a eu 32 décès à son bord, dont 29 parmi les passagers d'entrepont, deux parmi les passagers de cabines de seconde classe et un parmi ceux de cabines de première classe. "

Londres, 10.—Le correspondant du *Standard*, à Hambourg, dit : " L'épidémie commence de nouveau à décroître ; cependant aujourd'hui les nouveaux cas sont de 789. Le nombre de décès pendant les derniers 24 heures s'est élevé à 246 et les enterrements à 481. Dans les hôpitaux il y a 2,941 cholériques sous traitement. Le prince Bismarck a donné 10,000 marcs pour le fonds de secours.

New-York, 10— Le " Weisland " est arrivé vers sept heures hier matin à la Quarantaine, portant le drapeau jaune à l'un de ses mâts. Ce paquebot appartient à la ligne Américo-Hambourgeoise et transporte des passagers de cabine et d'entrepont. Il est probable que le drapeau jaune signifie choléra.

Le " Normannia " continue d'arborer le drapeau, signe de la peste. Les steamers " Rugia " et " Moravia " n'ont pas hissé ce signal hier matin. On conclut qu'il n'y a pas eu de nouveaux cas sur la " Rugia " et que tout le monde se porte bien sur le " Moravia."

Le " Brittanic " de Liverpool, a déclaré à la quarantaine qu'il n'avait pas de maladie parmi ses passagers.

UN DELEGUE APOSTOLIQUE

Mgr Satolti

New-York, 10—Le St-Père a nommé l'archevêque Satolti délégué apostolique aux Etats-Unis.

Le nouveau délégué partira bientôt pour ce pays, accompagné de Mgr O'Connell, recteur du collège américain comme secrétaire. Ils visiteront tous les diocèses du pays.

La campagne du " Canada-Revue "

Emules de Voltaire

Nous avons souvent attaqué la *Canada-Revue* depuis sa fondation.

Tantôt c'était pour une thèse audacieusement libérale, tantôt pour une théorie erronée, tantôt pour une réclame en faveur de livres immoraux.

Aujourd'hui nous ne venons pas provoquer de nouveau cette publication à une discussion sur telle ou telle question qu'elle aurait maltraitée plus ou moins.

Nous venons dire à nos lecteurs, au public catholique : *La Canada-Revue* est une œuvre maudite qu'il faut dénoncer partout, chasser de tous les foyers, bannir de toutes les familles chrétiennes.

Notre confrère du *Matin*, qui publie un vigoureux article contre ce pamphlet à la Voltaire, déclare qu'il ne veut pas le nommer afin de ne pas lui faire de réclame. Nous ne partageons pas l'avis de notre confrère sur ce point.

Il faut nommer la *Canada-Revue* pour la flétrir, pour la dénoncer aux honnêtes gens de toutes les opinions, pour protéger les catholiques contre les blasphèmes qu'elle renferme.

Nous sommes violent dans nos expressions, dira-t-on. Oui, parce que le sujet dont il s'agit ne permet pas la modération.

Cet infâme journal accomplit en ce moment une besogne qui doit faire bouillir le sang de tout vrai croyant, et faire frémir d'une juste et irrépressible colère tout citoyen du peuple catholique.

En effet ce n'est plus à certaines opinions, à certaines traditions, à certaines idées respectables qu'on s'attaque. Ce n'est plus à tel ou tel ministre du culte qu'on en veut. Ce n'est plus telle ou telle pratique digne de vénération qu'on ridiculise. Ce n'est plus tel ou tel prélat qu'on raille. Ce n'est plus telle ou telle congrégation qu'on cherche à discréditer.

Non, c'est l'une des assises fondamentales de la vie catholique, qu'on entreprend de saper. Ce sont les sacrements que l'on traîne dans la boue. C'est *tout* le clergé, pris dans son ensemble, que l'on veut clouer au pilori du soupçon et du mépris. C'est l'épiscopat que l'on outrage. C'est la foi qu'on entreprend d'obscurcir dans les âmes, en exploitant, en magnifiant, en vulgarisant, en disséquant, en approfondissant, en savourant, pour ainsi dire, et en chantant, avec une sorte d'allégresse diabolique un scandale, une honte, un deuil de famille, qui devrait faire pleurer des larmes de sang, dans le silence et la prière, à tous les enfants de l'Eglise.

Pleurer, eux ! Non, ils exultent ; ils embouchent la trompette ; ils crient : venez voir ce grand scandale, venez flairer cette honte ; voilà le clergé, voilà le sacrement de Pénitence, voilà le secret du confessionnal ! ! Et ils se disent catholiques ! !

Catholiques, non, ils ne le sont pas. Ce sont des traîtres. Ce sont des fils dénaturés, comme ce fils de Noé qui se moqua de l'ivresse et de la nudité de son père, et dont la malédiction vengeresse du Très-Haut flétrit la race qui porte sur son front, à travers les siècles, le signe des générations maudites dans l'ancêtre transgresseur de la piété filiale.

A qui serait tenté de nous taxer d'exagération et d'injustice, citons une seule phrase de ces diatribes impies afin de faire juger du reste. Voici ce que ces messieurs écrivent du sacrement de Pénitence, et du secret de la confession :

Le temps est fini où l'on pouvait écraser l'homme qui voulait savoir quelles scènes se passaient derrière ces guichets grillés ; en face des ignominies qui sont dévoilées, il faut que le père de famille établisse, *lui aussi, son droit à la confession, et qu'il l'applique pour savoir ce qui s'est échangé entre les siens et le prêtre* etc.

C'est avec une douloureuse répugnance que nous citons ces blasphèmes. Oui, ils en sont rendus là ! Front levé, dans un journal où figurent les noms de vingt catholiques comme collaborateurs, ils attaquent cette institution sacrée, cette sauvegarde suprême, ce sublime et inviolable refuge des misères et des douleurs de l'âme humaine, ce secret de la confession qui a été l'une des pierres angulaires des sociétés chrétiennes, et pour laquelle les martyrs ont versé leur sang.

Voilà la justification de l'indignation qui fait trembler notre plume.

Mais ce n'est pas assez.

Il y a des devoirs pour tout le monde dans une affaire de ce genre, et personne n'a le droit de s'y dérober.

Comme le fait remarquer le *Matin*, cette publication a des collaborateurs dont le nom sert d'annonce à la *Revue*. Voici ce qu'on lit sur la couverture, en guise de réclame alléchante :

COLLABORATION

Louis Fréchette, Benjamin Sulte, M. Vidal, Napoléon Legendre, Pamphile Lemay, Hon. C. Langelier, Hon. G. F. Marchand, Honoré Beaugrand, Léon Ledieu, Ernest Tremblay, Mme Raoul Dandurand, Dlle Marie Beaupré, Françoise, Calixte Lebœuf, H. C. St-Pierre, Rodolphe Lemieux, Gonzalve Desaulniers, Arthur Globensky, J. Israel Tarte, H. Roulland, Dr Pavlides, Marc Sauvalle, A. Filiatreault.

Ces noms ne représentent pas tous une égale valeur, mais ceux qui les portent sont connus.

Nous voulons savoir s'ils vont retirer le patronage de leur collaboration à une œuvre qui prend un tel caractère.

Nous voulons savoir s'ils vont permettre à MM. Filiatreault, Sauvalle etc., de maintenir leurs noms sur la couverture qui renferme ces infamies et ces blasphèmes.

Allons, MM. F. G. Marchand, Napoléon Legendre, Benjamin Sulte, Pamphile Lemay, Charles Langelier, Louis Fréchette, Gonzalve Désaulniers et autres dont nous venons de citer les noms, nous attendons de vous cette satisfaction à la conscience catholique. Nous attendons, nous espérons, nous souhaitons ardemment votre démission, votre retraite publique de cette collaboration qui, désormais, serait criminelle.

Mais il nous reste un autre devoir à remplir.

Nous sommes laïque, sans autorité dans l'Eglise, sans autre responsabilité que celle de notre plume et de notre humble mission personnelle. Et nous n'avons ni le désir, ni la prétention de nous immiscer dans ce qui n'est pas de notre domaine.

Mais nous sommes du peuple croyant, du peuple catholique. Et nous élevons respectueusement la voix vers nos chefs spirituels, vers les pasteurs vénérables qui portent la crosse et la mître, comme dans les siècles anciens les fidèles élevaient la voix vers les pontifes au milieu des assemblées chrétiennes : " Pasteurs des âmes sauvez le troupeau. "

C'est ainsi que la voix du peuple chrétien précédait parfois la voix des pontifes, qui recevait de cette acclamation antérieure plus d'éclat et de force.

Les sacrements, la Pénitence, la foi aux enseignements et aux maternelles directions de l'Eglise sont le bien du peuple catholique. Nous demandons aux pasteurs de ce peuple de défendre le patrimoine sacré contre la trahison des transfuges qui profitent d'une cruelle épreuve pour livrer l'héritage, et flétrir l'honneur de tous.

On met à l'Index à Rome des œuvres moins pernicieuses que la *Canada-Revue*.

Les fleches de " l'Aurore"

L'organe chiniquiste et le " Courrier du Canada "

Les doux pasteurs de l'*Aurore*, journal chiniquiste et *Moniteur* des apostats canadiens, sont pénétrés d'une fureur fort peu évangélique contre le *Courrier du Canada*. Ils nous consacrent toute une page de leur journal ! Quel honneur !

C'est naturellement notre article sur le scandale de Maskinongé qui fait mal au cœur de ces malheureux. L'*Aurore* nous en informe par les lignes suivantes :

Le scandale de Maskinongé tel est l'en-tête d'un article du *Courrier du Canada*, ancien cliché, qui répète ses diatribes d'il y a un demi-siècle. Certains vins s'améliorent en vieillissant, mais le venin, lui, reste toujours le même, alors même qu'il a versé d'une coupe plus ou moins cléricale. Le *Courrier* déplore la *douceur*, la *suavité*, la *sensiblerie* des paroles humaines, charitables, bien que très catholiques encore du *Canadien*. Ce n'est pas ainsi, écrit-il, qu'il faut traiter ces gens quoiqu'ils soient très respectables. Ils ont quitté l'Eglise romaine, leur mère—des Canadiens-Français ! Eh bien ! il faut leur dire qu'ils sont des *renégats*, des *apostats*, des *monstres*. Pas de charité pour ces gens qui " viennent de cracher à la figure de notre mère commune, la sainte Eglise catholique, et de la souffleter en face de tout un pays occupé en majorité par ses ennemis." Voilà sans doute le grand péché, le crime impardonnable : se joindre à une majorité opposée à l'Eglise ! Mais quand l'Eglise romaine est en majorité. Voilà la morale et la religion toute mondaine de ces fidèles catholiques. " Le crime abominable," selon le pauvre écrivain du Courrier. C'est pour ces catholiques Canadiens-Français " de fouler aux pieds leur foi, de trahir l'Eglise, de violer leurs engagements solennels—le baptême qui les a fait chrétiens et lavés de la souillure originelle pour se soumettre à je ne sais quelle parodie sacrilège d'un baptême qui ne saurait attirer sur leur tête que la malédiction du ciel."

Eh bien oui, messieurs les pasteurs de l'*Aurore*, nous avons dit tout cela, et tout ce que nous avons dit est juste.

Oui, un Canadien-Français qui n'est pas catholique est une anomalie, un Canadien-Français qui ne l'est plus après l'avoir été, est un phénomène monstrueux.

En dépit de toute votre réclame, vous ne ferez pas des héros des onze malheureux que vous avez fait barboter dans vos piscines. Ce ne sont pas des esprits partis des ténèbres pour aller à la lumière, ce ne sont pas des cœurs séduits par l'exemple de vos vertus héroïques, ce ne sont pas des prosélytes conquis par votre éloquence, subjugués par votre science, éclairés par vos enseignements. C'est une poignée d'entêtés et d'orgueilleux peur qui le site matériel d'une église est plus important que les sacrements, que la foi de leurs pères, que le salut de leur âme, que la vie éternelle, que toutes les considérations religieuses, et qui vous auraient bellement envoyés promener avec vos cuves, si le clocher s'élevait à gauche plutôt qu'à droite de la rivière.

Voilà toute la conviction des dissidents de Maskinongé. Et voilà la portée de votre glorieuse victoire, doux pasteurs de l'*Aurore*.

MORT SUBITE

Un ancien député

Toronto, 10.—James Trow, ex-M. P., pour Perth-sud, est mort subitement sur la rue Carlton, à 10.30 hrs. ce matin.

Il a été le *whip*, libéral au parlement fédéral pendant plusieurs années et était l'un des députés les plus estimés. Il était âgé de 67 ans.

A PROPOS DE RECEPTION

UNE ESQUISSE DE LA " PATRIE "

La *Presse* publie l'extrait suivant d'une lettre écrite par un officier de l'escadre française, à un ami de Montréal :

" En réponse à votre honorée du 7 courant, j'ai beaucoup regretté de n'avoir pas eu le plaisir de vous faire mes adieux, mais ce qui est différé n'est pas perdu. Ce ne sera cependant pas pour l'année prochaine comme vous le dites, vu que nous devons faire toute l'Amérique du Sud puis l'Afrique, depuis le Cap jusqu'à Dakar. Mais malgré toutes les péripéties de la vie maritime jamais aucun marin de l'*Aréthuse* et du *Hussard* n'oubliera l'accueil sympathique, je dirai plus, fraternel que nous avons reçu du premier jusqu'au dernier à Montréal.

Lorsqu'on voit se passer les journées si monotones, au large, à Québec, et que l'on pense aux journées si remplies de Montréal, l'on ne se croirait plus au Canada. Enfin c'est la vie du marin, mais je vous affirme que plus d'un d'entre nous a pleuré en démarrant du quai lundi et beaucoup disaient : il semble qu'on quitte la France, la famille, car nous sommes peu habitués à ces manifestations et celle-là n'en restera que plus profondément gravée dans nos cœurs.

Il vous sera peut-être agréable de connaître les cérémonies qui ont eu lieu à bord depuis notre arrivée à Québec.

Mercredi, 7. — L'amiral va faire visite à bord du " Blake," il est salué de 23 coups de canon. Pavillon français au mât de misaine. Le soir, l'amiral va au bal à bord du " Blake."

Jeudi, à 10 heures a. m.—Le gouverneur-général vient à bord de " l'Aréthuse," il est salué à son départ de 19 coups de canon, pavillon anglais au mât de misaine.

A 11.45 heures—Visite du vice-amiral Hopkins ; il est salué à son départ de 15 coups de canon, pavillon anglais au mât de misaine.

A midi—Visite du lieutenant-gouverneur de la province, salué à son départ de 13 coups de canon, pavillon anglais au mat de misaine.

" L'Aréthuse " partira pour Boston le 14 et le " Hussard " pour Portland le même jour.

Nous avons souligné dans cet extrait une phrase qui sembe être un reproche indirect et discret à l'adresse de Québec.

En effet, notre ville n'a pas fait à ces hôtes, si bienvenus pourtant ici, la même réception que Montréal. Mais on nous permettra de dire que les sympathiques marins de l'*Aréthuse* et du *Hussard* ont arrivés dans notre port, lorsque nous étions en pleines fêtes nationales et religieuses, qui ont duré presqu'une semaine. Il était assez naturel qu'une détente se produisît dans l'empressement public après ces jours de célébration religieuse et patriotique.

Si nous osions, nous glisserions, comme dérivatif au reproche voilé qui, n'était pas destiné à nos regards un coin du tableau des fêtes de Montréal, que vient d'esquisser la *Patrie* :

Après les ignominies qui avaient fait rougir les honnêtes gens à l'Hôtel-de-Ville, nous espérions que la simple décence, les lois les plus élémentaires de la courtoisie, les premiers rudiments du savoir-vivre—à défaut du sentiment de fierté nationale—feraient au moins respecter l'hospitalité offerte si largement par les nobles officiers de la France, qui croyaient trouver chez notre peuple les manières et les habitudes de la politesse traditionnelle chez des Français.

Nous avons été cruellement désappointé. Et, comme nous ne voulons pas être tenus solidaire des monstrueuses incongruités commises par des invités de pacotille, qui sont venus là insulter nos hôtes et déshonorer notre race, nous avons pris le parti de les dénoncer sans merci, afin que l'on sache au moins que nous ne sommes pas tous du même acabit.

Certains échevins avaient fait inviter là des masses d'individus—de leurs électeurs sans doute—qui se sont conduits, nous ne dirons pas comme des gens qui n'auraient jamais vu un buffet de leur vie, mais comme de véritables pourceaux.

Ces malotrus se sont rués sur le champagne, et en moins d'une demi-heure, trois cents bouteilles avaient disparu—trois cents bien comptées.

On a vu des filous se sauver avec une bouteille sous chaque bras.

Des pochards se sont empiffrés comme des goinfres, au point d'aller restituer dans les vestiaires parmi les vêtements des invités.

Bien plus, si incroyables que cela soit, on s'est servi de ces mêmes vestiaires comme de *water-closets*.

Quelques-uns ont dit : " ce sont les Anglais, ce sont les Irlandais."

Cela est inexact : il y en avait de toutes nationalités.

Il parlait français, celui qui disait : " Moi, je mange à une table, puis je vais manger à une autre, cela paraît moins."

Nous publierons au long demain les observations indignées de la *Patrie* contre les malotrus qui ont donné de si tristes spectacles à Montréal.

LA MESSE A BORD

Sur " l'Aréthuse "

Hier matin, la messe a été célébrée à bord de l'*Aréthuse* par M. l'abbé A. Dion du Séminaire de Québec.

Un grand nombre de québecquois et de québecquoises y assistaient. Parmi les personnes présentes nous avons remarqué : Son Honneur le juge Würtele, madame Würtele et mademoiselle O'Brien ; Son Honneur le juge Routhier, mademoiselle J. Routhier, l'hon. M. Chapais et madame Chapais, mademoiselle Langevin, mademoiselle de Salaberry, M. F. Carbray, M. P. P., M. Faucher de St-Maurice, madame Pope, d'Ottawa, M. le chevalier Martineau, M. R. Boisseau, M. G. Ouimet, M. Philippe Huot, etc.

Il y a eu inspection de l'équipage avant la messe, par le commandant Bénier.

Durant la messe la fanfare de l'*Aréthuse* a joué plusieurs morceaux.

Cette messe à bord est une cérémonie très imposante et très impressionnante.

LE FEU D'HEDLEYVILLE

Notes

On nous informe que le marin français, frappé par un éclat de bois au sinistre d'Hedleyville, ne souffre presque plus de sa blessure.

Les assurances se repartissent comme suit sur les diverses compagnies d'assurances :

Queen	$1,500
Royal	800
Phœnix	800
Atlas	3,000
Guardian	5,500
Alliance	5,000
London et Lancashire	2,000
Union	1,500
Sun	500
United	400
Impérial	2,600
Western	1,800
North America	1,000
Hartford	1,000
Soit en tout	$27,400

SÛRE
AGRÉABLE
LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL
GUÉRIT TOUTES LES AFFECTIONS DU SANG.
NE MANQUE JAMAIS
CERTAINE

IMPRESSIONS D'UN PROFANE

EMILE ZOLA ET LOURDES

Sous ce titre, nous reproduisons les détails donnés par le *Temps*, la *Croix du Sud* et le *Gaulois* sur les impressions éprouvées à Lourdes par M. Zola. En publiant ces notes, nous ne jugeons pas nécessaire de relever certaines impressions et certaines idées qui désignent un témoin trop peu au courant des choses de la foi et même des choses de la science. Le lecteur s'attachera surtout à l'ensemble des impressions et déclarations.

Voici donc ce qu'a dit M. Zola au collaborateur du *Temps* :

"J'ai traversé Lourdes, l'année dernière, en septembre. Frappé du spectacle dont j'étais le témoin, je résolus de revenir cette année-ci, à l'époque du "pèlerinage national", pour en étudier le mécanisme. Les deux premiers jours j'ai pu garder l'incognito. J'ai assisté à l'arrivée des malades à la gare. Quelle Cour des Miracles, bon Dieu ! J'ai vu débarquer les douleurs humaines les plus épouvantables. Les larmes me sont venues aux yeux devant ce grand déballage de souffrances. Quiconque ne l'a pas vu ne saurait le soupçonner. Souvent les médecins défendent le voyage aux malades vu leur état de faiblesse ; mais ils l'accomplissent malgré cette interdiction, et quelquefois ils meurent en route. C'est ce qui vient d'arriver : dans le trajet de Paris à Lourdes on a perdu deux malades.

"Je n'ai pas tardé à être reconnu. Je suis allé alors trouver le P. Picard, des Pères de l'Assomption qui dirigent chaque année le pèlerinage ; j'ai vu également le P. Bordedebat, supérieur des Pères de la Grotte, et je leur ai dit ce que je venais faire. Ils m'ont reçu avec la plus grande courtoisie. " Nous n'avons rien de caché ici, m'ont-ils dit ; nous agissons au grand jour ; vous pourrez tout voir. " Le Dr Boissarie, médecin de la grotte, s'est mis à ma disposition, et le président de l'hospitalité du Salut, M. de Raymond-Cahusac, m'a délivré un laisser-passer au moyen duquel j'ai pu circuler partout. Après avoir visité le sanctuaire, je suis allé au bureau des constatations, où les guérisons sont enregistrées.

—En avez-vous constaté ?

—Non, aucune, pendant les deux heures que j'y suis resté. Il est vrai que je n'ai ni la foi qui pourrait me les faire voir, ni la science médicale qui pourrait me les faire reconnaître. Je ne suis ni croyant ni médecin. Mais, au surplus, comment voulez-vous qu'on puisse se rendre compte de la guérison d'une maladie organique, comme une lésion au cœur ou une phthisie, par exemple ? Dans ces sortes d'affections, les diagnostics sont toujours incertains. Tel médecin atteste une cavité dans le poumon droit, qu'un autre ne distinguera jamais s'il ne la place pas dans le poumon gauche. Dans ces conditions, il est à peu près impossible d'établir la guérison d'une maladie organique : elle pourra, d'ailleurs, toujours être contestée, Il n'en serait pas de même de la guérison de plaies apparentes, telle qu'une carie des os, par exemple. Si vraiment un bain d'eau claire guérit ces maladie-là, que tout le monde peut constater, il faut crier au miracle.

"A ce propos, on m'a cité le cas d'une jeune fille nommée Clémentine Trouvé, de Rouillé, Cette jeune personne, qui m'a été présentée, avait une carie des os du talon gauche avec un commencement de nécrose. Avant son départ pour Lourdes, un médecin avait certifié son état ; une résection de l'os, qui était à moitié rongé, avait été jugée indispensable. Elle arrive à Lourdes. Que se passe-t-il ? On la trempe dans une des piscines, où elle reste deux minutes (c'est la durée ordinaire de ces sortes de bains) ; on l'en retire : la plaie suppurante a subitement séché ; les os se sont refaits : elle est guérie sur-le-champ.

—Vous l'avez vue ?

—Ah ! non pas. On me l'a dit. Ceci s'est passé l'année dernière. J'ai vu la personne cette année-ci : je l'ai vu guérie, mais je ne l'ai pas vue malade. Elle m'a montré son pied, qui est sain ; mais comment était-il l'année dernière ? Je n'en sais rien. J'aurais voulu le voir avant le bain. Mlle Clémentine Trouvé est une personne fort délurée, qui conte son cas avec la facilité de quelqu'un qui n'en est pas à son premier récit.

—Monsieur Zola, me disait-elle, vous ne croyez pas aux miracles. Vous êtes un incrédule. Je prierai Dieu vous vous.

—Comme vous voudrez, mon enfant, lui ai-je répondu en riant ; ça ne peut pas me faire de mal.

" A propos de ces plaies apparentes, j'ai soulevé une question qui a quelque importance. Il faut vous dire que ces plaies préoccupent beaucoup les médecins attachés au sanctuaire et que ce sont celles-là surtout que l'on entend guérir. " Eh bien ! disais-je au docteur Boissarie, vous avez un moyen de convaincre tout le monde de leur guérison. Vous devriez avoir dans vos hôpitaux une salle de plaies apparentes. Quand une personne atteinte d'une de ces affections vous est présentée, il faudrait la faire examiner par une commission. Un procès-verbal de constat serait rédigé. On pourrait même faire une photographie instantanée de la plaie. Ces précautions prises, si la guérison intervenait, personne ne pourrait la révoquer en doute. Mais, au fait, pourquoi diable vouloir guérir ces plaies se compliquées ? Si un croyant qui a une écorchure au doigt trempe ce doigt dans l'eau de Lourdes, et si, après le bain, toute trace d'écorchure a disparu, le miracle sera tout aussi grand.

" Ah ! ces piscines où l'on immerge les malades s'écrie tout à coup l'auteur de la *Débâcle*, quel spectacle douloureux elles offrent ! L'eau a une température de 10o ; on ne la change que deux fois par jour ; et, comme il y passe des bataillons de malades dans la journée, on y voit la sanie sortie des plaies qu'on a baignées, des restes de charpie, que sais-je ? C'est un bain de bacilles, une quintessence de microbes, un horrible bouillon de culture. Ce qui est surprenant, en vérité, ce n'est pas qu'on en sorte guéri, c'est qu'on n'en sorte pas plus malade qu'auparavant ; c'est que cette eau contaminée ne soit pas le véhicule de maladies contagieuses. Ah ! les théories de Pasteur reçoivent ici un singulier démenti !

" Quel spectacle ! Je ne puis m'empêcher d'y revenir. J'ai vu plonger dans ces piscines un ataxique et un paralytique qu'on tenait suspendus au moyen de courroies. Au contact de l'eau froide, ils ont un spasme douloureux ; je les ai vu rejeter violemment en arrière leur tête convulsée ; leur visage exprimait l'angoisse ; un long frémissement agitait leur corps. Mais on ne tient compte de rien, et les malades restent plongés le laps de temps nécessaire. Souvent les médecins s'opposent à ces immersions, mais les malades passent outre.

—Il n'y a donc point de guérison ?

" Aux piscines, je n'en ai pas remarqué, ni au bureau des constatations ; mais devant la grotte, c'est autre chose. Hier j'ai suivi la procession ; je me tenais juste derrière le Saint-Sacrement. Sur le passage du cortège, devant la grotte, les pèlerins se tenaient prosternés, la tête dans la poussière ou les bras en croix. Les malades, couchés sur des civières, tendaient vers le Saint Sacrement des mains suppliantes. Il y en avait qui éclataient en sanglots ; d'autres faisaient entendre des cris. " O Marie ! ô Vierge ! guérissez-moi ! " Ou bien encore : " Guérissez-les ! " s'écriait-on de toutes parts. C'était un immense cri de foi, mais un cri de foi demandant la vie. Car les malades ne s'adressent pas à la Vierge pour qu'elle leur assure une autre vie, mais pour qu'elle leur conserve celle-ci ; ce n'est pas le Ciel qu'ils demandent, c'est la terre.

" Devant la grotte, l'élan de la foule est extraordinaire, l'exaltation des pèlerins, malades ou bien portants, est, là, à son comble. Eh bien, j'ai vu des gens qui ne pouvaient remuer se lever tout à coup et marcher. Mais de pareils résultats sont obtenus dans les hôpitaux par la suggestion. Aucun médecin ne nie que des guérisons de cette nature ne se produisent devant la grotte, et Charcot envoie à Lourdes ceux de ses malades qui sont croyants. Certainement, des maladies nerveuses sont guéries à Lourdes ; mais les médecins du sanctuaire ne s'arrêtent pas à ces guérisons-là. Ce sont les plaies apparentes qui fixent leur attention. Je leur ai indiqué le moyen d'attester publiquement leur guérison. Le suivront-ils ? Je n'en sais rien, mais il est curieux que je sois d'accord là-dessus avec le Pape Léon XIII, si toutefois ce qu'on me rapporte est exact.

" Est-il vrai, disait un jour le Pape, qu'il y ait des miracles à Lourdes ? " Comme on lui répondait affirmativement : " Eh bien, ajouta-t-il aussitôt il faut les faire constater scientifiquement, afin que personne n'en doute "

—En somme, vous avez été très intéressé par le spectacle que vous avez vu ? demandons-nous à l'éminent écrivain.

—Très intéressé et très ému, nous répond-il. Il règne parmi tous ces malades une confraternité touchante, et il est fréquent de voir un malade prier pour la guérison de son voisin, non pour la sienne propre. Mon Dieu ! au fond, c'est un appel au bonheur qu'ils viennent chercher ici. Ils demandent une meilleure répartition de la santé, comme les anarchistes demandent une meilleure répartition de la richesse. Ces croyants ressemblent aux anarchistes par ce désir du mieux qu'ils expriment. Les anarchistes font appel à la violence ; les croyants font appel à des puissances supérieures ; mais ceux-ci ne menacent pas l'ordre social, et leur moralité est bien au dessus de celle des anarchistes, car tous ces croyants sont de très bonne foi et ce n'est pas une comédie qu'ils jouent. Chrétiens et anarchistes ont un grand besoin d'illusions, de rêve. Les religions, les formes politiques peuvent passer ; ce qui demeure, c'est cette poursuite du rêve.

—Croyez-vous à l'éternité de ces manifestations religieuses ?

—Je crois à l'éternité de l'illusion. Il est certain qu'il y a en ce moment un retour marqué vers le mysticisme, et cet accès de foi est assz surprenant dans cette fin de siècle mouvementée, où nous voyons la débâcle de tout. Pourquoi ce recul inattendu ? Parce que la science n'a pas tenu ses promesses (pourra-t-elle les tenir toutes?), et alors les foules déçues se retournent vers la religion. La science ne peut pas donner l'égalité ni cet idéal de justice que l'humanité poursuit sans relâche. Au reste, des manifestations comme celles de Lourdes ne font courir aucun danger à la société. Tout au plus le philosophe peut y trouver à redire, parce qu'elles ne constituent pas précisément un triomphe pour la raison.

—Vous allez donc écrire un livre sur ce sujet religieux ?

—Oui, pour moi, c'est un sujet merveilleux, aussi beau que celui de la *Débacle*. Je vais faire entrer dans ce nouveau livre le mouvement néo-catholique que préconisent M. de Vogüé et la nouvelle attitude politique de Léon XIII. Je suis séduit par cette œuvre et j'y pense toujours, mais je ne commencerai pas à écrire ce livre avant l'an prochain. Il faut que j'achève celui auquel je travaille en ce moment. L'an prochain je reviendrai peut-être à Lourdes, et peut-être aussi m'établirai-je dans une solitude au bord de la mer pour travailler à mon ouvrage sur Lourdes."

Voici maintenant la déclaration faite par le romancier naturaliste au rédacteur de la *Croix du Sud*, qui le pressait sur la question des miracles:

... " M. Zola s'est jeté dans des explications embarrassées et sans valeur. Il se demande si on peut avoir confiance dans l'authenticité des certificats qu'apportent les malades.

" Je lui ai répondu que si les certificats des médecins, apportés par les malades, pas authentiques, quand on rapporte dans les ouvrages ou les revues les guérisons avec la publication de ces certificats, il se serait bien trouvé des médecins qui auraient protesté contre l'abus criminel qu'on aurait fait de leur nom et de leur signature.

" Il m'a dit alors qu'il faudrait aussi que chaque médecin qui a signé le certificat accompagnât le malade à Lourdes, de manière que ce soit le même observateur qui constatât le mal et la guérison.

" Je lui ai répondu que lorsque les miraculés rentraient chez eux, ils étaient ordinairement visités par le médecin qui les avait vus au départ ; que par conséquent, de ce côté aussi, toute supercherie était impossible, et que, d'ailleurs, il ne me paraissait pas se rendre compte de l'impossibilité de faire droit à ses exigences inutiles et excessives. " Comment voulez-vous, lui ai-je dit, que ces " 1,500 malades soient accompagnés " chacun de leur médecin spécial, et " que tous ces médecins, qui souvent " se font tirer l'oreille pour signer le " certificat, veuillent et même aient le " loisir de les accompagner ? "

Tout cela m'a montré que lorsqu'il s'agit de franchir l'abîme qui sépare le naturel du surnaturel et d'embrasser la foi avec ses conséquences, l'homme a toujours mille raisons pour s'en dispenser et s'amuser, comme on dit, " à chercher des poils dans un œuf ". Ce qui m'a amené à dire à M. Zola, tout doucement et sur le ton de la plaisanterie, que si on se montrait aussi exigeant au sujet de l'exactitude des observations qu'il a écrites dans ses ouvrages, qu'il l'est lui-même au sujet des manifestations surnaturelles, il faudrait en effacer bien des pages.

Cependant M. Zola ne m'a pas paru hostile.

—Enfin, croyez-vous au miracle ?

—Je crois à la possibilité du miracle Il me semble bien difficile, à moins de ne croire à rien de mettre en doute cette possibilité.

—Et si vous étiez témoin d'un miracle dans les conditions de contrôle que vous exigez, auriez-vous la foi ?

M. Zola a gardé le silence, il est devenu pensif, et au bout d'un moment :

—Je n'en sais rien, je ne le crois pas, mais c'est un question que je ne me suis pas posée, elle est en réserve.

—Cette réponse ne me surprend pas, ce n'est pas le miracle qui donne la foi ; pour croire, il faut la grâce de Dieu. Vous me rappelez la parole de Jean-Jacques Rousseau qui disait : " Si je voyais un miracle, je deviendrais fou."

—Je ne dis pas cela, mais enfin je verrais...

—Et le spectacle de ces maladies, de ces immenses foules en prière...quelle impression en avez-vous ressentie ?

—Ce côté du pèlerinage est admirable. J'ai été frappé du caractère de sincérité que revêt ici la charité ; quant à ces foules en prière, soit qu'on les considère au point de vue humain, soit qu'on les considère comme manifestation du sentiment religieux, on ne saurait trouver rien de plus beau ; ça vous émeut, ça m'a empoigné (son geste indiquait jusqu'au cou).—Supprimer cela serait un crime de lèse-humanité."

Le rédacteur du *Gaulois* raconte qu'après le départ du pèlerinage national M. Zola a voulu revoir la grotte et ses alentours, ainsi qu'à la basilique, au moment où il y avait moins de pèlerins :

Zola s'arrête longtemps devant un frère quêteur qui se tient sous la première arcade de l'église du Rosaire et qui doit, paraît-il, avoir les honneurs d'une description dans son prochain livre sur Lourdes.

Son tricorne usé, posé sur son prie-Dieu, est rempli de sous qui semblent en appeler d'autres.

Le moine, vêtu d'une robe de bure sur laquelle pend un long crucifix de bois, est un vieillard nonagénaire qui quête pour d'autres vieillards.

—Je suis le père des pauvres : un petit sou pour mes vieillards.

Le frère est connu de Zola, qui, après lui avoir donné son aumône, nous apprend qu'il est le quêteur d'un asile de vieillards de la montagne. L'été, il mendie à Lourdes ; l'hiver, il court les montagnes avec un âne pour aller de ferme en ferme, demander de la nourriture pour ses vieux.

—Voilà du socialisme, nous dit Zola, et du vrai socialisme !

Nous allons à la grotte, que nous pouvons visiter en détail. Impossible de l'approcher pendant les jours de pèlerinage ; les malades seuls sont admis près de la roche sainte.

L'aspect quasi solitaire de la grotte émeut Zola. Ce groupe agenouillé contre la grille excite sa curiosité.

Le père récite à haute voix son chapelet, tandis que ses deux charmantes filles lèvent les bras au ciel, audessus de la mère étendue dans une petite voiture de malade. Ces pèlerins viennent de Varsovie en actions de grâces. Le comte Alfonso Skarzynski, parent du cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, nous raconte, aussi simplement que s'il s'agissait d'un voyage de Paris à Chartres, comment il vient de Varsovie à Lourdes.

" Ma fille cadette, nous dit-il en montrant une charmante jeune fille de vingt ans, aux grands yeux noirs et langoureux, avait une maladie de l'épine dorsale : nous avons fait une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, et le neuvième jour elle s'est levée guéri de son lit de douleur, je peurrais dire d'agonie.

" Quant à ma femme, poitrinaire depuis huit ans, elle avait été abandonnée par ses médecins et attendait, résignée, sa dernière heure.

" Nous faisons le vœu de venir à Lourdes si elle est sauvée. A l'instant, elle a été guérie et nous avons cessé de réciter les prières des agonisants pour entonner le joyeux *Te Deum* des vivants.

" Nous sommes ici en action de grâces. Le voyage a un peu affaibli ma femme, mais elle ne veut pas demander sa guérison. *Nous ne voulons pas abuser de la bonne Vierge.* ,,

Ce mot charmant est dit avec une émotion qui nous touche.

Zola note chaque détail de cette conversation.

Un paysan des environs de Besançon est venu à pied, en traînant sa femme infirme dans une petite voiture fabriquée par lui et qui a l'aspect d'un vrai cercueil. Durée du voyage, soixante-dix jours.

Dans la grotte se tient une toute jeune femme atteinte de cette maladie de poitrine qui met dans les yeux de ses victimes des éclairs de beauté. A genoux, à côté d'elle, son mari, un officier d'avenir, récite son chapelet. La jolie petite poitrinaire ne tousse pas à la grotte.

Rien n'est touchant comme de voir ce soldat égrener son chapelet comme une nonne et déposer sur les genoux de sa femme des gerbes de fleurs qu'il passe pieusement sur la grotte.

—Ce couple aura une page dans mon livre, nous dit Zola en se retirant ému."

Voici maintenant comment M. Zola résume l'ensemble de ses impressions :

" Voyez-vous, ce que je vois ici est trop grave pour que je puisse me décider à la légère. Je veux étudier. Je suis comme St Thomas, je veux palper les miracles, enfoncer mes mains dans les plaies, me rendre compte qu'elles sont bien cicatrisées.

" Même après avoir constaté ces miracles, je ne dirai pas ce qui se passe au fond de ma conscience. Il y a une chose que je puis dire et que j'écrirai. J'avais entendu parler de Lourdes comme d'une superstition honteuse pour notre siècle, je l'avais cru moi-même ; mais je constate au contraire que Lourdes est le foyer de la charité, de l'enthousiasme, du dévouement, et je maintiens que Lourdes est utile dans un siècle d'égoisme. Quant au surnaturel, j'en parlerai plus tard. Ce que je puis vous dire dès maintenant, c'est que j'ai vu ici des choses *extra naturelles*."

C'est au rédacteur du *Gaulois* que M. Zola a fait ces déclarations.

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 15 septembre 1892.

FARINE. — Sup. extra, baril, 196	$4 30	à 4 75
Extra	3 85	à 4 00
Forte pour boulanger.	4 50	à 4 75
Extra du printemps...	3 70	à 3 80
Superfine	3 60	à 3 70
Fine	3 45	à 3 60
Farine de famille en poches de 100 liv....	2 00	à 2 15
Patente amer, qrts...	6 00	à 6 25
Blé du Manitoba	1 20	à 1 25
Blé d'Inde jaune	0 70	à 0 75
" " blanc	0 00	à 0 95
Pois	0 85	à 0 90
Avoine	0 38	à 0 4
Orge	0 55	à 0 65

PROVISIONS, ETC., ETC

Québec, 15 septembre 1892.

Beurre frais par livre	$0 20	à 0 22
Beurre salé par livre	0 16	à 0 18
Patates par minot	0 35	à 0 40
Œufs par douzaine	0 10	à 0 14
Sucre d'érable par livre	0 6½	à 0 08
Fromage par livre	0 12	à 0 14
Oignon par baril	2 75	à 3 00
Pomme par baril	4 50	à 5 00
Orange boîte Floride	4 50	à 5 00
" Valence, caisse	5 50	à 6 00
" Jamaique, Bris	5 50	à 6 00
Citrons, par boîte	2 50	à 3 00
Tabac canadien en feuille par lb	0 15	à 0 18

VOLAILLES

Québec, 15 septembre 1892.

Volailles, par couple	$0 60	à 0 70
Poulets, "	0 40	à 0 05
Oies, "	1 25	à 1 50
Canards "	2 00	à 2 50
Dindes "	0 50	à 0 70

BŒUFS, MOUTONS, ETC.

Québec, 15 septembre 1892.

BŒUF—1ère qualité par 100 liv.	$ 8 00	à 9 50
" 2ème " "	7 00	à 8 00
" 3ème " "	5 50	à 7 00
" par livre	0 08	à 0 10
Mouton par livre	0 08	à 0 10
" du printemps, chaque...	3 00	à 5 00

LARDS, JAMBONS, ETC

Québec, 15 septembre 1892.

Porc frais, par 100 livres	$7 00	à 7 50
" " par livre	0 09	à 0 10
" Salé, par livre	0 10	à 0 11
" " par baril	17 50	à 19 00
Jambons frais, par livre	8 00	à 8 10
" fumés par livre	0 10	à 0 11

DEUX LETTRES INEDITES

DE SIR GEORGE CARTIER

Au cours d'un article nécrologique sur l'honorable sénateur Girard, l'honorable M. Tassé publie dans la *Minerve* deux lettres inédites de Sir George Etienne Cartier.

M. Tassé travaille depuis longtemps à une *Vie* de ce grand homme d'Etat, avec une édition de ses discours choisis. Et, pour cette fin, il réunit tous les documents qui peuvent servir à son œuvre.

Le printemps dernier ayant demandé à M. Girard la communication de quelques lettres de Sir George, il reçut de son honorable collègue la réponse suivante :

13 mai 1892.

L'honnorable Joseph Tassé, sénateur.

Mon cher monsieur,

Désirant vous aider dans vos efforts pour exhumer les actes remarquables de nos hommes publics qui nous ont devancés dans la vie, je vous transmets copies de deux lettres que j'avais l'honneur de recevoir, peu de temps après mon arrivée au Manitoba, en 1870, de sir George Cartier : l'une, comme vous le verrez, est de l'écriture de rir George. Quand vous n'en aurez plus besoin, je serai bien aise qu'elle me soit retournée.

Bien sincèrement
Votre dévoué,
M. A. GIRARD.

Voici la première et le plus impotante de ces lettres de Sir George :

Confidentielle.
Montréal, 8 novembre 1870

L'honorable M. GIRARD,
Trésorier,
Fort Garry,
Manitoba.

Mon cher M. Girard,

Je dois vous remercier de tout mon cœur de vos bonnes, amicales et intéressantes lettres, qui me sont toutes parvenues. J'ai si peu de temps pour ma correspondance, qu'il m'est bien difficile d'écrire à mes amis aussi souvent que je le voudrais. Vous me pardonnerez donc, j'espère, de ne vous avoir pas répondu plus tôt. Après l'offre de mes excuses, la première chose que j'ai à faire est de vous féliciter ainsi que Manitoba, et la confédération même, de ce que vous avez bien voulu consentir à faire partie du gouvernement de votre excellent gouverneur. Vous avez rendu un grand service à la patrie en agissant comme vous l'avez fait. Tous vos bons amis de la province de Québec, sont contents de vous voir conseiller exécutif et trésorier de la nouvelle province de Manitoba. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce que vous avez fait depuis votre entrée au gouvernement rencontre parfaitement mes vues. Le gouvernement d'Ottawa aura très prochainement à accomplir un acte important en ce qui regarde votre province. Je veux parler du choix de deux sénateurs pour Manitoba.

Faites-moi donc part de vos vues à ce sujet, ainsi que de celles de Mgr Taché. J'écris aussi à Monseigneur à ce sujet, ainsi qu'à votre bon gouverneur.

Il faudra nécessairement en choisir un pour représenter les *Métis Français* et un autre pour représenter les *Métis Anglais*. Il sera de la plus grande importance que les deux soient des hommes modérés et *intelligents*. Avez-vous jamais pensé à cette situation pour vous-même, si toutefois elle n'intervenait pas dans l'accomplissement de vos devoirs comme membre du gouvernement de Manitoba.

Je suis en chemin pour Québec où je vais assister à l'ouverture de la législature de Québec. Royal sera le porteur de cette lettre

Vous avez dû voir par la *Minerve* et les autres journaux d'ici que la stupide proclamation de Wolseley a été bien désapprouvée. Je peux vous dire que ce procédé *injudicieux* n'a pas manqué d'être signalé en Angleterre. Dans une lettre à Mgr Taché, je touche la question d'amnistie. Elle devra tôt ou tard, je pense, être proclamée, non par le jouvernement d'Ottawa, mais par la geine. Le moyen le plus sûr de l'obtenir sera la conduite *paisible* aux Etats de ceux qui se sont temporairement exilés du Manitoba. Les violents d'Ontario aimeraient beaucoup que Riel et ses compagnons d'exil se porteraient à des excès, ils ont besoin de cela pour justifier leur violence ; mais la conduite sage et paisible de Riel et ses amis en pays étranger, contribue beaucoup à désarmer l'esprit de violence des Haut-Canadiens. Le fait est qu'ils sont désappointés que ce Riel et ses amis se conduisent si bien, et ne leur donnent aucune prise.

Ecrivez-moi de temps en temps, si vous le pouvez, vos lettres ont tant d'intérêt pour moi. Rappelez-moi au bon souvenir du R. P. Ritchot et des autres amis qui sont près de vous, et mon cher M. Girard, croyez-moi, comme toujours.

Votre affectueux ami,
GEORGES E. CARTIER.

Faites mes amitiés au juge Johnson.

G. E. C.

Ce document inédit jette un grand jour sur les sentiments intimes du chef conservateur.

En dépit de toutes les accusations qu'on a portées contre lui, Sir George était dévoué à la cause des Métis français ; et il voulait protéger Riel contre es fureurs des ses ennemis,

Nos chefs bas-canadiens firent alors tout ce que leur permettaient les malheureuses circonstances du moment.

Le mot vif de Sir George à l'adresse du général Wolseley est très piquant. Voici la seconde lettre :

Confidentielle.
Montréal, 7 décembre 1870

Mon cher Girard,

J'ai beaucoup de plaisir à vous présenter le porteur, M. Cyril Graham, cidevant secrétaire privé de lord Carnarvon et qui va passer l'hiver à " Fort Garry " chargé par la Baie d'Hudson de quelque emploi spécial. M. Graham est familier avec les affaires de la Rivière Rouge, a beaucoup voyagé dans le Nord-Ouest,... et sur toutes les affaires de votre province, vous me ferez plaisir en lui étant aussi utile que possible, et en le présentant à tous vos amis. Vous trouverez qu'il parle extrêmement bien le français. Je vous remercie de votre bonne lettre du 29 octobre dernier et des précédentes. J'accueille et lis vos lettres avec plaisir et intérêt, et je vous en suis bien reconnaissant.

Je dois vous féliciter de vos succès comme ministre de Manitoba. Réellement les choses vont bien. Conseillez aux amis la patience et la modération, et tout arrivera à souhait tôt ou tard, même l'amnistie.

Je suis content que Riel et ses coexilés se conduisent paisiblement de l'autre côté des lignes. Ecrivez-moi de temps en temps quand vous en aurez le temps. Je pars demain pour Québec, et mon cher M. Girard, croyez-moi, comme toujours.

Votre dévoué ami,
GEO. E. CARTIER.

P. S.—Ne manquez pas de faire de bonnes élections.

On voit combien Sir George suivait de près les affaires de la jeune province du Manitoba, et s'y intéressait.

Un recueil des lettres politiques de sir George,—et cela peut se dire de tous nos hommes publics importants—aurait un grand attrait, et jetterait une vive lumière sur notre histoire constitutionnelle.

A l'Hotel-de-ville

ASSEMBLEE DE CITOYENS

LES INCENDIÉS D'HEDLEYVILLE

COMITE DE SECOURS

Les souscriptions

Nombreuse assemblée hier après-midi dans la salle du Conseil, afin d'organiser un fond de secours pour les incendiés de Hedleyville.

Présents : Son Honneur le maire, au fauteuil ; l'honorable T. C. Casgrain, MM. les abbés Bélanger, Vaillancourt, M. Martel, Chs. Brochu, les échevins et conseillers Gignac, Thibaudeau, Gourdeau, Dechêne, W. Brunet, E. Sylvain ; les docteurs Samson, Verge, etc., MM H. A. Bédard, P. B. Casgrain, Gingras notaire Blondeau, Rév. Dean Norman, notaire Grenier, échevin Gignac, Dr Laberge, Pierre Déry, Dr Lavoie, conseiller Béland, Dussault, N. Fortier, Gaspard Rochette, Jos. Huard, J. E. Martineau, M. Morency, etc.

Son Honneur le maire explique le but de la réunion en lisant la requête suivante :

A Son Honneur le Maire de Québec,

Nous, soussignés, citoyens de Québec, vous prions respectueusement de convoquer les citoyens de Québec en assemblée publique à l'Hôtel-de-Ville, mardi prochain, le 13 septembre courant, à 4 heures de l'après-midi, pour prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux victimes de l'incendie du village d'Hedleyville.

(Signés)

F. H. Bélanger, ptre	W. Coleman,
J. E. Martineau,	J. B. Laliberté,
W. Verge, M. D.,	Emile Jacot,
W. J. B. Brunet,	Jos. Nadeau,
L. Morency,	C. A. Lacombe,
J. J. Veldon,	Chs. A. Parent,
F. Simard,	etc., etc.

" Conformément à cette requête, je convoque les citoyens de Québec en Assemblée publique à l'Hôtel-de-Ville le 13 septembre courant à 4 heures de l'après-midi.

J. FREMONT.
Maire de Québec

Par ordre,
H. J. J. B. CHOUINARD,
Greffier de la cité.

La souscription des marins français

Puis aux applaudissements de l'assistance, Son Honneur le maire donne lecture de la lettre suivante :

" Monsieur le maire,

" J'ai l'honneur de vous adresser le montant d'une petite souscription (environ 160 francs) faite à bord de l'*Aréthuse* en faveur des derniers incendiés de Québec, et je vous prie de vouloir bien la faire parvenir à sa destination.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le capitaine de vaisseau commandant L'*Aréthuse*,

(Signé) BÉNIER.

M. le maire s'assied pendant que l'assistance applaudit de nouveau :

M. le curé Bélanger qui succède a parlé pendant une dizaine de minutes. Au cours de son discours, il a donné des détails très intéressants au sujet de l'incendie. Puis il a ajouté en substance : Je ne voudrais rien exagérer pour ceux qui ont passé par l'accident, je calcule que le nombre exact est de 53, le nombre de familles dans un grand besoin s'élève à 12. Quelques uns n'ont besoin de rien, j'ai reçu 125 familles au premier moment du malheur, des âmes charitables ont donné un abri et des vêtements, et dans quelques jours le besoin se fera sentir plus fort qu'avant. Un bon nombre n'ont absolument rien. On en a forcé à payer d'avance leurs loyer ; les veuves et autres personnes pauvres ont surtout besoin de secours.

Dans mon opinion il faudrait nommer un comité pour secourir les plus nécessiteux d'abord, et protéger ceux qui n'ont absolument rien. Nommons d'abord comme trésorier un homme qui connait l'endroit, M. le notaire Blondeau par exemple, qui connait tout le village, et je demanderai cette nomination. Il y a des précautions à prendre contre ceux qui demandent des souscriptions sans autorisation.

Le R. M. Bélanger termine en annonçant que Son Eminence le cardinal Taschereau archevêque de Québec a souscrit la somme de $100 pour les victimes de la conflagration. (Appl.)

Proposé par M. Laliberté secondé par M. Gourdeau que le curé de Saint-Roch soit nommé président ; M. le curé propose, secondé par M. P. B. Casgrain que M. Blondeau soit nommé trésorier et M. Grenier secrétaire.

Proposé par M. Bédard, secondé par M. P. B. Casgrain, que l'on ouvre immédiatement des souscriptions avec prière aux personnes présentes d'y mettre leur nom.—Adopté.

Proposé par le Dr Laberge que les personnes présentes forment partie du comité de souscription.

Le Dr Verge propose en amendement que les personnes de chaque quartier forment le comité en question, en leur donnant le pouvoir de s'adjoindre.

M. P. B. Casgrain se prononce contre la motion principale et explique qu'un comité composé de tous les assistants serait trop nombreux. Il a de l'expérience dans ces sortes de choses et son impression est que le comité ne doit se composer que de quelques personnes afin qu'elles ne soient pas gênées dans leurs actions.

M. le maire suggère que toutes les personnes présentes fassent partie d'un comité général et suggère au rév. M. Bélanger de nommer un comité spécial qui aurait la direction du comité général.

Le Rév. M. Norman.—Vous me permettrez de m'exprimer dans ma langue maternelle. Je sympathise de tout cœur avec les victimes du désastre qui vient de frapper une brave population ouvrière. Je suis prêt à faire tout en mon pouvoir pour les aider. J'ignore si je uis dans le vrai, mais on m'a dit que lei sfeu avait été causé par des enfant qu fumaient des cigarettes. Je prend occasion, M. le maire, d'attirer votre attention sur ce sujet. Il est vraiment regrettable de voir des enfants se livrer à un abus aussi dangereux pour la santé et qui peut avoir les plus funestes conséquences. Je crois que l'on devrait passer une loi défendant la vente de cigares et cigarettes à des enfants n'ayant pas atteint un certain âge.

Aux Etats-Unis on a été forcé de passer une loi semblable, et le conseil devrait imposer une amende sur ceux qui vendent des cigarettes aux enfants. Encore une fois, toutes mes sympathies sont acquises aux incendiés de Hedleyville.

M. le curé de St-Roch explique que le feu n'a pas été mis par des cigarettes, mais par des allumettes avec lesquelles des enfants s'amusaient à jouer.

La motion principale est adoptée avec les suggestions de Son Honneur le maire.

Il est ensuite proposé que la liste des souscriptions soit immédiatement ouverte et que les personnes présentes soient priées d'inscrire leur nom.

L'hon. T. C. Casgrain s'avance le premier et inscrit son nom pour la somme $25.00. Il est bientôt suivi par le reste de l'assistance et la liste de souscription est formée comme suit :

Liste de souscriptions

Son Em. le Card. Taschereau.	$100 00
Les marins de l'*Aréthuse* (160 francs)	32 00
L'honorable T. C. Casgrain...	25 00
Révérend Dean Norman.....	20 00
Révérend M. Bélanger.....	100 00
J. B. Laliberté.....	100 00
Révérend M. Vaillancourt....	5 00
Révérend Pères Oblats.....	10 00
M. Martel.....	5 00
Curé de Québec.....	25 00
S. H. le Maire Frémont.....	25 00
Chs. Brochu.....	50 00
M. P. B. Casgrain.....	20 00
Chev. E. Martineau.....	10 00
Dr W. Verge.....	5 00
W. Brunet.....	5 00
E. Sylvain.....	5 00
N. Dussault.....	5 00
P. Béland.....	10 00
Jos Gauthier & Frère.....	25 00
A. A. Dechêne.....	10 00
N. Fortin	10 00
Dr Samson	10 00
J. H. Gignac	20 00
H. A. Bédard.....	25 00
Félix Gourdeau.....	10 00
P. Gingras	5 00
M. Thibaudeau.....	10 00
Dr Laberge.....	5 00
J. E. Martineau.....	25 00
Gaspard Rochette.....	100 00
Chs Grenier, N. P.....	5 00
Morency & Frère.....	5 00
Total.....	$790 00

Le comité spécial

Il est proposé par M. le curé Bélanger secondé par M. P. B. Casgrain, qu'un comité spécial composé de son Honneur le maire et du Révd. Dean Norman, MM. C. Verge, N. Gauthier, O. Lemieux, A. Robitaille, N. Thibaudeau, L. Bilodeau, Poulin, J. C. Laliberté, E. Martineau, P. Gingras, Peachy, A. Racine, Dr Fiset, H. Patry soit immédiatement formé. Cette motion est adoptée sans discussion.

Il est proposé par M. le chevalier Martineau secondé par M. Misaël Thibaudeau : " Qu'un vote de remerciements soit offert aux marins de l'*Aréthuse* pour le don généreux qu'ils ont fait aux incendiés.

Adopté au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

Avant l'ajournement, M. le curé Bélanger désire répéter devant l'assemblée ce qu'il a déjà eu occasion de dire du haut de la chaire. Il désire remercier spécialement le maire, les échevins et conseillers pour avoir donné l'usage des pompes à incendies pendant le feu et pour avoir fait tous leurs efforts pour venir en aide aux victimes de la conflagation ; il désire aussi de ne pas oublier les marins français et anglais qui ont été d'un si grand secours pendant le feu, et en général il remercie tous ceux qui ont prêté leur aide aux incendiés.

Une motion basée sur ces remarques est unanimement adoptée.

Ajournement *sine die*.

Nouvelles locales

Personnel

M. et madame Bengough sont au St-Louis.

—La baronne Macdonald en compagnie de quelques amis a fait le tour du Saguenay, et est retourné à la Rivière-du-Loup dimanche.

—Le comte et la comtesse de la Forest-D'Ivonne, de Paris sont au Florence.

—M. l'abbé Roberge secrétaire de l'évêché de Chicoutimi est en ville.

Un bon conseil vautide l'or.—Si votre chevelure dépérit et perd de sa vigueur, achetez de suite une bouteille du *Régénérateur Capillaire Audette* et vous m'en direz des nouvelles.

La messe du 12 d'octobre

Répétition générale des membres du chœur, vendredi. à 7.30 p. m., dans la salle du Septuor Haydn, sur la rue St-Louis. Prière de vouloir bien ne pas manquer à cette réunion où se fera la distribution des parties à chanter, soli, etc.

Parade

Les marins du *Blake* sont allés faire l'exercice sur les Plaines hier matin. Il y avait 4 compagnies d'infanterie, 2 canons et 2 mitrailleuses. Chaque compagnie avait deux ambulanciers, et deux portes-drapeaux.

Les canons étaient tirés par 30 hommes et les mitrailleuses par 12. On a trouvé que la Côte Lamontagne était assez difficile à monter. On a admiré la bonne tenue des marins et la précision des différents mouvements.

Mort d'une acadienne centenaire

On annonce la mort de Dame Bibiane Arsenault, mère de l'honorable Joseph O. Arsenault, M. P. P., arrivée à St-Jacques d'Egmont Bay, mercredi, le 31 août.

Né le 20 mai 1792, Madame Arsenault avait eu le rare privilège de vivre plus de cent ans. Elle laisse une nombreuse progéniture, dans laquelle elle a eu le bonheur de voir se perpétuer les précieuses vertus dont elle avait hérité de ses ancêtres.

La regrettée défunte était la grand'-mère du Révérend Père S. J. Arsenault, C. S. C., professeur au collège St Joseph, de la Révérende Sœur Ste-Fulbert, de la Congrégation de Notre-Dame à Miscouche, et de Monsieur Jos. Oct. Arseneault, inspecteur des écoles françaises de l'Ile et professeur à l'école normale de Charlottetown.

Pétition de droit

L'honorable Procureur-Général Casgrain a permis à M. J. A. Langlais de prendre une pétition de droit contre le gouvernement pour la prétendue violation du fameux contrat de la papeterie.

Efficacité.—Le seul remède qui soit efficace contre les boutons et autres éruptions de la peau, c'est la *Lotion Persienne*.

Le " Columbian "

Le vapeur " Columbian " n'est pas encore tiré de sa position, à l'île au Quack. La construction de la digue provisoire l'a remis à flot, mais pour lui faire descendre le rapide, il faudra un travail gigantesque avec des câbles et des cabestans.

Plus de têtes chauves ni de cheveux gris.—La Capilline est incontestablement la meilleure préparation offerte jusqu'à présent pour empêcher la chute des cheveux et leur rendre leur couleur naturelle.

Nouvelles locales

Les enfants a l'école

Les enfants qui vont à l'école devraient toujours avoir un remède sûr et efficace pour les attaques soudaines de crampes, diarrhée, ou de dyssenterie, car un médecin n'est pas toujours prêt, et une heure de retard, en semblables cas, conduit à des résultats sérieux. En conséquence les parents devraient pourvoir leurs enfants de Pain Killer Pery Davis, qui est aussi efficace qu'il est inoffensif. La direction est sur chaque bouteille et manque rarement d'apporter soulagement à toute personne souffrant des boyaux. Seulement 25 cts pour une bouteille grandeur double de l'ancienne.

Malheureux accident

Un pénible accident, entraînant la mort d'un homme, est arrivé à Sherbrooke, lundi dernier. Vers les dix heures du matin, au moment où un nommé Evangéliste Houle, journalier, demeurant sur la rue Queen, vieillard faible et infirme, passait tranquillement sur la rue Wellington, sur le trottoir du nouveau magasin de M. Frs. Codère, actuellement en construction, un bout de madrier est accidentellement tombé d'un échafaudage d'une hauteur de quarante pieds sur sa tête, lui fracturant le crâne et les os du nez. Le pauvre vieillard s'est écrasé sur le trottoir d'où on l'a ramassé sans connaissance et transporté dans le magasin sur un paillasson apporté par les voisins. Les docteurs Elie et Catellier mandés en toute hâte sont arrivés sur les lieux, lui ont donné les premiers soins et l'ont fait transportés chez lui dans l'ambulance arrivée depuis quelques instants. Le blessé n'a pas recouvré sa connaissance et est mort à quatre heures de l'après-midi. Un prêtre de l'évêché, M. Lemieux, s'est tenu à son chevet et à un moment donné a cru qu'il avait eu connaissance assez pour faire un acte de loutrition mentale et lui a donné l'absolution donnée en pareil cas.

Notre gérant

M. Elzéar Bédard, gérant du *Courrier du Canada* et du *Journal des Campagnes*, va faire une tournée d'affaires dans les comtés de Témiscouata, Kamouraska et l'Islet, la semaine prochaine.

Accident d'arme à feu

Un fils de l'honorable W. Macdougall âgé de 14 ans, a reçu la décharge d'une arme à feu dans un bras, durant une excursion de pêche et de chasse.

Il est en voie de guérison.

Nominations religieuses

Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. Alfred Larose, curé de Laprairie ;

M. Ovide Dubois, curé du Saint-Esprit ;

M. Louis Thifault, curé de Saint-Liguori ;

M. Alfred Houle, curé de Saint-Léonard de Port-Maurice ;

M. Joachim Mallet, curé de l'Isle Bizard ;

M. Joseph Giguère, curé de Saint-Lin.

M. Louis Casaubon, curé de Sainte-Théodosie ;

M. L. J. Vigneault, curé de Notre-Dame de la Merci et de Saint-Emile ;

M. Camille Rochon, curé de Saint-Hypolite ;

M. J. G. Forbes, curé de Caughnawaga ;

M. Gaspard Dauth, vicaire à Saint-Lin ;

M. J. Cabana, vicaire à Saint-Vincent de Paul de l'Ile Jésus ;

M. U. Ethier, vicaire à Saint-Jérôme.

Nouveaux bureaux de poste

Depuis le premier septembre courant les bureaux de poste suivants ont été établis, savoir :

1. Ste-Apolline de Patton, dans la paroisse de Notre-Dme du Rosaire, comté de Montmagny. La matière postale pour le bureau est expédiée par le local de l'Intercolonial.

2. Valencienne, dans la paroisse de Somerset, comté de Mégantic ;

3. Lamontagne, dans la paroisse de Ste-Sophie, comté de Mégantic. La matière postale pour ces deux derniers bureaux est expédiée par le Grand-Tronc.

4. Lac au Sable, dans la paroisse de Notre-Dame des Anges, comté de Portneuf. La matière postale de ce bureau est expédiée par le chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean.

L'église de Hull

La nouvelle église catholique de Hull sera consacrée le 25 septembre avec une grande solennité. La vente des bancs se fera dimanche prochain et se continuera les dimanches suivants. Le coût de ce temple, l'un des plus beaux du Canada, est de $120,000. L'église est en pierre. A l'intérieur on compte 185 pieds de l'entrée au maître autel et 75 pieds sur la largeur ; la voûte a 65 pieds de hauteur.

Ce vaste édifice pourra accommoder 1,200 personnes sur le plancher principal et 800 dans les galeries. A part cela, le soubassement, où se fait actuellement le service du culte a aussi une capacité de près de 1,000 personnes. Il y a 8,000 communiants à Hull. Le curé de paroisse est le Rév. P. Lauzon qui a comme aides les RR. PP. Lewis, Charles, Provost, Granfils et Duhaut.

La cérémonie de l'ouverture au culte de la nouvelle église sera la plus belle qu'il y a eu à Hull depuis longtemps.

Echos de St-Boniface

L'hon. M. Boucher de LaBruère, parti vendredi pour aller à Régina, est revenu à Saint-Boniface et repart pour Saint-Hyacinthe, P. Q.

—Son Honneur le lieutenant-gouverneur Schultz est revenu d'une visite dans le district d'Alberta.

—M. Nolan Cauchon, fils cadet de l'hon. Joseph E. Cauchon, était depuis quelque temps l'hôte de son frère aîné, M. Joseph E. Cauchon, de Winnipeg, et est parti pour Montréal, où il doit entrer au service de la compagnie du Pacifique.

—Nous regrettons d'apprendre que l'hon. sénateur Girard est souffrant depuis quelques jours.

Incendie

Nous apprenons avec peine que la maison et le magasin de M. Arthur Guay marchand à Ripon, comté d'Ottawa ont été réduits en cendres dans la nuit du 6 au 7. Pour comble de malheur, un enfant de M. Guay, âgé de neuf ans, est resté sous les décombres. M. Guay est frère du Dr Guay, M. P., pour le comté de Lévis, et de M. le curé Guay, de Ripon.

Dîner

Demain soir il y aura un grand dîner chez Son Honneur le maire Frémont.

Société des Artisans

Les élections générales de la Société des Artisans Canadiens-Français ont eu lieu la semaine dernière à Montréal. Cette société compte aujourd'hui 7,500 membres. Pendant le semestre écoulé, elle a payé $22,000,00 aux héritiers des membres décédés, et $11,442,79 aux malades. Au dernier semestre la valeur de la société était de $70,115,72 ; au 30 juin dernier cette valeur s'était accrue de $11,393,00.

Le capital de la société des Artisans est donc aujourd'hui de $81,507,82.

Audience du St-Père

Une lettre venant de Rome nous apprend que Son Honneur I. N. Belleau C. R. maire de Lévis, a eu une audience du St-Père Léon XIII qui lui a parlé longuement du Canada, de Son Eminence le Cardinal, enfin de plusieurs sujets qui paraissaient beaucoup intéresser le vénérable Pontife.

Après avoir causé assez longuement, il bénit M. et Mme Belleau, agenouillés à ses pieds, ainsi que leur famille.

M. Belleau a dû s'embarquer jeudi, le 8, à bord du *Sardinian* pour revenir.

Militaire

Un détachement de la Batterie *B*, et de la Batterie de campagne, sous le commandement du major Lindsay, est parti ce matin pour un campement de 10 jours à Lévis.

La Loterie de la province de Québec

On annonce que " l'Association St-Jean-Baptiste " et " La Loterie de la Province de Québec " en sont venues à une entente.

Cette entente sera sans aucun doute ratifiée par le gouvernement. On nous informe en même temps que la loterie portera un autre nom, celui de " Loterie Mont-Royal. "

Perdues

Durant l'incendie d'Hedleyville, dans la rue Anderson, sauvées de la maison de M. Louis Bureau, deux peaux de carriole en loup noir, bordée de brun, doublure en gris fer ; et aussi deux couvertes à cheval, grises.

S'adresser à M. Louis Bureau, Pont Dorchester.

Exposition horticole

L'exposition annuelle de la société d'Horticulture de cette ville a eu lieu à 2 heures hier après-midi au Patinoir. Il y avait foule.

L'exposition est très intéressante, les entrées sont nombreuses.

Flore et Pomone y sont magnifiquement représentés.

Hier soir, de 7 à 10, l'excellente musique du *Blake* a exécuté un joli programme.

Les conséquences d'une étourderie

Dimanche, à St-Lambert, une bande de jeunes garçons, pour s'amuser, attachèrent à la queue d'un chien un paquet de papier qu'ils avaient préalablement enduit d'huile de pétrole ; la pauvre bête terrifiée courut se réfugier sous une grange appartenant à Mme Vve J. B. Allen. En peu d'instant le feu se communiqua au bâtiment et quelque temps après, il n'en restait que quelques monceaux de cendre.

De retour

La colonisation du Territoire de l'Akerta

M. l'abbé Morin, Ptre, directeur de la société de Colonisation du district d'Edmonton, Aberta, nous donne les meilleures nouvelles de la récolte au Nord Ouest.

Les travaux sont avancés et la moisson s'effectue dans de bonnes conditions, les colons espérent un rendemsnt aussi satisfaisant que l'an dernier. Les colons sont tous satisfaits.

Un heureux courant de repatriement s'établit du Dakota à l'Alberta. Plus de vingt familles ont déjà traversé la frontière et un plus grand nombre sont attendues pour le printemps prochain.

M. l'abbé Morin a choisi un site très avantageux pour la création d'une nouvelle paroisse canadienne-française le site de l'église est désigné. Douze colons sont déjà installés dans le voisinage, et tout penser de l'établissement de cette trosième paroisse se fera avec autant d'entrain et en aussi peu de temps que les deux premières.

Les dernières faillites

M. Henri A. Bédard a été nommé curateur et M Rodolpe Audet et Ths. Lawrence, inspecteurs dans l'affaire de faillite de M. Alfred Roi, de Thetford Mines.

—MM. Vandry et Turcotte de Québec, épiciers, ont fait cession de leurs biens.

—MM. Courchêne et Cie, épiceries et liqueurs, de Nicolet, offrent à composer.

—M. Frédéric Lafleur, meubles, Montréal a fait cession de ses biens.

—M. Desbiens et Cie, marchands de chaussures, Québec, offrent à composer.

—M. Léandre Bernard, marchand tailleur, St-Hyacinthe, a fait cession de ses biens.

—M. Jean Gauthier commerçant, St-Jérôme, a eu une demande de cession.

Triste accident

Vendredi après-midi, Anselme Vautour, employé aux scieries de M. E. J Smith, à quelques milles en haut de la rivière Scoudouc, s'est fait fracturer une jambe par un billot en mouvement, Le docteur Léger a été appelé à faire le pansement. Il a trouvé trois mauvaises fractures. M. Bliss B. Smith, qui a charge du moulin où l'accident a eu lieu, a fait avec empressemet tout ce qu'il était en son pouvoir pour soulager la victime de ce triste accident.

Profession religieuse

Vers huit heures, jeudi matin, la jolie chapelle du couvent du Sacré-Cœur, coin des rues Bleury et Ste-Catherine, Montréal, était remplie d'une foule nombreuse. C'étaient des parents et des amis accourus pour assister à la cérémonie toujours si belle d'une profession religieuse.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque Fabre était présent, et il a reçu les vœux des nouvelles religieuses. Sa Grandeur était accompagnée de MM. les chanoines Archambault et Bruchésie et de M. l'abbé W. Martin, de l'archevêché. Le R. P. Pichon, S. J., assistait égalemen à la cérémonie.

C'est Mgr Fabre qui a donné l'instruction, qui a été courte, mais qui a produit une salutaire impression sur le nombreux auditoire.

Les nouvelles sœurs sont mademoiselle Albina Archambault, en religion madame Archambault et mademoiselle Marie Paquette, en religion madame Paquette. Toutes deux sont de Montréal.

Courses au trot

La Beauce tient à conserver sa renommée pour les courses de chevaux. Il y en a d'organisées pour le 24 à St-Sylvestre, les 26 et 27 à Ste-Marie, à St-Joseph les 29 et 30 et à St-Georges, le 3 octobre.

Noces de diamant

On voit souvent des vieux menages célébrer leurs noces d'or, mais ils sont plus rares ceux qui vivent assez vieux pour célébrer leurs noces de diamants, M. J. B. Delage et son épouse, Mme Mary Grant, de Charlesbourg, seront de ces privilègiés mardi prochain. On fait de grands préparatif pour cette fête de famille.

Accident à Tadousac

Il est arrivé un pénible accident avant-hier à Tadousac.

Un nommé Napoléon Rouleau, qui est chargé de diriger les travaux du quai de l'endroit, est tombé en bas de ce quai, s'infligeant des blessures assez graves.

Le docteur Latimer qui est en promenade à Tadousac a prodigué les premiers soins au malade dont l'Etat est très grave sans être désespéré.

Les Marins français au Lac St-Jean

Nous avons dit déjà que l'Amiral Français et plusieurs officiers de l'*Aréthuse* ont été invités par la Cie du Lac St Jean, à une excursion à Roberval.

Une magnifique réception leur sera faite.

Arrestation du fameux Gauthier

Gauthier, le fameux voleur de chevaux, échappé dernièrement du pénitencier de St Vincent de Paul, a été arrêté hier soir en cette ville par le constable Fournier.

A St-Georges, Beauce

Le révérend M. Ant. Gauvreau, curé de Lévis, est allé à St-George de Beauce, où, délégué par l'archevêque, il doit déterminer le site de la nouvelle église que l'on doit ériger en cet endroit.

L'exposition d'Horticulture

Hier matin, sur l'invitation des directeurs, les élèves des différentes écoles de la ville sont allés visiter l'Exposition.

L'Exposition a été fermée hier soir.

Voici les noms des titulaires de la Société d'Horticulture :

Patron : Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Président : R. Campbell.

Vice-président : E. C. Barrow.

Secrétaire-trésorier : F C. Wurtele

Directeurs : Lt.-Col. Jos. Forsyth, honorable H. G Joly de Lotbinière, D. Bell, rév. O. Audet, H. M. Price, W. Lee, J. E. Livernois, R. R. Dobell, Auguste Dupuis.

Le diocèse de Valleyfield

Nous apprenons que M. l'abbé Demers, curé d'Ormstown, va être appelé incessamment au poste de grand vicaire du diocèse de Valleyfield, par Sa Grandeur Mgr Emard.

Avant d'être curé d'Ormstown, M. l'abbé Demers avait été vicaire à St-Jacques de l'Achigan et avait en outre rempli pendant près de six ans les fonctions de secrétaire à l'évêché de Montréal.

Incendie considérable à la Rivière-du-Loup

A 7 heures hier matin le feu a détruit à Ste-Rose du Degelé, le magasin, la demeure et le hangar de M. Octave L'Italien. Ces bâtisses ont été complètement détruites. Bien peu de choses ont été sauvées. Deux maisons adjacentes ont aussi pris feu, mais on est parvenu à l'éteindre avant que beaucoup de dommages aient été causé.

Les pertes totales se montent à $10,000. Pas d'assurance.

L'incendie à l'Ile-d'Orléans

Voici d'autres détails sur l'incendie de la résidence de M. Bédard à l'Ile d'Orléans :

Les voisins n'ont presque pas eu connaissance de l'incendie.

La propriété voisine occupée par M. Baillargeon, a été endommagée par les flammes.

Madame Bédard a eu à peine le temps de se sauver avec son petit garçon ; elle a eu les cheveux et la figure légérement brûlés.

La servante s'est jetée par une fenêtre et s'est fracturé la cheville du pied.

Il y a $1,400 d'assurance sur la propriété et $500 d'assurance sur l'ameublement.

M. Bédard n'a appris l'accident qu'hier matin à son retour de Montréa où il se trouvait depuis mardi soir dans l'intérêt de deux successions importanest.

Le lord-évêque élu

Le nouveau lord-évêque anglican de Québec, a assisté hier, pour la première fois aux offices de la cathédrale protestante.

Feu à la Terrasse

Il y a eu un commencement d'incendie au plancher de la terrasse Frontenac, samedi soir, mais il a été éteint de suite.

La fête des tailleurs de cuir

Dimanche, la fête des tailleurs de cuir a été célébrée solennellement à l'église Notre-Dame de Lourde, St-Sauveur. La messe a été précédée d'une procession, dans laquelle une foule de sociétés-sœurs étaient largement représentées : Union des briquetiers, Union protectrice des mouleurs, Union des machinistes-cordonniers, Union des tanneurs et corroyeurs, Section 5 de la Société de Bord, Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec et de Lévis, Union typographique 159 et 160 et Nouvelle Association des typographes de Québec, Société Bienveillante de St-Roch. Artisans de Montréal (section de Québec), Forestiers catholiques (cours St-Roch, et Frontenac), C. M B. A St-Roch, St-Sauveur et St-Patrice, Unions St-Joseph de St-Roch, St-Sauveur, St-Jean-Baptiste et Beauport, sociétés Saint-Jean-Baptiste de Québec et St-Sauveur.

La fanfare de l'Union Lambillotte battait la marche, et a joué l'entrée et la sortie à la messe, qui a été chantée par le chapelain de l'Union, M. Delisle, vicaire à St-Roch, assisté des RR. PP. Désilets et Pelletier, O. M. I., comme diacre et sous-diacre.

La cérémonie était rehaussée par la présence de Mgr Bégin au trône.

Prières publiques pour nous préserver du choléra

Dans tous les églises, chapelle et communautés de l'archidiocèse, il a été lu hier une lettre circulaire de Son Eminence le cardinal Taschereau ordonnant qu'à l'avenir le *Miserere* soit chanté deux fois tous les dimanches pour obtenir de Dieu que le Canada soit préservé de la visite du choléra.

Les autorités provinciales ont donné ordre de retenir au moins dix jours le steamer *Wandraham*, qui vient d'arriver à la Grosse-Ile, venant directement de Hambourg, quand bien même il n'aurait pas de maladie à bord.

A son arrivée dans notre port ce vaisseau sera inspecté par le Dr Beaudry, du Bureau Provincial.

Un prêtre venant de Paris, passager de cabine du steamer *Labrador* arrivé hier, a été détenu en quarantaine parce qu'il vient de pays infecté. Cinq servantes du nouvel évêque anglican de Québec sont aussi détenus à la Grosse Ile, avec tous les autres qui n'étaient pas passagers de cabine.

Yacht américain à Québec

Le yacht américain *Elfrida*, appartenant à l'archimillionnaire Vanderbilt, est arrivé à Québec hier matin, venant du bas du fleuve.

Il est reparti hier après-midi pour remonter à Sorel.

Montréal, 21 Juin 1892

M. S. LACHANCE

MONSIEUR

Je me sers depuis quelque temps de votre nouveau restaurateur de la chevelure, la " Capilline " et j'ai pu constater que c'est un puissant tonique pour le cuir chevelu. En même temps qu'elle donne de la vigueur aux cheveux cette préparation les empêche de grisonner.

Ayant pris connaissance de la composition chimique de votre " Capilline " je n'hésite pas à dire que son usage est parfaitement inoffensif.

Votre tout dévoué

N. FAFARD, M. D.

Professeur de chimie à l'Université Laval.

Onguent et pilules Holloway

Rhumatisme, Névralgie.—Il est quelquefois difficile de déterminer laquelle de ces maladies afflige un patient, mais cette ignorance ne fera rien si les remèdes Holloway sont employés. Ils soulagent et guérissent toutes douleurs nerveuses et musculaires. Dans les cas de rhumatisme héréditaire, après avoir baigné les parties affectées dans l'eau salée chaude, on devrait frotter avec l'Onguent Holloway, de manière à ce que ses effets atteignent les nerfs excités, ce qui cause la douleur et l'enflure. L'Onguent Holloway a le mérite de soulager la maladie sans affecter la constitution, ce qui était le résultat inévitable des moyens employés autrefois pour la guérison de ces douleurs ; la saignée, le mercure, *colchium*, etc.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*

Québec, 15 Septembre 1892—No 5

LE

Serment de Régine

(*Suite*)

—Tiens, dit-il en lui remettant la pièce qu'il avait gardé dans sa main, voilà un accroissement de richesses.

—Tant mieux ! reprit Edith. Je me demandais comment nous allions faire, car il n'y a plus ni coke, ni pain, ni bouillon pour manan. Je ne sais comment cela s'est produit, les trente-cinq francs de Philomène ont été dépensés si vite ! Il me semble pourtant avoir été bien économe.

—Ma pauvre petite, murmura-t-il en passant une main caressante sur la soyeuse chevelure de sa sœur ; je ne suis pas étonné, moi ! Tu t'es montrée une excellente ménagère, mais tu ne peux pas faire que trente-cinq francs soient un Pactole. Où est la note du docteur ?

—La voici. Par bonheur, papa et maman ne savent rien ; c'est Madeleine qui a reçu le papier et je lui ai recommandé la discrétion.

—Tu as bien fait.

—Il déplia la note et ne vit que le total : soixante francs.

—C'est au mieux ! dit-il. Après tout autant vant aujourd'hui que demain.

Il fit le tour du salon presque entièrement démeublé. Que pourrait-on vendre encore ? Le chiffonnier ? c'était un meuble de famille, de précieux souvenirs s'y rattachaient. Les fauteuils ? Ils étaient d'un pur Louis XV, mais tellement fanés qu'ils seraient estimés fort au-dessous de leur valeur.

—Bah ! fit-il avec un sourire farouche, il faut bien laisser cela pour le propriétaire ! Le huit avril, dans un mois, nous serons sur le pavé... si nous ne sommes pas morts de faim.

Sa figure et son accent étaient devenus si étranges qu'Edith le regardait de loin d'un air craintif ; il s'en aperçut et, faisant un violent effort pour retrouver une apparence de calme, il lui dit

—Je vais sortir et peut-être ne rentrerai-je pas pour déjeuner. Avertis nos parents.

—Tu ne vas pas les embrasser ? murmura-t-elle timidement.

—Maman dort encore peut-être ; je ne veux pas la déranger.

Il sortit. La neige ne tombait plus, les roues des voitures et les pieds des passants avaient souillé le tapis blanc de la nuit. Georges erra sans but dans les rues pleines de gens affairés, se laissant rudoyer et ne le remarquant pas. Une fois, en levant les yeux par hasard il se vit en face d'un grand magasin de nouveautés ; il entra et demanda si le patron avait besoin d'un commis. Celui auquel il s'adressait le regarda de la tête aux pieds et répondit par un " non " froidement accentué, tandis que deux demoiselles échangeaient un sourire moqueur. Le malheureux garçon sentit son front s'empourprer et jeta un coup d'œil navré sur sa personne. Avec ses souliers éculés, ses habits rapés, son chapeau rougi, comment avait-il eu l'audace de se présenter en un lieu où la mise correcte était de rigueur ?

" Allons donc ! se dit-il en s'éloignant, mon costume ne serait pas bon pour un domestique. J'étais insensé tout à l'heure ? "

Des maisons en construction, des ateliers d'où sortaient des bruits de limes, de scies et de marteaux se trouvèrent sur son chemin. Il s'arrêta et contempla d'un œil d'envie les ouvriers qui chantaient en se livrant à leur rude besogne. Ceux-là étaient heureux, ils gagnaient le pain quotidien de leur famille. Pourquoi n'était-il l'un d'eux ? pourquoi ne lui avait-on pas mis le rabot ou la truelle à la main ?

La matinée s'écoula, l'heure du déjeuner était longtemps passé lorsque Georges sentit les tiraillements de son estomac. Instinctivement, il fouilla dans sa poche ; il ne lui restait même pas la modeste pièce de billon qui permet d'acheter un petit pain ou un croissant.

" Tant mieux ! dit-il en secouant la tête ; il faut bien que je m'habitue au eûne *forcé*. "

Le parc Monceaux s'ouvrait à quelques pas, il y entra et s'assit sur le premier banc venu. Là, du moins, il ne verrait plus les terrines de foie gras, les saucissons de Lyon, les corbeilles de fruits à l'étalage des traiteurs ; d'ailleurs, il était las d'avoir marché si longtemps dans la boue noirâtre. Le jardin était désert, les bruits de la rue y arrivaient à peine distincts, favorisaient l'accablement et la rêverie prolongée. Combien d'heures ou de minutes Georges resta-t-il là ? il l'ignore toujours. Ce qui le tira de sa torpeur, ce fut une voix d'enfant claire et impérieuse. Il tressaillit et leva la tête. Régine avait passé près de lui, probablement sans le voir : elle donnait la main à un homme de haute taille et de tournure élégante. Tous deux étaient couverts de fourrures, gais causeurs.

Un éclair sanglant brilla dans les yeux du jeune homme, ses dents grincèrent, il fit un mouvement pour s'élancer du côté des promeneurs qui lui tournaient le dos.

Et puis, il recula, la flamme de son regard s'éteignit et sa voix passa comme un sifflement entre ses dents serrées.

" Dérision que la vie ! Au coupable, la richesse, le luxe, la considération publique ! aux innocents, la misère et le désespoir ! A quoi sert d'être juste ? pourquoi tout sacrifier à la conscience, à l'honeur, à la foi ? "

Il sortit, suivit la rue de Monceaux s'engagea dans la rue du Roher et continua à marcher sans autre dessin que d'endormir, par la fatigue du corps, les souffrances de l'esprît.

Tout à coup une clarté le frappa ; par un mouvement machinal il regarda le ciel. Une éclaircie s'était produite, les nuages écartés laissaient voir dans une large bande bleue le disque du soleil qui s'abaissait au couchant, un rayon glissait dans la rue et s'arrêtait au portail ouvert de l'église Saint-Eustache. Il y avait salut ce soir-là, un vague parfun d'encens et une musique grave arrivèrent ensemble au jeune homme. Un instinct secret lui dit que ce chant apporterait un soulagement à ses nerfs agités, il franchit le seuil.

La nef toujours sombre s'emplissait à cette heure d'une ombre plus mystérieuse. Au fond, le sanctuaire resplendissait et embeaumait. Le carême était commencé et les voix des chantre redissaient sur un ton plaintif la supplication de l'Eglise : *Attende, Domine, et misère, quia peccavimus tibi.* Le foi, cette foi ardente qui jaillit des profondeurs de l'être, parla soudain au cœur de Georges. Il tomba sur les genoux et répéta :

" Ah ! pitié, Seigneur, ayez pitié de moi, car c'est contre vous que j'ai péché. "

J'ai péché ! mot que l'orgueil de l'impie lui interdit de prononcer, mais qui se place de lui-même sur les lèvres du chrétien ; humble aveu de la créature à son Juge offensé, touchant appel de l'enfant au cœur du Père dont la miséricorde est infinie.

Georges courba le front sur ces mains jointes et ses larmes coulèrent sans qu'il eût ni le pouvoir ni la volonté de les tarir. Le *Tantun ergo* résonna sous les voutes de l'église ; puis, une clochette argentine annonça que la face rayonnante de l'ostensoir passait devant les fidèles et que Jésus-Hostie laissait tomber une bénédiction sur ces fronts inclinés.

Les prêtres se retirèrent, les cierges s'éteignirent, un à un les chrétiens sortirent du temple. Georges n'y fit aucune attention, il pleurait toujours et l'amertune de son âme s'en allait goutte à goutte avec ses larmes.

Un ecclésiastique qui avait assisté au salut priait encore à quelque pas. Quand il se vit seul avec Georges, il se leva et, s'approchant, lui toucha doucement l'épaule.

Le jeune homme se redressa ; puis, confus de son émotion, se couvrit brusquement le visage de ses mains.

—Mon pauvre enfant, qu'avez-vous ? dit le prêtre.

Et l'accent de cette interrogation fut tel que Georges laissa tomber ses mains et leva les yeux. A travers l'obscurité croissante qui descendait des voutes, il distingua une figure austère et douce, entourée d'une auréole de cheveux blancs.

—Mon père... bégaya-t-il.

—J'étais près de vous, reprit le prêtre. Aux mouvements convulsifs de vos épaules, j'avais compris que vous pleuriez.

Et comme Georges, sans répondre, se levait en s'essuyant les yeux, il ajouta avec une douceur pénétrante.

— La force est là, vous avez bien fait d'y venir. Mais pour tant souffrir, vous me semblez bien jeune. Tout à l'heure, vous m'avez appelé votre père. Ce titre me serait-t-il un droit à votre confiance ?

—Oui, mon père ! répondit Georges d'une voix basse, mais ferme. Veuillez m'entendre au confessionnal.

La confession ne fut pas longue. Un quart d'heure après, le jeune homme sortait de l'église : l'ecclésiastique l'avait suivi.

—Mon enfant, lui dit-il, j'ai besoin de vous parler. Ce que vous m'avez appris tout à l'heure est enseveli dans un secret éternel ; mais si vous consentez à vous confier à un vieillard et j'ose ajouter : à un ami, suivez-moi. Je demeure tout près d'ici et ma soirée m'appartient.

Georges ne résista pas à cette cordiale invitation. Le prêtre lui prit familièrement le bras et l'introduisit dans un appartement de la rue Vauvilliers. Ce grand cabinet, sévère comme la cellule d'un religieux, n'était meublé que d'une table à écrire, de quelques chaises de paille et d'une bibliothèque. Tout d'abord, le vieillard fit asseoir son hôte près de la cheminée où le feu s'éteignait ; il jeta une bûche sur la braise dont il fit jaillir la flamme, sortit et revint presque aussitôt, tenant à la main une assiette de biscuits, une bouteille et un verre.

—Commencez par faire honneur à cette collation, dit-il en sourriant, vous parlerez ensuite.

Le jeune homme, rougisant, voulut en vain s'excuser ; il dut céder aux instances qu'il lui furent adressées avec une autorité bienveillante. Tout en trempant des biscuits dans le vieux Frontignan, il se demandait comment on avait pu deviner sa faim ; il ne savait pas que cette faim se lisait dans ses yeux brillants de fièvre et sur son pâle visage.

—A présent j'écoute ! dit l'ecclésiastique, quand le léger repas fut achevé.

Une seconde fois Georges le regarda. C'était un vieillard droit et vert, chez lequel des manières très nobles et une physionomie remarquablement intelligente s'allaient à une grande aménité et à une simplicité pleine de bonhomie. En présence de cet homme la confiance s'imposait. Georges ne fit aucune restriction dans ses confidences.

—Allons, mon cher enfant, dit l'abbé Odelin avec un fin sourire, encore une fois il faut s'écrier : Dieu soit béni ! Ou je me trompe fort, ou vos épreuves touchent à leur terme. Auriez-vous quelque répugnance à vous charger d'une éducation particulière ?

—Aucune, monsieur l'abbé, mais...

—Ecoutez-moi : Il s'agit d'un fils unique dont la santé délicate exige des ménagements. Les parents riches et chrétiens ne le confieraient pas au premier venu, mais ils prendront les yeux fermés le précepteur que je leur proposerai. Quand je dis precepteur, je me trompe ; le terme de professeur convient infiniment mieux, M. et Mme de Tardennes soccupent beaucoup de leur fils. Il résulte de cet état de choses que vous aurez des loisirs dont il vous sera permis de profiter pour des études de votre choix. La seule condition, *sine qua non*, c'est l'engagement que vous devez prendre d'achever l'instruction de l'enfant jusqu'au baccalauréat inclusivement. Raymond a douze ans, c'est donc cinq années à peu près que vous aurez à lui consacrer. Ah ! j'oubliais... la famille de Tardennes habite Rambouillet ; mais si vous ne tenez pas outre mesure au séjour de Paris où vous pourrez du reste venir souvent, il vous sera facile de trouver dans votre voisinage une maison pour vos parents. Eh bien, quelles sont vos objections ?

Georges avait peine à croire à tant de bonheur.

—Monsieur l'abbé, balbutia-t-il, ne me trouvera-t-on pas trop jeune ?

—Non, certes vous en plairez davantage à votre élève

—Mais... vous l'avez vu, je suis bien faible.

Le visage de l'abbé s'empreignit de gravité.

—Nul n'est fort que Dieu, dit-il. Soyez en paix, je me connais en hommes ; vous êtes du bois dont se font les vaillants. Si vous n'avez pas de raisons meilleures à m'opposer, revenez demain matin. Je vous emmène à Rambouillet par le premier train et... tout est conclu.

Georges attacha sur lui un regard ardent.

—Oh ! murmura-t-il, comment vous exprimerai-je ma reconnaissance ?

—En ne me répétant jamais pareille sottise. C'est tout simple ce que je fais là, mon cher enfant, et vous ne me devez rien. Allez rassurer vos parents qui sont bien alarmés sans doute et soyez ici demain à sept heures. Je vais vous reconduire, il n'est pas nécessaire que ma vieille Claudie voie vos yeux rougis.

Il l'accompagna jusqu'à la porte de la rue et lui serra amicalement la main.

Au commencement de mai, la concierge de la maison que nous connaissons, rue Vavin, vit arriver un petit bonhomme à la mine éveillée.

—Faites excuse, madame, dit-il. J'ai frappé à toutes les portes eu troisième étage et je n'ai vu que des figures inconnues. C'est pourtant bien ici que demeure M. Clayet ?

—Tu veux dire demeurait, répondit la concierge. Voilà la cinquième semaine qu'il a quitté la maison.

—Et où est-il à présent ?

—Ca, c'est autre chose ! Il n'ont pas laissé leur adresse, mais ils ne doivent plus habiter Paris.

Et la concierge tourna le dos à l'enfant qui s'en alla tout penaud.

La surprise de Régine fut immense quand elle revit le volume rose et les bonbons qu'elle avait eu l'idée d'envoyer à Madeleine. Ils étaient partis. Où étaient ils allés ? question insoluble. Régine la tourna et retourna dans sa pensée et finit par se résigner, non sans tristesse, à ne plus revoir sa blonde petite cousine.

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Un clair soleil d'hiver, pénétrant dans un cabinet de travail orné avec un gout sobre et sévère, tombait sur le visage d'un grand vieillard assis devant un bureau d'ébène aux incrustations de cuivre, sur lequel on voyait plusieurs volumes et un buvard gonflé de papiers.

Le vieillard y choisit un feuillet à moitié écrit et enfonça sa plume dans l'écritoire de bronze nickelé, mais ses sourcils se fronçèrent soudain et sa main resta suspendue : il venait d'entendre à sa porte une espèce de querelle, deux voix qui ne se rassemblaient guère et parvenaient pas à s'entendre.

—Je demande pardon à votre Excellence, elle ne peut pas entrer maintenant, disait la première, une voix rauque et gutturale, avec un fort accent étranger.

—Voyons, Vasili, reprenait la seconde dont le timbre frais et éclatant révélait une jeune femme, tu ne me feras pas croire que mon oncle soit tellement absorbé par ses savants travaux qu'il ne daigne les interrompre un moment en ma faveur.

— Que votre Excellence revienne dans l'après-midi, le maitre ne veut pas être dérangé le matin.

—Tu m'assommes ! Ne dirait-on pas que je suis une étrangère ? Ton entêtement ne servira de rien ; je prendrai d'assant, s'il le faut, le cabinet de mon oncle.

Le vieillard n'en n'écouta pas davantage, il fit un geste d'impatience et alla lui-même ouvrir la porte devant laquelle un homme de stature athlétique, en livrée bleue céleste et argent, se tenait les bras en croix, immobile comme une statue.

—Va, mon fidèle ! dit le vieillard d'un ton à la fois autoritaire et affectueux. Eh bien, Véra, que vous faut-il ?

—Rien que votre présence, prince ! s'écria en riant la jeune femme. En vérité, voilà une scène d'un haut comique : moi, votre nièce, retenue à la porte par votre trop zélé Cosaque. Cela dépasse les bornes !

Elle était entrée dans le cabinet qu'elle semblait illuminer de l'éclat de sa beauté blonde et de ses yeux dont la couleur et les scintillements faisaient penser aux émeraudes. Le prince s'assit en face du fauteuil ou elle s'était jetée et demanda :

—Pour quel grave sujet la contesse Véra Plekmine a-t-elle, ce matin, abandonné son lit avant midi ?

—Raillez, raillez, mon oncle ! La raillerie vous sied à merveille et ne me blesse pas du tout. Je confesserai, si vous y tenez, à la face du ciel et de la terre, que ma paresse est digne de tout votre courroux. Veuillez néanmoins admettre les circonstances atténuantes. Le moyen d'être sur pied dès l'aurore quand on s'est couchée à quatre heures, littéralement harassée ? Il n'y a pas à dire non. Cette semaine, comptez : le bal de l'ambassade d'Espagne, le souper de Mme de ***, la soirée du vicomte de Kéri... je ne sais plus la fin, ces noms armoricains ont une terminaison impossible ; la fête du ministère des Beaux Arts, le concert donné au profit des enfants abandonnés, le ...

Le prince se boucha les oreilles.

—Grâce, grâce, comtesse ! Croyez bien que... le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

—Fi, mon oncle ! Je devrais, pour vous châtier d'une telle inconvenance, vous énumérer les plats servis à tous les diners et les toilettes de chaque invitée ; mais je serai clémente et passerai sur-le-champ à l'objet de ma visite matinale. Devinez de qui est cette missive ?

Elle élevait en l'air une enveloppe d'un gris tendre et d'un petit format. Le prince haussa les épaules.

—Je suis mauvais devin, ma nièce. Ne le savez-vous pas ?

—Quelle sauvagerie, prince ! Vous ne pouvez vous prêter à la plus innocente des fantaisies. Voyez donc le timbre et l'écriture.

Le prince tourna l'enveloppe dans ses mains et dit :

—Genève ! C'est une lettre d'Yvan.

—Enfin ! Rendez-la moi, je vais vous lire, en passant mille folies, le passage principal.

Elle chercha au bas de la seconde page et lut :

" Décidément, je suis las de voyager, ma petite sœur ! Toutes les capitales se ressemblent et bientôt l'Europe ne sera plus qu'un damier à carrés uniformes. C'est stupide peut-être, mais je suis blasé sur les merveilles que l'on m'avait temps vantées et que j'ai trouvées fort au-dessous de leur renom. J'ai bâillé à peu près également en face du Vésuve dont le grondement m'a rappelé celui d'un dogue en colère et devant la cathédrale de Cologne, cette épopée en pierre, comme l'appelait le gigantesque Teuton, qui voulait, bon gré, mal gré, me la faire admirer. Ces deux exemples me dispenseront de te citer le reste ; c'est te dire, n'est-ce pas ? que l'art et la nature me laissent dans la même indifférence et que me voilà très disposé à donner le beau ciel d'Espagne, les pics neigeux de la Norvège et le golfe aux flots bleus qui chante sous les palais de marbre de Venise la belle pour tes salons bien éclairés, pleins de jolies fleurs et de jolies femmes. J'en suis tout près, pourquoi ne pas céder à mon envie ? Tiens, c'est convenu : demain ou après-demain je boucle ma valise et je tombe comme un obus à l'hôtel des Champs-Elysées. Préviens mon oncle si tu veux, car... "

—Car, quoi ? demanda le prince dont la physionomie exprimait un certain mécontentement.

—Car il n'avait pas le temps de vous écrire, acheva la comtesse en fermant sa lettre. L'idée du retour l'avait saisi, il ne songeait qu'à hâter ses préparatifs. Vous ne lui en ferez pas un crime, mon oncle ?

—Ce n'est pas mon intention. Mais il parait que deux ans des voyages ne lui ont pas mis de sagesse en tête. J'aime à croire toutefois qu'il se calomnie en se prétendant indifférent à l'œuvre du Créateur comme à celle du génie de l'homme.

—Une boutade sans doute ! affirma la comtesse. L'important, c'est qu'il revient. J'en suis enchantée pour ma part ; il a toujours été l'un des jeunes gens les plus charmants que je connaisse et ses voyages, quoi que vous en disiez, prince, l'ont certainement perfectionné sous ce rapport. Vous savez que je donne un bal dans quinze jours. Le retour de mon frère me permettra-t-il de compter sur l'honneur de votre présence ?

—Et que voudriez-vous que j'allasse faire ou bal ?

— Vous me serviriez de chaperon, mon bon oncle. Songez donc : je suis, veuve, sans protecteur.

—Et vous vous en passez à merveille ! ajoutez cela, ma nièce.

—Je l'ajouterai si vous le voulez, répondit-elle. Vous êtes si peu conciliant qu'il faut toujours dire comme vous.

Là-dessus, elle fit une coquette révérence et sortit, laissant un parfum d'héliotrope dans le cabinet.

Après son départ, le prince fit un mouvement où se confondaient le dédain et la pitié. Le sentiment qu'il éprouvait pour l'élégante comtesse Pleknine tenait à la fois de l'un et de l'autre.

Le prince Michel Cregorevitch Sterniloff était encore un bel homme en dépit des soixante-douze hivers qui avaient neigé sur sa tête. Son attitude et ses manières indiquaient à première vue le grand seigneur, tandis que son regard clair et perçant, son menton carré et sa bouche altière dénonçaient un caractère tout d'une pièce, qui n'avait jamais dû se démentir.

Cette apparence n'était pas trompeuse. Le prince Stermiloff avait occupé à la cour de Russie un de ces postes élevés qui excitent l'envie. Sa haute capacité lui valait la confiance du souverain, mais sa rude franchise et l'horreur que lui inspirait toute injustice déplaisaient aux courtisans. On l'épiait, cherchant une occasion de le prendre en défaut.

Tout vient à point à qui sait attendre. A propos d'un soulèvement de la Pologne, soulèvement qui fut réprimé avec une véritable barbarie, le prince ne dissimula pas ses sympathies pour la nation esclave.

Ce propos, rapporté au maitre et délicatement commenté, ne manqua pas son effet.

—Il me semble, prince, dit l'empereur dès le lendemain, que vous négligez fort vos terres d'Ukraine. Que n'allez-vous y passer quelque temps ?

Sterniloff s'inclina, il avait compris Le jour même il quittait la cour.

Trop fier pour témoigner le moindre chagrin de son éclatante disgrâce, il s'occupa d'améliorer le sort de ses serfs qui menaient une existance misérable sous l'oppression des intendants. Doué de vues larges et d'un cœur généreux, il eut bientôt fait disparaître tous les abus, et l'année qu'il passa en Ukraine fut pour les moujiks une année de prospérité.

Pourtant, ses ennemis n'étaient pas satisfaits. L'Ukraine n'est pas assez loin de Saint-Pétersborg pour que le czar n'eput rappeler son ancien ministre. Il fallut peu de temps pour ourdir une trame habile et présenter au souverain les prétendues preuves d'un complot dont Michel Sterniloff était le chef. Un jour, le prince se vit arrêté au milieu de ses serviteurs consternés et, après un procès sommaire, condamné à la Sibérie.

L'arrêt ne fut pas exécuté. Si le prince comptait bon nombre d'envieux acharnés à sa perte, il lui restait quelques amis ; ceux-ci prirent sa défense et parvinrent à démontrer victorieusement son innocence. La réhabilitation fut complète. Appelé à la cour, Sterniloff y reçut les marques les plus flatteuses d'estime et de bienveillance et il ne tint qu'à lui de se faire de sa disgrâce passée un marchepied pour atteindre aux plus hautes dignités. Mais, blessé jusqu'au fond du cœur par l'injustice dont il avait été la victime, il refusa charges et honneurs, vendit des domaines et quitta la Russie pour toujours.

Peu de temps après son arrivée à Paris, il reçut la nouvelle de la mort de son unique frère. Ce dernier laissait deux orphelins en bas âge. Une cousine de leur mère, veuve et sans enfants, se proposait d'adopter Véra, mais elle reculait devant l'éducation et la surveillance d'un garcon. Le prince réfléchit une demi-journée, puis écrivit cette lettre brève :

" Envoyez-moi Yvan. "

Le mois suivant, il reçut le garçonnet et l'accueillit avec une bonté paternelle.

Quant à Véra, il ne s'en occupait pas. Deux fois par an il en recevait de petites lettres très parfumées et très insignifiantes, et il fut tout étonné d'apprendre, un beau jour, que sa nièce allait faire un brillant mariage. Le fiancé, un des plus riches propriétaires de la Russie, orthodoxe, bien élevé, n'avait qu'un tout petit défaut : soixante ans accomplis.

Le prince, à cette nouvelle, se contenta d'écrire à la parente de Véra : " Vous êtes folle ! " Puis, il ne s'en occupa plus.

Quelques mois après, il fit la connaissance du comte de Pleknine, les deux époux était venus passer un hiver à Paris. L'existence de Véra, très brillante en apparence, n'était rien moins qu'enviable en réalité. Attachée au fauteuil d'un mari qui aurait pu être son grand père, elle voyait fuir devant elle la coupe des plaisirs où elle brûlait de plonger ses lèvres altérées. Ce supplice de Tantale n'eut pas cependant le temps de ternir sa fraicheur et d'assombrir sa belle gaité : le comte, retourné en Russie au printemps, y mourut au bout de six semaines.

La comtesse passa dans ses domaines l'année de son grand deuil et reprit son essor vers Paris. Là, disait-elle avec le plus grand sérieux du monde, son oncle lui servirait de mentor. Il est vrai que ce mentor était des plus commodes et mettait peu d'entraves à la liberté de la belle mondaine.

Il avait bien autre chose à faire. L'économie politique, étude pricipale et passion de sa vie, l'absorbait de plus en plus ; il avait publié sur ce sujet plusieurs ouvrages fort estimés des hommes compétents, et celui qu'il préparait actuellement devait être le complément des autres. La seule chose qui l'intéressât en dehors de ses travaux était la correspondance très relâchée, avouons-le, de son fils d'adoption qui depuis deux ans, avait quitté l'hôtel des Champs-Elysées pour faire son tour d'Europe.

Yvan allait revenir. Ce retour ne réjouissait qu'à demi le prince. Certes, il serait satisfait de le revoir, mais il avait espéré le revoir plus sage.

" Sa légèreté, comme celle de sa sœur, serait-elle incurable ? se dit-il. Bah ! il est encore jeune, le sérieux viendra plus tard. Ses sottes plaisanteries ne sont probablement que le résultat d'un moment de spleen ; ce n'est pas, ce ne peut être le fond de sa pensée. "

Pendant que, laissant là son monologue, il se remettait au travail, la comtesse reprenait le chemin de son hotel, situé à peu de distance. Son déjeuner l'attendait ; elle mangea du bout des dents une aile de perdrix, grignota un fruit et ordonna d'atteler.

Le soleil était si clair, le temps si doux, bien qu'on fût en décembre, que la comtesse éprouva un indicible plaisir à se laisser bercer par le mouvement à la fois rapide et monotone imprimé à la voiture par ses beaux trotteurs d'un noir d'ébène. Renversée sur les coussins, Véra regardait tour à tour les nuages argentés qui moutonnaient dans le ciel bleu et la foule qui passait, bruyante et pressée. Tout a coup, elle se redressa avec un geste d'épouvante. Un cheval s'était cabré en face de son équipage et les trotteurs effrayés s'étaient emportés avec une telle fougue que les rènes avaient échappé aux mains du cocher.

Maintenant, ils couraient en désespérés, secouant à la briser la légère voiture, faisant fuir devant eux les femmes et les enfants. Le cocher resta d'abord comme frappé de stupeur ; puis, sur un cri de sa maitresse, il prit son élan pour sauter. Cette tentative fut malheureuse : il tomba, sa tête heurta violemment l'essieu et il roula sans connaissance sur le pavé.

Alors Véra se sentit perdue, ses doigts se tordirent, ses prunelles se dilatèrent horriblement ; il est vrai qu'elle cria : " Au secours ! au secours ! " mais ce fut d'une manière presque inconsciente.

Et, soudain, tout son être frémit : le secours arrivait. Un homme s'élança à la tête des chevaux et se suspendit à leur mors blanc d'écume. Il y eut une courte lutte : les animaux affolés parcoururent une dizaine de mètres, traînant avec eux leur courageux dompteur. Enfin, ils s'arrêterent, vaincus, haletants.

Toute cette scène si longue à raconter s'était passée en deux minutes.

Un certain nombre de curieux s'étaient assemblés autour de la voiture ; les uns avaient relevé le cocher, d'autres s'intéressaient principalement à cette femme élégante qui, cédant à la faiblesse ordinaire après un grand péril, avait fermé les yeux ; mais elle les rouvrit bientôt en entendant près d'elle une voix chaude et mâle :

—Rassurez-vous, madame, le danger est passé. J'ose croire que vous n'avez pas de mal.

Et la comtesse aperçut un bomme de haute taille qui, son chapeau à la main, se penchait sur elle avec une courtoise sollicitude.

A travers le voile de terreur encore étendu sur ces yeux, elle n'entrevit que vaguement le visage de son sauveur ; mais elle comprit qu'il était jeune et distingué ; elle se sentit remuée par son accent, ses larmes jaillirent, elle joignit ses mains blanches en murmurant :

—Monsieur, comment vous rendre grâce ? Vous avez exposé votre vie pour moi.

—Cet acte ne mérite aucune louange, madame ! tout homme de cœur en eût fait autant. J'ai eu l'honneur de vous demander si vous ne sentez aucun mal ?

—Non, monsieur, mais je suis brisée par l'émotion. Ah ! mon cocher... il s'est tué peut-être ?

—Je ne le pense pas, madame. On l'a emporté dans une pharmacie ; souffrez que j'aille prendre de ses nouvelles.

—Merci, monsieur, je vais en chercher moi-même : marcher un peu me fera du bien.

Il lui offrit la main pour l'aider à descendre et, s'apercevant qu'elle se soutenait à peine, il lui demanda la permission de l'accompagner, laissant la garde de l'équipage à des gamins qui s'en chargèrent volontiers. Le cocher reprenait connaissance, il n'avait que des contusions sans gravité, ce qui ramena le calme dans l'esprit de la comtesse. Elle accepta un verre d'eau sucrée à la fleur d'oranger, et remarqua seulement alors que le front de son sauveur saignait. Sur ses instances pressantes, il consentit à la ver cette légère blessure qu'il recouvrait d'une mèche de ses cheveaux noir ondés.

Le cocher ayant déclaré qu'il pouvait remonter sur son siège, le jeune homme salua afin de prendre congé. Véra attacha sur lui un long regard.

—Monsieur, dit-elle, ne saurai-je pas le nom de celui à qui je dois la vie ?

Il s'inclina de nouveau et très simplement lui tendit une carte en disant :

Mon non est bien obscur, madame ! mais s'il vous plaît de le connaître, le voici.

Elle jeta avidement les yeux sur le bristol, et lut :

Georges Clayet, avocat, impasse des Marais, No...

" Obscur, il peut l'être à cette heure, murmura-t-elle. A coup sûr, il ne le sera pas toujours. Je n'avais pas encore trouvé semblabe physionomie sur ma route. Beau, vaillant, chevaleresque, avec une nuance de hauteur qui lui sied si bien... Et quelle puissance de regard ! Non, ce n'est pas là un homme ordinaire. "

Et pendant qu'elle se livrait à ces réflexions enthousiastes, le jeune homme, lui aussi, poursuivait son chemin en rêvant. La comtesse était toujours belle, mais lorsque dans ses yeux d'émeraude passait un rayon attendrit, elle devenait irrésistible.

CHAPITRE II

—Eh bien, mon oncle, vous plaindrez-vous aujourd'hui d'être dérangé pour des fatilités ? disait Véra qui, pelotonnée dans un large fauteuil, avançait sur le garde-feu son pied chaussé de satin morduré. L'aventure, j'imagine, est assez émouvante. Une minute, que dis-je ? dix secondes de plus et vous n'eussiez revu que mon cadavre. Tenez, en y pensant, je frissonne encore.

—Pour cette fois, ma nièce, vous parlez d'or, j'en conviens hautement. A vrai dire toutefois, je préfère écouter vos caquetages de salon que des récits aussi dramatiques. Diantre ! il ne faut pas laisser vos chevaux s'emporter tous les jours, car vous risqueriez de ne pas rencontrer tous les jours un sauveur comme celui que vous me dépeignez avec enthousiasme.

—Prince, vous semblez douter de la ressemblance du portrait ! s'écria la jeune femme. Je vous le certifie, il n'est pas flatté,

—Eh ! comtesse, qui dit le contraire ? C'est probablement un souverain qui se promenait incognito, il a en a toujours quelques-uns à Paris.

Véra hocha la tête.

—Non, mon oncle, ce n'est point un monarque, mais un avocat.

—Et comment le savez-vous ?

—De la façon la plus simple du monde. Je lui ai demandé son nom, regardez...

Elle présenta la carte au prince qui la lui rendit avec un sourire malin.

—Savez-vous, ma chère Véra, que vous me faites regretter de n'avoir pas partagé votre péril ? J'aurais joui de la vue de cet Apollon ou de cet Hercule. Quel nom lui va le mieux ?

—Si, prince ! vous ne vous entendez point à baptiser les gens. Si mes souvenirs mythologiques ne me trompent pas, Hercule était une sorte de géant velu et mal appris qui n'aurait pas même su baiser correctement la main d'une femme.

—Ma nièce ! vous oubliez qu'il fila aux pieds d'Omphale.

—Et c'est en cette occasion qu'il devint ridicule. Quel air stupide une telle occupation devait lui donner ! Quant à Apollon, je l'ai vu représenter avec des traits mignards qui ne sont point ceux de mon héros. Figurez-vous des formes élégantes et robustes à la fois, un beau front pensif et des yeux noirs qui vous percent à jour, vous remuent, vous intimident enfin, sans qu'il y ait rien de hardi et d'irrespectueux dans ces yeux-là. Prenez un palatin du moyen âge, un grand de la cour de Louis XIV, un demi-dieu antique ; faites un seul personnage de ces trois personnages, donnez-lui le regard d'aigle d'un génie quelconque et vous aurez une idée de mon sauveur. Il est un peu tout cela et, raillez encore si vous voulez, il est mieux que tout cela.

Le prince riait dans sa barbe grise.

—Ah ! ah ! ah ! comtesse,si ce héros' cet aigle, ce paladin était caché dans quelque coin de mon cabinet, il serait fort ébahi de vous entendre et peut-être vous croirait-il un peu folle ; car il est très modeste, mon ami Georges.

Véra bondit.

—Prince, quelle trahison ! Vous le connaissez ?

—Beaucoup, ma chère, et depuis près d'un an. Cela vous étonne ?

—Vous ne m'en aviez jamais parlé ! s'écria la jeune femme.

—Mon Dieu, non ! Le Ciel m'ayant refusé le don de prescience, je n'avais pas su prévoir qu'il dût un jour vous sauver la vie.

—Mais, mon oncle, vient-il quelquefois chez vous ?

—Assez fréquemment. Sa société m'est très agréable et je suppose sans fausse modestie que la mienne ne lui déplaît pas.

—Comment ne l'ai-je jamais rencontré ?

—Tout simplement parce que vos heures de visite ne sont pas les mêmes. Mon jeune ami choisit de préférence la matinée ; or, à ces moments-là, ma belle nièce dort sous ses rideaux : voici l'explication.

—Puis-je sans indiscrétion vous demander quelle est l'origine de vos relations ?

—Vous êtes bien curiense, comtesse ! Néanmoins je vais vous satisfaire. Vous savez ou vous ignorez que j'ai entrepris depuis longtemps un ouvrage considérable sur divers points de l'économie politique. A l'époque dont je vous parlais tout à l'heure, j'eus besoin d'un renseignement très précis ; les volumes qui se trouvaient à ma disposition ne me contentaient qu'à demi. Pour comble de guignon, une attaque de goutte me clouait dans mon appartement. En cette occurrence, je m'adressai à un savant ecclésiastique avec lequel je m'étais souvent rencontré à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

L'abbé Odelin accourut. Ce genre d'études n'étant pas le sien il ne pouvait par lui-même me tirer d'embarras.

—Si vous le permettez, me dit-il, je vous enverrai un ami à moi. Il est très jeune, mais il a beaucoup étudié ces questions et je puis vous arffimer qu'il possède, sur le point qui vous occupe, un véritable arsenal de documents.

Je ne fondais pas grande espérance sur un si jeune homme, j'acceptai donc uniquement afin de ne pas désobliger l'abbé Odelin . Le lendemain, je vis arriver un grand et beau garçon dont le regard profond me frappa aussi, je l'avoue.

—Nous causâmes et, ma foi ! au bout de cinq minutes j'étais subjuguée. Point d'emphase point de ces airs importants que se donnent volontiers les échappés de la licence ; la simple assurance du savoir sûr de lui-même, une aisance naturelle, une rare facilité d'élocution. J'abordai la question qui me tenait au cœur, mon jeune homme avait fait là-dessus des recherches spéciales et j'obtins une solution irréfutable. En le voyant sur le point de se retirer, je lui exprimai mon désir de le revoir. Comme il n'a pas la moindre fratuité, il me fit un peu désirer une seconde visite. Heureusement, l'accès de goutte était passé, j'allai le relancer chez lui. Bref, nous sommes devenus les meilleurs amis du monde.

—Est ce possible ? Et il est avocat ?

—Docteur en droit. Il a soutenu sa thèse avec un succès inoui.

Véra hésita un instant.

—Le... croyez-vous riche, mon oncle ?

—Pourquoi me faites-vous cette question, ma nièce ?

—Mais parce que... naturellement je m'intéresse à mon sauveur. Le contraire serait incompréhensible.

—Hum ! je ne vois pas trop où cette curiosité peut vous conduire. Enfin, puisqu'il vous plaît de le savoir et que du reste mon jeune ami n'en fait pas un mystère, je vous dirai qu'il est peu favorisé des dons de la fortune. Bien qu'il parle rarement de son passé, je crois que ses débuts ont été pénibles. Il a été précepteur pendant cinq ans à Rambouillet chez des amis de l'abbé Odelin, et c'est là qu'il a préparé son doctorat. Maintenant encore il travaille beaucoup. Je sais qu'il collabore à divers journaux et, dès cette heure, ses articles détachés sont assez nombreux pour former un tout homogène, un excellent et savant ouvrage qui ne vous captiverait pas du tout, comtesse, je vous en avertis, car votre héros se contente de faire du roman en action, témoin l'épisode de l'arrêt de votre équipage.

—De plus, il a déjà plaidé quelques petites causes, des riens, malheureusement ! mais je serai heureux le jour où une affaire célèbre lui permettra de déployer toutes les resources de son génie oratoire. En attendant, il soutient par ses travaux sa nombreuse famille.

—Il est marié ? s'écria Véra qui avait pâli.

—Marié ! où avez-vous pris pareille sottise ? Il n'a que vingt-quatre ans.

—Vous parlez de famille ?

—Certainement : un père aveugle une mère qui est un modèle de vertu, deux frères, quatre sœurs.

—Quatre sœurs ! Quel âge ?

—Les ainées ont dix-huit et vingt ans, je crois.

—O bonheur ! Mon oncle, je suis ravie, positivement ravie !

Elle s'était levée avec un triomphant sourire.

—Eh bien, quoi ? dit le prince. Quelle nouvelle fantaisie traverse en ce moment votre folle cervelle ?

—Vous n'en saurez rien, prince ! fit-elle gaiement, ou plutôt si fait ; vous saurez plus tard, quand ma fantaisie, comme vous dites, aura reçu son exécution.

Elle le laissa sur cette enigne et s'en alla, toute pieuse, à son hôtel.

Le lendemain, aussitôt après son déjeuner, elle monta en voiture et jeta au cocher cette adresse : " Impasse des Marais, no...

La voiture s'arrêta devant une maison dont toutes les fenêtres étaient fermées. Véra, interdite, examina la façade, jeta les yeux sur la carte de Georges et, ayant constaté l'exacititude du numéro, souleva avec hésitation le marteau de fer forgé. Un vieillard se montra sur le seuil de la loge.

—M. Clayet ? demanda la comtesse.

—Si c'est de M. l'avocat que vous voulez parlez, madame, il est sorti ; mais ses parents sont là. Suivez le couloir, le jardin est au bout et le pavillon est au fond du jardin. Bien des personne sont surprises comme vous en voyant cette maison fermée. C'est que les propriétaires n'en font qu'un pied-à-terre, voyez-vous.

Véra fit un signe de remerciement au loquace concierge et s'engagea dans un couloir sombre au bout duquel trois marches la conduisirent au jardin,

Ce vaste enclos devait offrir en été un coup d'œil agréable avec ses allées droites bordées de bois, ses baux arbres et sa tonnelle où s'enlaçaient la clématite, la glycine et la chèvrefeuille Même en cette triste saison, il n'était pas totalement dénué de verdure ; des violettes des cinéraires, des primevères hâtives s'entr'ouvraient çà et là sous les tièdes caresses du soleil. Tout au fond, ainsi que l'avait dit le concierge, se dressait un pavillon pointu, enguirlande de lierre. Il faisait si beau qu'on avait ouvert une croisée et Véra s'arrêta un instant, charmée d'entendre les sons d'un piano et une voix juste et flexible qui chantait nne romance surannée :

" Si vous ne connaissez que des songes de rose,
Marguerite, fermez les yeux. "

L'air était vieux, la méthode imparfaite, mais ce timbre était si pur que la comtesse serait restée là pour attendre la fin, si la porte du pavillon ne s'était ouverte sous la main d'une blonde et fraiche servante. Véra s'avança.

—Puis-je voir M. et Mme Clayet ? demanda-t-elle résolument.

La servante le précéda dans l'escalier en colimaçon et frappa à une porte peinte et blanc en disant :

—Une dame étrangère

Véra ne put se défendre de sourire à cette façon peu commune d'annoncer. Elle avait devant elle un salon gris, à la fois simple et charmant. Rien de coûteux ni d'excentrique, mais de friches tentures, des voiles au crochet et au filet sur tous les sièges, une jardinière remplie de jolies plantes, un bouquet de violettes dont le pied baignait dans un petit vase de cristal. Une jeune fille brune, à l'air sérieux, cousait près d'une petite table ; une autre était assise au piano. La comtesse reconnut la chanteuse de tout à l'heure dans cette délicieuses enfant dont les cheveux blonds cendré retombaient en boucles légères sur un front d'une idéale pureté.

Deux autres personnes, un homme aux cheveux gris, à la douce figure, et une femmes de petite taille dont le regard calme et profond rappelait celui de l'avocat se trouvaient dans le salon.

Véra embrassa d'un coup d'œil cet ensemble qui n'avait rien de vulgaire et, voyant l'étonnement peint sur toutes les physionnomies, elle prit la parole et se présenta elle-même. On avait dû la deviner, elle venait épancher son cœur trop plein de reconnaissance.

La surprise générale s'accentua.

—Mon Dieu, madame, dit la femme au calme regard, ai-je besoin de vous faire remarquer que nous ne vous comprenons pas ? Sans doute, vous vous trompez.

—Non madame, il n'y a point d'erreur possible. M. votre fils ne vous a-t-il pas parlé d'une personne qu'il sauva avant hier au péril de sa vie ?

—Mon fils vous a sauvée ? s'écria M. Clayet.

—Il ne nous a rien dit, reprit la mère.

—Quoi ! il serait possible ? Allons, je ne dois pas trop m'étonner : la modestie est sœur du dévouement. Ecoutez-moi donc.

Elle fit d'une voix vibraute le récit de son accident et du courage de Georges.

—Oh ! mère, voilà l'explication de la citatrice qu'il cache sous sa chevelure ! s'écria la jeune fille blonde.

—Oui, mademoiselle ! dit Véra ; cette légère blessure est le résultat d'un choc contre un brancard au moment où les chevaux les entraînaient. Alors, je me sentais stupide, incapable de lier deux idées ; je l'ai à peine remercié. Heureusement, j'avais eu l'inspiration de demander son nom. Sans cela, j'aurais été condamnée à refouler au fond de mon cœur les élans de ma gratitude.

La conversation coula quelques instants encore sur ce sujet ; incidément la comtesse parla de son oncle, le prince Sterniloff, lequel , connaissant M. Clayyet, lui avait appris qu'il possédait une famille. Quel que fût le charme de cet entretien, elle sut ne point prolonger sa première visite et se retira, en laissant entendre qu'elle serait désolée si des relations si agréables devaient s'arrêter dès le début.

(*A continuer*)

Une Saleté de la Clique

LA BATISSE DES OUVRIERS DE LEVIS

Lettre de credit non autorisée

A ceux qui croient avoir vu la fin des découvertes de toutes les saletés du régime cliquard d'abandonner de suite leur illusion. Chaque recherche dans les archives des départements, en effet, conduit à une nouvelle surprise.

Hier matin, MM. Baker, M. P. P., pour Lévis, Et. Dussault, et A. Atkinson, délégués pour l'Association ouvrière de Lévis, se présentaient au bureau de l'hon. M. Nantel, commissaire des Travaux-Publics.

Ils venaient demander au gouvernement d'acheter la bâtisse des ouvriers à Lévis, appuyant leur demande sur le fait que le gouvernement Mercier avait donné une lettre de crédit au montant de $3,000 pour aider à cette construction, et que la lettre de crédit n'avait pas encore été payée.

L'hon. M. Nantel, répondit qu'il ne pouvait rien promettre pour le moment, vu qu'il n'avait trouvé encore aucune preuve que cette lettre de crédit avait été autorisée par le gouvernement Mercier. Si le gouvernement actuel décide de faire quelque chose, ce sera de son plein gré et non pour remplir des engagements qui n'en sont point réellement.

L'histoire de cette lettre de crédit est des plus piquantes.

Au commencement de 1890, M. F. X. Lemieux,alors député de Lévis, se trouvait en difficulté avec les chefs des associations ouvrières de Lévis. Il refusait de donner quoi que ce soit, aussi longtemps qu'une certaine personne qui ne lui plaisait plus ferait partie de la société. Cette personne ayant démissionné, il fit donner $500 d'abord. Mais on ne va pas loin avec $500 et le rez-de-chaussée n'était pas au ras de terre que tout était mangé déjà. M. Lemieux voulut s'en tenir là, mais on lui fit de si gros yeux, —et l'approche des élections de juin 1890 aidant—qu'il fit une nouvelle demande au gouvernement.

Le résultat fut une lettre de crédit de $3,000 signée par M. Mercier lui même, apparemment sans l'autorisation de ses collègues, et qui n'engage en rien le gouvernement provincial. Il fallait cette lettre de crédit pour assurer la victoire de M. Lemieux, et M. Mercier n'hésita pas un moment.

C'est ainsi que fut remporté ce grand triomphe de 1890 qui fut le commencement du déshonneur pour la province.

Maintenant, ceux qui ont avancé de l'argent sur cette garantie illusoire poursuivent en remboursement l'association ouvrière de Lévis.

Nous croyons que les membres de cette association commencent à s'apercevoir que les largesses de M. Mercier envers eux étaient plus intéressées qu'autre chose.

Dans tous les cas, voilà l'histoire de cette nouvelle lettre de crédit. L'intrigue en est claire comme de l'eau de roche, mais le fond, sale comme tout ce que la clique a touché.

Pour agir sur le foie et nettoyer les intestins aucune médecine n'égale les Pilules Cathartiques d'Ayer.

PROFESSION RELIGIEUSE

Au couvent de la Miséricorde

Hier matin, c'était grande fête au couvent de la Miséricorde, rue Dorchester, Montréal, à l'occasion de la cérémonie d'une profession religieuse.

Sa Grandeur l'archevêque Fabre a reçu les serments des nouvelles épouses du Seigneur.

Le sermon de circonstance a été donné par le R. P. Banckaert, rédemptoriste.

Dans le chœur se trouvaient M. l'abbé Leclerc, curé de St-Joseph ; M. l'abbé Kavanagh, vicaire à St-Joseph ; M. Kavanagh, supérieur ecclésiastique de la communauté ; M. Lane, ecclésiastique et M. l'abbé Charpentier, chapelain.

Plusieurs religieuses étrangère ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis assistaient à la cérémonie.

Voici les noms des nouvelles professes :

Sœur Saint François de Borgia, née Eva Dorais, de Montréal, et sœur St Etienne, née Olive Marcouiller, de St Barnabé de St Maurice.

Ont prit le saint habit :

Mlle Clarisse Milette, de Montréal, sœur Ste Herménégilde, et Eugénie Milette, également de cette ville, sœur St Henri.

Commission de prohibition

Dernière séance

La commission sur la prohibition a siégé pour la dernière fois à Québec, hier après-midi.

MM. Chs. Mckean, manufacturier de chaussures, Georges Mulrooney, président des ouvriers de navires Johnson, conseiller de ville,Boisvert, restaurateur J. T. Levallée, Brown, caissier de la Banque de Québec, et le Révd. M. Day, ces deux derniers sont en faveur de la prohibition, ont donné leur témoignagne.

Deux des commissaires, le juge McDonald et le Rév. M. McLeod ont laissé la chambre à 4 heures afin de prendre le bateau. Les autres commissaires ont siégé jusqu'à près de 7 heures, afin d'entendre tous les témoins possibles.

Ils sont tous partis hier soir par le C. P. R.

On a commencé à prendre la preuve à Montréal ce matin.

MORT DE MGR O'MAHONEY

Toronto, 8.—Le Très Révérend Timothy O'Mahoney, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Toronto, et recteur de l'église St-Paul, est décédé ce matin à 7.45, hrs. au presbytère, 83 rue Power. Les funérailles auront lieu samedi. Mgr O'Mahoney s'était démis de son évêché en Irlande pour venir au Canada.

"German Syrup"

UN CULTIVATEUR D'EDMOND, TEXAS, ECRIT

" Nous sommes six personnes dans ma famille. Nous demeurons dans un district où nous sommes sujetsà de vio lents accès de toux et de maladies des poumons Je me suis servi du SIROP ALLEMAND pendant six ans, avec succès pour les maux de gorge, la catarrhe, la toux, les enrouements, douleurs dans l'estomac et les pou mons, et le crachement de sang. J'ai essayé plusieurs variétés de sirops pour la toux autrefois ; mais qu'il me soit permis de dire à ceux qui ont besoin d'un remède semblable que le SIROP ALLEMAND est le meilleur. C'est le résultat de mon expérience. Si vous l'essayez seulement, vous ne pourrez pas vous en passer après. Ce remède vous donne un soulagement immédiat et vous guérit instantanément. Je conseille à tous ceux qui souffrent de maladies des poumons de se le procurer. Vous serez vite convaincus. Dans toutes les familles, chez lesquelles on se sert de votre remède, jamais il n'y a de maladies des poumons. C'est le remède le meilleur pour ce pays. 23

John Franklin Jones

G. G. GREEN, SEUL FABRICANT,
Woodbury, New-Jersey, U. S. A.,
et Toronto, Canada,

Un Canadien commandant de "L'Arethuse."

On sait que l'orsqu'un vaisseau de guerre a été mêlé à des événements importants et qu'il ne peut plus tenir à la mer, c'est l'usage, dans la marine, de conserver son nom et de le donner à un autre vaisseau.

Cela arrivait fréquement au temps des bâtiments de bois.

L'*Aréthuse*, qui est mouillée en ce moment dans de port de Québec, n'est pas la première frégate française de ce nom. En 1756, une frégate appelée l'*Aréthuse* était commandée par un Canadien, le comte de Vaudreuil, frère du dernier gouverneur du Canada sous le régime français.

M. le marquis d'Abel de Libran n'a certes pas à rougir de cet ancêtre de la marine. Le comte de Vaudreuil était d'une grande valeur, un vaillant entre les vaillants. Il participa à la conquête de la Grenade, sous d'Estaing, et c'est lui qui conquit le Sénégal à la France, en 1779. Il assista à cinq batailles navales en qualité d'officier général ; commanda le *Fendant* et le *Triomphant* ; s'attacha à la personne de Louis XVI et défendit les Tuileries en 1792, puis émigra à Coblentz. Il portait alors le titre de marquis de Vaudreuil, dont il avait hérité à la mort de l'ex-gouverneur du Canada. Après la tourmente révolutionnaire, il rentra en France et mourut en 1802.

Les accusations contre Sir A. P. Caron

L'ENQUÊTE

AJOURNEMENT AU 20

Comme nous le disions hier, la première séance de la Commission Royale nommée pour s'enquérir au sujet des accusations portées au Parlement fédéral contre Sir Adolphe Caron, a eu lieu ce matin. Il n'y a pas un an, une semblable commission siégeait comme celle d'aujourd'hui, dans la salle de la Cour de Circuit, pour s'enquérir de certaines accusations portées contre le gouvernement de la province de Québec.

On vit alors la salle des séances s'emplir d'une foule de curieux ; c'est un événement inouï dans les annales de Québec. Dès la première séance une foule énorme se pressait sur les sièges devenus trop peu nombreux.

Ce matin, à part les juges et les avocats, tout l'auditoire se composait de trois personnes—MM. Charles Darveau, Charles Langelier, et Charles Archer, avocats tous trois !

A 10·45 hrs. Leurs Honneurs les juges Tait et Routhier montent sur le banc.

M. Gustave Hamel, avocat, nommé greffier de la Commission, lit en anglais une longue proclamation du gouvernement fédéral, nommant la Commission avec pouvoir de s'enquérir de la vérité ou de la fausseté des accusations portées par M. Edgar contre Sir Adolpe. La Commission a le droit de faire venir tous les papiers nécessaires et d'interroger sous serment tous les témoins qu'elle jugera à propos.

La proclamation contient en détail tous les accusations contenues dans la motion Edgar et l'amendement Bowell est au complet. Sir Adolphe est accusé d'avoir obtenu du chemin de fer du Lac St-Jean et de celui de Témiscouata des sommes d'argent très considérables qu'il a ensuite employées pour corrompre l'électorat de la province aux élections de 1882, de 1887 et de 1891.

Les officiers de la cour sont : Leurs Honneurs les juges Tait et Routhier, commissaires ; M. Gustave Hamel greffier ; M. Belinge, sténographe français ; M. Morrisson, sténographe anglais ; M. Lepage, huissier audiencier.

M. Archibald, avocat de Montréal, se lève alors et déclare qu'il a été chargé de représenter la Couronne devant la Commission. Il comparaît pour le gouvernement de la Puissance du Canada.

M. Pentland, de la société Caron, Pentland et Stuart, déclare qu'il a été chargé avec M. Fitzpatrick, M. P. P., de représenter sir Adolphe Caron, devant la Commission.

M. Archibald demande à Leurs Honneurs comment la cause devra être conduite.

Son Honneur le juge Routhier répond que les avocats conduiront la cause, mais les commissaires se réservent le droit de poser aux témoins les questions qu'ils jugeront nécessaires.

La commission ajourne alors ses séances jusqu'au 20 du présent mois, alors que l'enquête aura lieu. Dans l'intervalle, de nombreux témoins seront assignés.

Les séances se tiendront dans la Cour de Circuit, qui a été préparée à cette fin. Nous donnerons un compte-rendu.

Les témoignages sont pris en sténographie, puis remis au commissaires pour les aider à faire leur rapport.

Le "Canada-Revue" et les mauvais livres

Nous lisons dans le *Canada-Revue* une annonce de livres à vendre, conçue en ces termes : "Librairie du *Canada-Revue* Montréal ; adressez les demandes à M. le directeur du *Canada-Revue* à Montréal. Livrés à $1, franc de port." Suit la liste des ouvrages annoncés. Nous y lisons ces titres : *Numa Roumestan*, *Le Nabab*, *Jack*, *L'Immortel*, par Alphonse Daudet, *Serge Panine*, *Le maître de forges*, *La Comtesse Sarah*, *La grande Marnière*, *Les dames de la Croix-Mort*, *Le Dr Rameau*, par George Ohnet, *Les amours de Philippe*, *Le journal d'une femme*, *Monsieur de Camors*, *La Veuve*, *Histoire d'une parisienne*, par Octave Feuillet.

Or tous ces ouvrages sont mauvais, immoraux, dangereux et pour le cœur et pour l'intelligence. Quelques-uns sont tout simplement abominables, entr'autres *La comtesse Sarah* de George Ohnet.

Le *Canada-Revue* prend ces œuvres sous son patronage. L'annonce que nous venons de citer rend cette publication solidaire de la vente de ces livres qui contiennent un mortel poison.

Des romans comme *La contesse Sarah*, comme *Monsieur de Camors*, comme l'*Immortel*, servent de véhicule, à des bacilles plus funestes que ceux du choléra ou du typhus. C'est dans le cœur, c'est dans l'âme, qu'ils déposent leurs germes meurtriers. Que de ruines morales accumulées, que de vies gâtées par ces lectures !

Les directeurs du *Canada-Revue* assument une terrible responsabilité en faisant de la réclame pour des œuvres aussi pernicieuses.

QUESTION DE JURIDICTION

On se demande, paraît-il, à Ottawa, si la proclamation du gouvernement provincial contre l'immigration est dans les limites de la juridiction provinciale.

L'*Electeur* d'hier dit à ce propos :

Nous n'avons pas encore eu le loisir d'étudier cette question de juridiction ; mais nous estimons que ce n'est pas le moment de feuilleter les auteurs de droit constitutionnel. Au-dessus de la question de compétence, il y a une maxime impérieuse qui ne souffre pas de contradiction : Nécessité ne connaît pas de loi.

Peur une fois nous tombons d'accord avec l'*Electeur*. Au dessus de la question de juridiction il y a la question d'urgence, et le gouvernement provincial a bien fait de passer outre.

Il est probable que la proclamation pousse une pointe jusque sur le domaine fédéral. Mais peu importe, si l'effet salutaire est produit et si le fléau est conjuré.

La Salsepareille d'AYER

Est supérieure à toutes les autres préparations se disant dépuratifs du sang. La première de toutes, parce que le principal ingrédient employé à sa fabrication est l'extrait véritable de la racine de salsepareille de l'*Honduras*, la variété la plus riche en propriétés médicinales.

Guérit le Catarrhe

Aussi, parce que la Bardane Jaune est cultivée expressément pour la Compagnie et est toujours fraîche et de la meilleure qualité. Avec un soin égal et judicieux, chacun des autres ingrédients est choisi et combiné. Elle est

La Médecine Supérieure

parce qu'elle est toujours la même, en apparence, goût et effet. Elle est grandement concentrée, et de petites doses seulement sont nécessaires. Elle est, en conséquence, le dépuratif du sang le plus économique qui existe. Elle rend

Guérit LES SCROFULES

les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être. Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.

La Salsepareille d'AYER,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1; six flacons, $5.

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

SPECIFIQUE ANTIASTHMATIQUE du Dr NEY



Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catarrhe, du Croup, etc.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le SPÉCIFIQUE DU Dr NEY est offert au public en toute confiance. Les mérites de cette excellente préparation sont attestés par de NOMBREUX TÉMOIGNAGES. Faute d'espace, nous ne donnons que quelques extraits de deux de ces attestations.

La Rév. Sœur A. Boire, de l'Hopital Général de St-Boniface, Manitoba, dit :

"... *Quant à l'effet de votre Spécifique Antiasthmatique, je crois qu'il vaut ce qu'il promet. S'il ne guérit pas toujours, il soulage infailliblement.*"

St-Boniface, 8 Juin 1887. SŒUR A. BOIRE.

Le Dr G. Desrosiers écrit, 15 nov. 1890 :

"*J'ai fait usage du SPÉCIFIQUE ANTIASTHMATIQUE DU Dr NEY dans plusieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai eu un cas particulièrement grave dans la personne d'un vieillard de 72 ans, asthmatique invétéré depuis 12 à 15 ans. Cet homme était tellement mal, qu'il craignait la suffocation. Je lui fis aspirer la fumée du SPÉCIFIQUE ANTIASTHMATIQUE DU Dr NEY, et aussitôt la respiration reprit son cours régulier. Il y a de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette époque. Je n'ai donc qu'à me louer de l'usage de cette excellente préparation.*

St-Félix de Valois, *G. DESROSIERS, M. D.*

Vendu par tous les pharmaciens en boîtes de 50 cts et de $1.00.

Franco par la malle sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Pharmacien
JOLIETTE, P. Q.

Inimitables sont les remèdes sauvages de

RACICOT



Malgré les nombreux efforts déployés par de vils imitateurs pour reproduire leur fabrication, aucun n'est encore parvenu à imiter les fameux remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, car ils sont les seuls remèdes, réellement composés d'Herbes et de Racines. Ils guérissent efficacement toutes espèces de maladie. On a vu des malades, qui avaient été abandonnés comme incurables, recouvrer en peu de temps la santé sous les bienfaisants effets de ces précieux composés de Racines. Ils sont si efficaces que des malades partent des extrémités du Canada et des Etats-Unis pour venir à Québec se le procurer, étant certains à l'avance qu'ils viendront à a santé. Que ceux qui souffrent n'oublient que M. RACICOT est le seul qui puisse leur garantir le véritable Remède Sauvage. Pour vous le procurer, ne manquez pas de vous rendre sans délais à l'*Enseigne du Gros Sauvage* chez

J. E. P. RACICOT,
No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

SANTE POUR TOUS !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS. Elles fortifient et restituent la Santé à Des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

EST UN REMÈDE INFAILLIBLE pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme ; et pour les Dérangements de la Poitrine. Il est de même sans égal pour les

Maux de Gorge, la Bronchite, les Rhumes, la Toux,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les Membres Contractées et Jointures Raides, il agit comme un charme.

CES MÉDECINES sont préparées seulement à l'établissement du professeur Holloway, 78, New-Oxford Street, auparavant 533, Oxford Street, et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s. 22 et 23s le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les pharmacies de l'univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étipuette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsificatian.

Québec, 3 septemble 1891.—

Ferme Boréale.

J. C. CHAPAIS,
PROPRIETAIRE.

ON OFFRE en VENTE QUELQUES MINOTS de véritable

BLE DE LA MER NOIRE

mportation de 1889, troisième récolte faite au pays, et ayant mûri chaque année en 80 jours. Semence de choix *DEUX PIASTRES* le minot de 60 livres, livré à la station de Saint-Philippe de Néri, les frais de transport restant à la charge de l'acheteur.

POMMES DE TERRE
BEAUTÉ D'HÉBRON.

TUBERCULE absolument sain, d'excellente qualité, productif, semence de première classe, $1.00 par sac de 90 lbs à la station de St-Philippe de Néri, fret aux frais de l'acheteur. Pas moins d'un sac ne sera vendu à chaque acheteur.

BETAIL CANADIEN enregistré L. G. R. B. C. Taureaux et Vaches canadiens et croisés Jerseys canadiens, animaux de premier choix, très remarquables comme sortant des meilleures familles laitières.

Pour renseignements sur les prix s'adresser à

J. C. CHAPAIS,
Ferme Boréale,
Saint-Denis, comté de Kamouraska.

Québec, 12 1892—c j. 36

Maison de famille

APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS.

Restaurant a la carte et à prix fixe.

CONDITIONS PARTICULIÈRES au Mois et à l'Année.

Québec, 14 juillet 1892— 154



AUX NOUVEAUX ABONNES

Condition :

$1.00 POUR UNE $1.00 PIASTRE

Vous recevrez le

Journal des Campagnes

Pendant douze mois.

Ne manquez pas de vous abonner au

Journal des Campagnes

Qui se publie tous les Jeudis contenant

16 pages de matières à lire.

En outre nou. donnons comme prime aux noavraux abonnés

LE MOIS DE

Ste-ANNE et St-JOACHIM

s'adresser à

Elzear Bedard

AGENT DU

Journal des Campagnes,

11 & 13. Rue Buade, QUEBEC



Chemin de fer Quebec Central

La route des chars palais-Wagner, à Fabyan Boston et Springfield. Service des trains solides entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et la Jonction de la rivière Blanche.

Le et après lundi le 27 juin 1892, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS—Départ de Québec, par le bateau de 7 hrs. ou 7.15 hrs., de Lévis à 7.30 h. a. m., arrive à la Jonction Dudswell à 11.55 h. a. m., arrive à Sherbrooke à 1.15 h. p. m., Via Dudswell Jonction, arrive à Fabyan à 4.50 hrs. p. m., et à Portland à 8.15 h. p. m.

Char palais Wagner sur ce convoi, de Québec Fabyan et se raccordant avec les chars directs de Portland. Old Orchard et autres endroits sur le chemin de fer Boston et Maine.

PASSAGERS.—Quitte Québec, par bateau-passeur à 3 h., p. m., Lévis à 3.25 h. p. m., arrive à la Jonction Dudswell, à 7.45 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 9 h. p. m., arrive à Boston à 10 h. a. m. arrive à New-York à 11.40 h. a. m. Ce train court directement de Québec à Boston sans changement de char pour bagage ou passagers. Char-Palais Wagner, de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE—Part de Québec par le bateau-passeur à 1 h, p. m., de Lévis à 1.15 p. m., arrive à St-François à 6 h. p. m.

Allant au Nord

EXPRESS—Laisse New-York à 4 h. p. m. Laisse Bostou à 7.15 h. p. m. Laisse Sherbroske à .715 h. a. m. Arrive à Lévis à 1 h. p. m. Arrive à Québec par le bateau-passeur, à 1.15 h. p. m.

Chars palais Wagner sur ce convoi. Boston et Springfield à Québec.

PASSAGERS—Quitte New-York à 10.00 h. a. m., Boston à 1 h. p. m., où laisse Boston via North Conway à 1.15 h. p. m., laisse Portland à 1.05 p. m., arrive à la jonction Dudswell à 12.40 h. a. m., laisse Sherbrooke à 11.45 h. p. m., laisse la jonction de Dudswell à 12.55 hrs a. m., arrive à Lévis à 6.20 h. a. m., et à Québec par le bateau passeur à 6.30 h. a. m.

Chars à passagers et dortoirs courent directement de Boston à Québec, via jonction de la Rivière Blanche et Sherbrooke. Chars palais et dortoir Wagner, de Fabyan à Québec, via la jonction de Dudswell.

MIXTE.—Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la Jonction de la Beauce à 7.05 h. a. m., arrive à Lévis à 10.30 a. m., et à Québec par le bateau passeur à 10.45.

Tous les trains arrêteront vingt minutes et des repas de première classe seront servis au restaurant de la gare et aux salles à dîner, à la jonction de Dudswell. C'est la seule voie sur laquelle circulent des chars directs se raccordant avec les chemins de fer Boston et Maine et Maine Central.

Les passagers voyageant sur cette route ne sont pas sujets aux délais et aux inconvénients de changement de char.

Des billets de touristes pour Newport, les Montagnes Blanches, Boston et New-York, sont en vente du 1er Juin au 30 Septembre, et des billets d'excursion du Samedi, bon pour aller le Samedi et revenir le Lundi suivant, peuvent être obtenus en s'adressant aux agents.

Pour plus ample information, s'adresser au bureau général des billets, vis-à-vis l'Hôtel St Louis, ou à aucun des agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY,
Gérant Général.

J. H. WALSH,
Agent général
du fret et des passagers.

uébec, 25 juin 1892.

Annonce

SI vous désirez annoncer quelque chose quelque part et en tout temps, écrivez à GEO. P. ROWELL & CIE, No 10, SPRUCE STREET, NEW YORK

TOUT PERSONNE qui a besoin d'information que sujet d'annonces fera bien de se procurer une copie du "Livre des Annonceurs," de 368 pages prix, une piastre. Sur réception de ce montant, le livre sera envoyé par la malle, franc de port. Il contient une compilation soignée tirée de l'Almanach des adresses des journaux américains de la meilleure classe ; il donne la circulation de chacun, et beaucoup d'informations sur les taux et autres matières du ressort des affaires d'annonces.

Adressez :ROWELL'S ADVERTISING
BURGAU, 10, SPRUCE Str. N.-York
Québec, 6 octobre 1891—lane.